OIC/COMCEC/24-08/REP

COMCEC

Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique

RAPPORT DE LA VINGT QUATRIÈME SESSION DU COMCEC

İstanbul, 20-24 octobre 2008

Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, octobre 2008

<u>Addresse :</u>
Bureau de Coordination du COMCEC
Organisation du Plan d'Etat
Necatibey Cad. 108
Ankara – TURQUIE
Tél : 90-312-294 55 10
Fax : 90-312-294 55 77
Website : http//www.comcec.org
e-mail : comcec @ dpt.gov.tr

TABLE DES MATIÈRES

P R E M I È R E P A R T I E

Page

RESOLUTIONS DE L'OCI SERVANT DE BASE ET DE GUIDE AUX ACTIVITES DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI

I. Résolution adoptée à la Troisième Conférence Islamique au Sommet établissant les Comités Permanents de l'OCI présidés par les chefs d'Etat..... 11

II. Communiqué Final de la Quatrième Conférence au Sommet confiant la présidence du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale au Président de la République de Turquie..... 13

III. Résolution No 1/11-E (IS) sur les Activités relatives à la mise en œuvre des décisions du (COMCEC)..... 15

D E U X I È M E P A R T I E

LISTE DE DOCUMENTS DE BASE ET RAPPORT DE LA VINGT QUATRIEME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

I. Liste des documents de base examinés et/ou présentés à la Vingt-Quatrième Session du COMCEC 27

II. Rapport de la Vingt-Quatrième Session du COMCEC ……..... 31

ANNEXES

Page

1.	Liste des participants à la Vingt-Quatrième session du COMCEC ……..……...…..	47
2.	Discours inaugural par S.E. Abdullah GÜL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, à la séance d'ouverture	75
3.	Discours de S.E. Prof. Dr. Ekmeleddin İHSANOĞLU, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique, à la séance d'ouverture.....…….	85
4.	Allocution de S.E. Dr. Ahmet Mohamed ALI, Président de la Banque Islamique de Développement, à la séance d'ouverture .	95
5.	Discours de S.E. Cheikh Saleh Bin Abdullah KAMEL, P résident de la Chambre Islamique de Commerce et de l'Industrie, à la séance d'ouverture.....	105
6.	Ordre du jour de la Vingt-Quatrième session du COMCEC …..	111
7.	Résolution (1) de la Vingt-Quatrième session du COMCEC …	115
	- Recommandation de la 2ème Réunion des Etats Membres sur le Forum des bourses	163
8.	Résolution (2) sur les questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains peuples et pays …….	169
9.	Cadre de Developpement et de coopération dans le domaine du tourisme entre les Etats Membres de l'OCI ……..	195
10.	Rapport de la 13ème Réunion du Comité de Session …...…...…	213
11.	Projet de Rapport de la Réunion du Groupe d'Experts sur l'Accroissement des Echanges Intra-OCI……...……	221
12.	Rapport de la première réunion du comité d'organisation pour la mise en application du programme de coopération de l'OCI dans le domaine du coton….....	225
13.	Implementation Mechanism of Vocational Education and Training Programme for the OIC Member Countries (OIC-VET)...……...……	233

14. Recommandations pour Les Pays Membres de l'OCI et Les Institutions sur l'Amélioration du Climat de l'Investissement... 243

15. Message de S.E. Prof. Dr. Ekmeleddin İHSANOĞLU Secrétaire Général de l'OIC…….. …… 251

16. Allocation de clôture de S.E. Kürşad TÜZMEN, Ministre d'Etat de la République de Turquie en charge du Commerce Extérieur……..... 255

PREMIÈRE PARTIE

RESOLUTIONS DE L'OCI SERVANT DE BASE ET DE GUIDE AUX ACTIVITES DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI

I

RESOLUTION
ADOPTÉE PAR LA TROISIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET PORTANT SUR LA CRÉATION DES COMITÉS PERMANENTS DE L'OCI PRÉSIDÉS PAR LES CHEFS D'ÉTAT

Résolution No. 13/3-P (IS)

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981),

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la proposition faite par sa Majesté le Roi HASSAN II, Président du Comité d'AL QODS, au sujet de la création de trois Comités présidés par les Rois et Chefs d'Etat Islamiques,

CONVAINCUE de la nécessité de consolider l'action islamique conjointe dans les domaines scientifique, technologique, économique et commercial,

DESIRANT donner à l'information et à la culture un nouvel élan pour faire connaitre à l'opinion publique internationale les problèmes fondamentaux de la nation islamique surtout ceux d'AL QODS et de la Palestine et pour faire face à la campagne tendancieuse visant l'Islam et les musulmans;

DECIDE:

1. De créer des Comités Permanents pour la Coopération scientifique et technologique, la coopération économique et commerciale et de l'information;

2. Ces Comités sont chargés de suivre la mise à exécution des résolutions adoptées ou à adopter par la Conférence Islamique dans les domaines précités, d'étudier les moyens de consolider la coopération entre les Etats islamiques dans ces

domaines, d'élaborer les programmes et de faire les propositions susceptibles de consolider les capacités des Etats Islamiques à cet effet;

3. Chaque comité se compose des représentants de dix pays, au niveau Ministériel, sous la présidence d'un Chef d'Etat Islamique;

4. Les membres de ces comités sont élus par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats Islamiques pour un mandat de trois ans renouvelable;

5. Ces comités se réunissent sur convocation de leur Président, ou de la majorité des Etats membres; leurs réunions sont statutaires si la majorité y assiste.

II

COMMUNIQUÉ FINAL
DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET
CONFIANT LA PRÉSIDENCE DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE
A S.E.M. KENAN EVREN,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

Communiqué Final No. IS/4-84/E/DEC

"... La Conférence a décidé de confier à S.E. M. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, la présidence du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale..." (Page 15, paragraphe 40)

III

RESOLUTION No.1/11-E (IS)
DE LA 11EME CONFERENCE AU SOMMET ISLAMIQUE
SUR LES ACTIVITES RELATIVES A LA MISE EN OEUVRE
DES DECISIONS DU (COMCEC)

La onzième session de la Conférence islamique au sommet, tenue du 6 au 7 Rabi' Awwal 1429 H (session de «la Oummah islamique au 21 ème siècle») 13 - 14 mars 2008) à Dakar, République du Sénégal ;

Rappelant le Programme d'Action Décennal adopté par la 3ème session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah, les 7 et 8 décembre 2005 ; **Rappelant également** la stratégie et le plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres, approuvés par la 10ème session du COMCEC et entérinés par la 7ème Conférence islamique au sommet ;

Rappelant les résolutions adoptées par les 23 sessions précédentes du COMCEC pour engager une action efficace dans le domaine de la coopération économique entre les Etats membres;

Rappelant les résolutions adoptées par la Conférence Islamique et la Conférence Islamique des affaires étrangère ;

Rappelant également les résolutions adoptées par les réunions tenues au niveau ministériel dans différents domaines de la coopération, sous les auspices du COMCEC;

A. Activités du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC)

Rappelant la résolution No 30/10-E (IS) adoptée par la dixième session de la Conférence islamique au Sommet et la résolution 2/34-E de la 34 ème session de la Conférence islamique des ministre des Affaires étrangères;

Rappelant également la résolution N° 8/7-E (IS) de la septième session de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Casablanca (Royaume du Maroc) du 11 au 13 Rajab 1415 H (13-15 décembre 1994) entérinant la Stratégie et le Plan d'Action ;

Notant avec appréciation les efforts consentis par le Secrétariat général, les organes subsidiaires et les institutions affiliées et spécialisées de l'OCI opérant dans le domaine de l'économie et du commerce pour mettre en oeuvre les résolutions du COMCEC ;

Notant également avec appréciation que la stratégie pour la coopération économique et commerciale adoptée par le COMCEC prévoit une coopération entre les sous groupes de pays membres et repose sur des principes qui mettent l'accent sur le secteur privé, la libéralisation économique, l'intégration dans l'économie mondiale, et le caractère inviolable des structures économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles des Etats membres et des obligations internationales de ces derniers ;

Appréciant le fait que, depuis sa onzième session, le COMCEC soit devenu une plateforme permettant aux ministres de l'économie des Etats membres d'échanger des points de vue sur les questions économiques internationales de l'heure;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général;

1. **SOULIGNE** la nécessité pour le COMCEC de continuer à accorder la plus haute importance à la question de la coordination et de la coopération entre les Etats membres concernant l'admission de nouveaux Etats désireux d'adhérer à l'Organisation mondiale du Commerce ; et ce de manière à dégager les positions à prendre à l'égard des questions et accords nouvellement adoptés dans le cadre de l'OMC, et de renforcer la position de ces Etats dans les négociations commerciales multilatérales à venir, en particulier en ce qui concerne les plans d'action actuels et futurs.

2. **SOULIGNE** la nécessité de mettre en oeuvre d'urgence le Plan d'Action révisé en vue de promouvoir la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI conformément aux principes et modalités définis par la Stratégie et aux procédures arrêtées dans son chapitre sur le suivi et la mise en oeuvre.

3. **INVITE** les Etats membres à abriter les réunions sectorielles au niveau des experts dans les domaines prioritaires de coopération figurant dans le Plan d'Action, tels que «le transport et la Communication »; «l'Alimentation, l'Agriculture et le Développement rural »; «la Santé et les questions sanitaires »; «l'Energie et les Mines» et «le Développement des ressources humaines».

4. **DEMANDE** aux coordinateurs et aux maîtres d'oeuvre des projets du COMCEC de déployer les efforts requis pour garantir la prompte mise en oeuvre desdits projets et **APPELLE** également tous les Etats membres et les institutions de l'OCI à proposer de nouveaux projets et programmes pour enrichir l'agenda du COMCEC en saisissant à cet effet le comité de session.

5. **SE FELICITE** de la conclusion réussie des 1er et second tours de négociations commerciales pour la mise en place du système de commerce préférentiel entre les Etats membres de l'OCI (TPS-OIC), qui a abouti à l'adoption du Protocole sur le Système de Tarifs Préférentiels (PRETAS) et les Règles d'Origine du TPS-OCI, et **EXPRIME** son appréciation à la République de Turquie pour avoir abrité ces deux rounds de négociations.

6. **ADOPTE** le TPS-OIC comme base de départ pour atteindre le ratio de 20% d'échanges commerciaux intra-OCI fixé par le Programme d'action décennal et pour promouvoir et approfondir la libéralisation du commerce parmi la communauté de l'OCI.

7. **SOUSCRIT** à la date butoir du 1er janvier 2009, fixé par la 1ère réunion des ministres du commerce des Etats membres du CNC le 24 novembre 2006 à Istanbul, pour la mise en place du système de commerce préférentiel entre les Etats membres de l'OCI (TPS-OIC). **EXHORTE** les Etats membres du CNC à finaliser la signature et la ratification du protocole sur le système de tarifs préférentiels (PRETAS) et les règles d'origine du TPS-OIC à l'échéance la plus proche pour rendre le TPS-OIC opérationnel dès le 1er janvier 2009.

8. **INVITE** le Président du COMCEC et le Secrétaire général de l'OCI à coordonner leurs efforts en vue de réunir le quorum de ratifications requis pour l'entrée en vigueur du PRETAS et des règles d'origine du TPS-OIC pour faire de ce dernier une réalité à l'échéance de la date butoir.

9. **PREND ACTE** de l'offre de la République de Turquie d'abriter une réunion du CNC durant l'année 2008 afin d'examiner les derniers préparatifs entrepris par les Etats membres du comité en prélude à la mise en oeuvre du système TPS-OIC et **RECOMMANDE** d'organiser une réunion des ministres du commerce des Etats membre du CNC en 2008 pour faire le point du travail accompli par le comité de négociation et évaluer les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre complète du TPS-OIC.

10. **EXPRIME** son appréciation au Bureau de coordination du COMCEC et au Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) pour avoir pleinement accompli leur mission en tant que Secrétariat du comité de négociations commerciales et **REMERCIE** la Banque Islamique de Développement d'avoir contribué au financement des premier et second tours de négociations commerciales qui avaient été lancés le 6 avril 2004 et le 24 novembre 2006, respectivement.

11. **SOUHAITE** la bienvenue à l'Etat du Qatar, au Royaume d'Arabie Saoudite et au Sultanat d'Oman en tant que nouveaux membres du CNC.

12. **NOTE** avec satisfaction que la 23ème session du COMCEC s'est tenue du 13 au 16 novembre 2007, à Istanbul, sous la présidence du Président de la République de Turquie, et que la 24 ème session se tiendra du 21 au 24 novembre 2008 à Istanbul et la 24 ème session du comité de suivi du COMCEC du 13 au 15 mai 2008 à Antalya, et invite les Etats membre à participer activement à ces réunions.

13. **SOULIGNE** l'importance primordiale de la participation active du secteur privé et de la coopération économique entre les Etats membres et **EXPRIME** son appréciation à la République de Turquie pour avoir abrité la conférence économique et le forum d'affaires en marge du 10 ème COMCEC; **SALUE** l'offre de la République de Turquie d'accueillir la foire commerciale et le forum international des affaires par le truchement de l'association indépendante des hommes d'Affaires et industriels turcs (Musiad), biannuellement et en marge des activités du COMCEC.

14. **RECONNAIT** que les échanges de vues organisées durant les sessions annuelles du COMCEC pourraient être mis à profit pour coordonner les positions des Etats membres sur les dossiers économiques internationaux majeurs et salue

l'initiative du COMCEC de créer un nouveau mécanisme pour préparer et metre en oeuvre ses sessions d'échanges de vues; **SALUE** également la décision prise à la 23ème session du COMCEC de faire de «l'amélioration du climat de l'investissement» le thème des échanges de vues de la 24ème session du COMCEC.

15. **NOTE AVEC SATISFACTION** que la 11ème foire commerciale des pays islamiques a été organisée avec succès à Dakar, République du Sénégal, du 21 au 25 novembre 2007, sous le haut patronage du Président de la République du Sénégal.

16. **SE FELICITE** de l'offre de la République Arabe d'Egypte et de la République de Guinée d'abriter les 12ème et 13ème éditions de la foire commerciale des pays islamiques.

17. **REMERCIE** la République de Turquie d'avoir abrité la réunion du groupe d'experts sur le développement du tourisme à Istanbul, du 9 au 11 mai 2007.

18. **SE FELICITE** de la tenue du forum de l'OCI sur le renforcement et la promotion du commerce et de l'investissement dans le secteur du coton qui s'est déroulé à Istanbul, les 12 et 13 novembre 2007 ; **REMERCIE** la République de Turquie d'avoir abrité ce forum, et **INVITE** les pays membres à soutenir le plan d'action pour le coton et à approfondir leur coopération dans ce secteur important.

19. **SE FELICITE** de l'offre de la République de Turquie d'abriter la 9ème session du groupe d'experts de l'OCI sur la normalisation en avril 2008 avec pour mission d'étudier et de développer les normes OCI en matière d'aliments halal.

20. **SE FELICITE** de l'initiative du COMCEC de développer sa coopération avec les organisations internationales compétentes telles que l'ITC, l'UNCTAD, l'UNIDO, l'OMC, la FAO, l'IFDA etc.. en vue de concevoir des projets spécifiques pour la promotion du commerce et le renforcement des capacités des pays membres.

DEUXIÈME PARTIE

LISTE DE DOCUMENTS DE BASE ET RAPPORT DE LA VINGT QUATRIEME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE EXAMINÉS ET/OU PRÉSENTÉS À LA VINGT QUATRIEME SESSION DU COMCEC ET À LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DE L'OCI

(İstanbul, 20-24 octobre 2008)

Original : Anglais

LISTE DE DOCUMENTS DE BASE CONSIDERES ET/OU PRESENTE A LA VINGT-QUATRIEME SESSION DU COMCEC

(İstanbul, 20-24 Octobre 2008)

		Code du Document
1.	Ordre du jour de la Vingt-Quatrième session du COMCEC….....	OIC/COMCEC/24-08/A
2.	Rapport Economique Annuel sur les pays de l'OIC par le CRSESPI ..	OIC/COMCEC/24-08/D(1)
3.	Etude sur l'impact de l'augmentation des prix du pétrole et des marchandises sur le commerce extérieur des Etats Membres de l'OCI	OIC/COMCEC/24-08/D(2)
4.	Crise Alimentaire mondiale et amélioration de la Sécurité alimentaire dans les Pays Membres de l'OCI ……..….	OIC/COMCEC/24-08/D(3)
5.	Rapport de base sur la coopération économique et commerciale par l'OCI……	OIC/COMCEC/24-08/D(5)
6.	Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur le statut en cours sur la mise en place du Programme Décennal…….……... ……...	OIC/COMCEC/24-08/D(6)
7.	Rapport sur le développement et la coopération dans le domaine du tourisme entre les Etats Membres de l'OCI……	OIC/COMCEC/24-08/D(7)
8.	Suivi des résolutions de la troisième sommet extraordinaire	OIC/COMCEC/24-08/D(8)
9.	Rapport du 13ème Comité de Session	OIC/COMCEC/24-08/Sc.Rep
10.	Rapport sur SPC-OCI par le COMCEC …….....	TPS-OIC/TNC/08/Rep. (Book)
11.	Rapport sur l'expansion du commerce Intra-OCI par le CFTI ….....	OIC/COMCEC/24-08/D(9)
12.	Rapport annuel sur le commerce entre les Etats Membres de l'OCI par le CIDC.....	OIC/COMCEC/24-08/D(10)
13.	Rapport sur le projet de la Zone Libre Echange entre les Etats Membres de l'OCI par le CIDC.....	OIC/COMCEC/24-08/D(11)
14.	Rapport sur le RGE par TOBB …….....……..	OIC/COMCEC/24-08/D(12)
15.	Rapports sur les Foires de Commerce des Pays Islamiques par le CIDC…….....	OIC/COMCEC/24-08/D(13)
16.	Rapport sur les activités de la CICI	OIC/COMCEC/24-08/D(14)
17.	Rapport sur la 12ème réunion du secteur privé par la CICI	OIC/COMCEC/24-08/D(15)
18.	Rapport sur la 6ème réunion finale du Groupe de Travail de l'OCI sur les PMEs par la CICI ……..….	OIC/COMCEC/24-08/D(16)
19.	Rapport sur le programme de l'assistance technique fournie par la Banque islamique de développement, aux pays membres de l'OCI concernant les questions liées à l'OMC…….....……	OIC/COMCEC/24-08/D(17)

		Code du Document
20.	Rapport sur les questions liées aux activités de l'OMC par le CIDC…….....	OIC/COMCEC/24-08/D(18)
21.	Rapport de la première réunion du comité d'organisation pour la mise en application du programme de coopération de l'OCI dans le domaine du coton …….....	OIC/COMCEC/24-08/D(19)
22.	Proposition sur la mise en place du programme de formation professionnelle et d'entrainement pour les pays membres de l'OCI (OCI-VET) par le CRSESPI…….....	OIC/COMCEC/24-08/D(20)
23.	Rapport de l'atelier sur l'amélioration du climat de l'investissement dans les pays membres de l'OCI par la BID …….....	OIC/COMCEC/24-08/D(21)
24.	Résultat du questionnaire sur les thèmes proposés au COMCEC relatifs aux Echanges de Vues des session par le é CRSESPI ….....	OIC/COMCEC/24-08/D(23)
25.	Rapport sur l'instrument du microfinance dans les pays members de l'OCI par le CRSESPI …….....	OIC/COMCEC/24-08/D(24)
26	Rapport sur la réunion du secteur privé par la CICI …….....	OIC/COMCEC/24-08/D(25)
27.	Rapport final sur le Deuxième Forum des bourses des Etats Membres de l'OCI ……...….	OIC/COMCEC/24-08/D(26)
28.	Rapports des pays et/ou des présentations par écrit sur « l'amélioration du climat de l'investissement dans les pays membres de l'OCI »	OIC/COMCEC/24-08/CR

- République Arabe d'Egypte
- Republique d'Iraq
- Republique de l'Indonésie
- Etat du Koweit
- Malaisie
- Royaume du Maroc
- Royaume d'Arabie Saoudite
- République de Tunisie
- République de Turquie
- République Turc du Chipre Nord
- République de l'Ouganda

Les diverses presentations sur la crise financière mondiale, la crise alimentaire mondiale, les prix de l'énergie et l'amélioration du climat de l'investissement par les institutions des N.U. (Banque Mondiale, FAO) et les experts Eminents étaient invités à la Session.

- II -

RAPPORT
DE LA VINGT QUATRIEME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI

(İstanbul, 20-24 octobre 2008)

Original : Anglais

RAPPORT
DE LA VINGT-QUATRIEME SESSION
DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI
(İstanbul, 20-24 octobre 2008)

1. La Vingt-quatrième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) a été tenue à Istanbul du 20 au 24 octobre 2008.

2. La réunion des Hauts Fonctionnaires du COMCEC a précédé la session Ministérielle tenue du 23 au 24 octobre 2008, sous la présidence de S.E. le Dr. Ahmet TIKTIK, Sous-secrétaire d'Etat à l'Organisation de la planification d'Etat de la République de Turquie pour examiner les points du Projet de l'Ordre du jour et préparer les Projets de Résolutions pour examen lors de la Session Ministérielle.

3. Ont participé à la session les représentants des États membres suivants de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI):

1. Etat Islamique d'Afghanistan
2. République Algérienne Démocratique et Populaire
3. République d'Azerbaïdjan
4. Royaume du Bahreïn
5. République Populaire du Bangladesh
6. République du Bénin
7. Brunei Darussalam
8. Burkina Faso
9. République du Cameroun
10. République du Tchad
11. République de Côte d'Ivoire
12. République Arabe d'Egypte
13. République du Gabon
14. République de Guinée

15. République de Guinée-Bissau
16. République d'Indonésie
17. République Islamique d'Iran
18. République d'Irak
19. Royaume Hachémite de Jordanie
20. Etat du Koweït
21. République du Liban
22. Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste
23. Malaisie
24. République du Mali
25. Royaume du Maroc
26. République Fédérale du Nigéria
27. Sultanat d'Oman
28. République Islamique du Pakistan
29. Etat de Palestine
30. Etat du Qatar
31. Royaume d'Arabie Saoudite
32. République du Sénégal
33. République de Sierra Leone
34. République démocratique de Somalie
35. République du Soudan
36. République du Surinam
37. République Arabe Syrienne
38. République de Tunisie
39. République de Turquie
40. République de Turkménistan
41. République d'Ouganda
42. Etat des Emirats Arabes Unis
43. République d'Uzbékistan
44. République du Yémen

4. La Bosnie Herzégovine, la République Centre Africaine, la Fédération Russe, le Royaume de Thaïlande et la République Turque de Chypre du Nord, ont pris part à la session en qualité d'observateurs.

5. Ont également pris part à la Session le Secrétariat général de l'OCI, les organes subsidiaires suivants, et les institutions affiliées et spécialisées suivantes de l'OCI:

1- Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales pour les Pays Islamiques (CRSESPI)

2- Centre islamique de recherches sur l'histoire, l'art et la culture (CRHACI)

3- Université Islamique de Technologie (UIT)

4- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)

5- Banque Islamique de Développement (BID)

6- Corporation Islamique Internationale pour le Financement du Commerce (CIIFC)

7- Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI)

8- Association Islamique des Armateurs (AIA)

9- Le Forum de la Conférence Islamique de la Jeunesse sur le Dialogue et la Coopération (FCIJ-DC)

10- Fédération des Consultants des Pays Islamiques (FCPI)

11- Féderation des Entrepreneurs des Pays Islamiques (FEPI)

12- Institut Islamique pour la Recherche et la Formation (IIRF)

6. Ont également assisté à la session les représentants des organisations internationales suivantes:

1- Les Huit en développement (D-8)
2- Organisation de la Coopération Economique (OCE)
3- Organisation pour la Coopération Economique et Commerciale et la Banque de Développement
4- Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED)

5- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agricultre (FAO)
6- Banque Mondiale (BM)

(Une copie de la liste des participants à la Vingt-quatrième Session du COMCEC figure en Annexe 1)

Séance d'ouverture

7. La cérémonie d'ouverture de la Vingt-quatrième Session du COMCEC a été tenue le 23 octobre 2008, présidée par S.E. Abdullah Gül, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

8. Dans son discours inaugural, S.E. Abdullah Gül a exprimé son plaisir de rencontrer les représentants des Etats Membres du COMCEC. Se référant au ralentissement de la solution de la cause palestinienne menant aux problèmes socio-économiques exacerbants du peuple palestinien, S.E. Gül a invité tous les pays membres à intensifier leurs efforts pour soutenir des projets de développement en faveur de nos frères palestiniens. En ce qui concerne l'Iraq et l'Afghanistan, S.E. le Président a souligné l'importance d'aider ces pays à mettre terme au fléau du terrorisme et à relever les défis économiques. S.E. Gül a exprimé également l'importance de déployer les efforts visant à coopérer avec les autres pays membres faisant face à des problèmes similaires, comme la République Turque du Chypre du Nord qui a été assujettie pour des années à l'isolement injuste et inhumain. Quant au besoin d'orienter les ressources mondiales vers la lutte contre la pauvreté et la corruption, de relancer la recherche, le développement et les services sanitaires, et de renforcer la coopération commerciale étroite pour favoriser la prospérité mondiale, S.E. a mentionné que la Turquie, qui a été élue en tant que membre temporaire au Conseil de Sécurité des Nations Unies, relancera ses activités à cette fin. Il a exprimé, de même, ses remerciements sincères aux Pays Membres de l'OCI qui ont soutenu fermement la Turquie pour devenir membre du Conseil de Sécurité.

9. A propos des récentes fluctuations économiques sur le plan mondial, S.E. Gül, a souligné l'impact des produits dérivés et structurés sur la crise financière, a mis l'accent sur les règlements qui gouvernent l'économie mondiale et a exprimé son appréciation pour l'intérêt particulier accordé par le COMCEC aux investissements directs dans le cadre du thème de la session d'Echange de vues de cette année intitulé « L'amélioration du climat de l'investissement ». S.E. Gül a indiqué que l'investissement direct qui joue un rôle clé dans l'économie mondiale a considérablement augmenté pour atteindre 1.8 trillion

de dollars américains en 2007, cependant la part des pays membres du COMCEC évaluée uniquement à 141 milliards de dollars, traduit un niveau fortement inférieur à nos expectations. A cet égard, S.E. le Président a invité les pays membres qui possèdent un cumul de capitaux à augmenter les investissements dans les autres pays membres. Se référant à l'importance de promouvoir le bien être des citoyens et d'assurer un meilleur monde aux jeunes générations, S.E. Abdullah Gül a souligné le besoin de prêter une grande attention au développement humain et a indiqué que la priorité devrait être accordé à l'intégration des intellectuels et des entrepreneurs qui peuvent combler facilement leurs besoins fondamentaux dans la communauté et l'humanité. S.E. Abdullah Gül a conclu son discours en insistant sur le besoin d'une bonne gouvernance, d'une responsabilité financière, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que de la promotion du statut des femmes, de la transparence et du principe de la souveraineté de Loi afin de développer les pays islamiques et améliorer le niveau de vie que méritent leurs peuples.

(Une copie du texte du Discours Inaugural de S.E. Abdullah Gül, Président de la République et Président du COMCEC figure en Annexe 2)

10. Le Secrétaire Général de l'OCI, Son Excellence Prof. Dr. Ekmeleddin Ihsanoglu, a prononcé un discours au cours de la Séance inaugurale. Il y a exprimé ses remerciements au Gouvernement de la République de Turquie pour son engagement constant à la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'OCI, concrétisé par l'accueil des réunions du COMCEC.

11. Dans son discours, Son Excellence Dr. Ekmeleddin İHSANOĞLU a insisté sur l'importance de l'adoption, par la 11ème Conférence au Sommet de l'OCI tenue à Dakar, Sénégal en Mars 2008, de la Nouvelle Charte de l'OCI qui ouvre la voie à une révision de la coopération économique et commerciale des Etats Membres de l'OCI et des institutions et a mis l'accent sur le rôle du COMCEC à cet égard. Son Excellence Dr. İHSANOĞLU a également insisté sur la responsabilité du COMCEC à relever les défis des effets actuels et éventuels des crises dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie et du financement, sur les Etats Membres de l'OCI.

12. Dans le contexte des réalisations économiques enregistrées depuis la dernière session du COMCEC, Son Excellence le Secrétaire Général a attiré l'attention sur l'augmentation constante du niveau du commerce intra-OCI ces dernières années (16,4% en 2007), et a exprimé sa satisfaction de constater que l'un des principaux objectifs du

Programme d'Action Décennal de l'OCI de porter à 20% le niveau de l'intra-commerce, sera atteint avant la date butoir de 2015. Son Excellence Dr. İHSANOĞLU a également salué les Etats Membres qui ont signé et ratifié, l'année dernière, les accords SPC-OCI et a encouragé les autres Etats Membres à le faire dans les meilleurs délais. Son Excellence Dr. Ekmeleddin İHSANOĞLU a conclu son discours en mettant l'accent sur l'importance du développement du Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique, le Programme de l'OCI sur le Coton, le Programme Cadre pour le Développement du Tourisme dans les Etats Membres de l'OCI et le Projet de l'OCI sur les Lignes ferroviaires Dakar-Port Soudan.

(Une copie du discours de Son Excellence Prof. Dr. Ekmeleddin İHSANOĞLU, le Secrétaire Général figure en Annexe 3.)

13. Les chefs de Délégation de l'Etat du Qatar, la République de l'Ouganda et la République du Turkmenistan ont fait respectivement des présentations au nom des groupes arabe africain et asiatique des Etats Membres. Ils ont exprimé leurs remerciements à la République de Turquie pour l'hospitalité réservée aux délégués et à S.E Abdullah Gül pour son rôle pionnier dans le soutien de la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'OCI. Soulignant les défis à relever et provoqués par les crises financière, de l'agriculture et de l'énergie et ont insisté sur l'importance de la concrétisation des potentialités économiques des pays membres. A cet égard, ils ont reconnu l'importance d'accroître la libéralisation de la mise en application du système de préférences commerciales pour assurer la croissance islamique et la compétitivité internationale. Ils ont remercié le Secrétaire Général de l'OCI S.E. Ekmeleddin IHSANOGLU, le Secretariat Général, le Bureau de Coordination du COMCEC et les institutions pertinentes de l'OCI pour leurs efforts constants déployés pour intensifier la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres

14. S.E. Dr. Ahmed Mohammed Ali, Président de la Banque Islamique du Développement a également pris la parole pendant la Séance d'Ouverture. S.E. Dr. Ali a informé l'audience des opportunités et des défis engendrés par la dernière crise financière dans les Etats Membres de l'OCI. 1

(Le texte du Discours du Président de la BID figure en Annexe 4)

15. S.E. Shaikh Saleh Bin Abdullah Kamel, Président de la Chambre Islamique du Commerce et d'Industrie (CICI), a également présenté une allocution, dans laquelle il a signalé les parachèvements de la CICI au cours de la dernière année. Dans son allocution S.E. Shaikh Saleh Bin Abdullah Kamel s'est focalisé sur les défis à affronter par les secteurs islamiques, financier, bancaire et privé.

(Le texte du discours du Président de la CICI figure en Annexe 5)

16. Une cérémonie d'attribution de prix a été tenue à la fin de la séance d'Ouverture. Au cours de cette cérémonie le "Prix de Solidarité Islamique" pour la promotion du commerce entre les Etats Membres de l'OCI et le "Prix du Prince Faisal Bin Fahd" ont été décernés aux trois lauréats.

17. A la suite de la cérémonie d'Ouverture, S.E. Abdullah Gül, a accueilli les Chefs de Délégation.

Séance Ministérielle de Travail

18. La Séance Ministérielle de Travail de la Vingt-quatrième Session du COMCEC a été tenue le 23 octobre 2008, présidée par S.E. Prof. Dr. Nazım EKREN, Ministre d'Etat et Vice Premier Ministre de la République de Turquie.

19. Une cérémonie de signature a été tenue lors de la Séance Ministérielle concernant les accords de crédits alloués par la Corporation Internationale Islamique pour le Financement du Commerce (CIIFC) à quatre banques participantes à savoir, Albaraka Türk, Türkiye Finans, Kuveyt Türk et Banque Asya.

20. La Séance a adopté le projet de l'ordre du jour de la Vingt-quatrième Session du COMCEC.

(L'ordre du jour de la Session figure en Annexe 6)

21. Un Echange de vues sur « La Promotion du Climat de l'Investissement entre les Etats Membres » a été tenu au titre du point 14 de l'ordre du jour.

22. S.E. Prof. Dr. Nazım EKREN a prononcé un discours sur la Séance d'Echange de vues. Jetant la lumière sur la tenue de la 24ème Réunion du COMCEC tenue dans une période secouée par la crise financière mondiale, S.E. EKREN a déterminé trois facteurs résultant de cette crise à savoir, le développement rapide des crédits, l'augmentation de 400% des fonds de couverture et 600% des dérivés. Soulignant le changement des règlements et des balances durant le processus, S.E. Nazım EKREN a insisté sur le besoin de la création d'une nouvelle structure dont ont besoin les grands institutions et marchés mondiaux qui ont affronté des déficiences structurales. Afin d'attirer l'attention sur l'importance de l'établissement d'une approche commune entre les Pays Membres de l'OCI à cet égard, S.E. EKREN a suggéré que la prochaine Session du COMCEC deviendra une plateforme internationale économique et financière où les Pays Membres évalueront ensemble le processus en cours et établiront des initiatives communes basées sur des données et analyses qui rendront les réunions tenues à la 25ème anniversaire du COMCEC plus fructueuses. Dans ce contexte, S.E. EKREN a suggéré également d'établir un Groupe de Travail avec la coordination du groupe de la BID pour préparer un « Plan d'Action pour le Programme de la Promotion du Climat de l'Investissement ».

23. Les Ministres de la République de Turquie, de la République Arabe d'Egypte, l'Etat des Emirats Arabes Unis, la Malaisie, le Royaume de l'Arabie saoudite, République de Tunisie, le Royaume du Maroc ont présenté des exposés sur leurs expériences dans le domaine de l'amélioration du climat de l'investissement. En ce qui concerne le relancement de la compétitivité internationale pour attirer l'investissement étranger, les Chefs de Délégations ont mis l'accent dur l'importance de la stabilité économique et politique *inter alia*, la réforme légale, l'infrastructure, le développement humain, le partenariat du secteur privé, l'établissement des mécanismes institutionnels et l'expansion de la libéralisation du commerce à travers la mise en place du Protocole sur le Schéma de Tarif Préférentiel (PRETAS).

24. M. Ulrich ZACHAU, Directeur national de la Banque Mondiale en Turquie a présenté un exposé sur le climat de l'investissement dans les Pays Membres de l'OCI. Après avoir informé la Réunion des chiffres concernant la croissance, les prix des marchandises et le flux du capital sur les marchés émergents. M. ZACHAU a évalué la facilité d'entreprendre les affaires dans les pays de l'OCI conformément à leur classement en vertu de réformes, du recrutement des travailleurs, de l'application des contrats, de l'achèvement des affaires, de l'obtention des crédits et des taxes à payer.

25. Prof. Dr. Francis SERMET, ex-Président de DEOS (Développement Economique de l'Ouest de la Suisse) a présenté un exposé soulignant en particulier les facteurs importants pour promouvoir le climat de l'investissement tel que l'accès au marché, la stabilité de l'environnement économique et social, les relations relatives à l'emploi et à la création d'unions, le niveau de taxes et l'emplacement des sièges. Insistant sur le rôle des investissements à long terme relatifs aux emplois et aux taxes, Prof. SERMET a conclu son exposé en citant les meilleurs exemples pratiques en Suisse.

26. M. Alparslan KORKMAZ, Conseiller du Premier Ministre et Président de l'Agence du Soutien et de la Promotion des Investissements Turcs, a prononcé un discours sur l'expérience turque récente dans ce domaine en insistant tout particulièrement sur les capacités de l'Agence. Dans son exposé, M. KORKMAZ a déterminé les conditions mondiales, la série de l'offre et l'éducation en tant que trois facteurs pré-requis pour attirer les investissements étrangers directs qui encourageront le transfert de nouvelles technologies, créeront de nouvelles facilités pour l'emploi et assureront des meilleurs niveaux de vie.

27. Dans le cadre de la séance sur "l'Impact des Prix élevés des aliments et de l'énergie et des Crises Financières Mondiales sur les Economies des Etats Membres de l'OCI", S. E. Hafez Ghanem, Directeur-Général Adjointde l'Organisation de la Nourriture et de l'Agriculture des Nations Unies (FAO) et M. Mehmet YÖRÜKOĞLU, Vice Gouverneur de la Banque Centrale de Turque ont fait des exposés.

28. Dans sa présentation, S. E. Hafez Ghanem a mis l'accent sur les impacts négatifs des prix élevés des Aliments sur les pauvres dans les zones rurales et urbaines souffrant de la malnutrition, sur les agriculteurs démunis de terres ainsi que sur les femmes principales soutien de familles. En outre, Son Excellence Hafez Ghanem a attiré l'attention sur les effets des crises financières sur la sécurité alimentaire. Dans l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire, S. E. Ghanem a conclu sa présentation avec des propositions faites aux Etats Membres de l'OCI pour éviter à titre d'exemple l'adoption d'actes individuels dont l'abstention d'exportation ou la protection unilatérale de l'importation, et pour accorder l'aide aux pays en développement qui adoptent la duplicité des approches compromettant la protection sociale et l'investissement dans le domaine de l'Agriculture.

29. M. Mehmet YÖRÜKOĞLU, a fait sa présentation sur la crise financière mondiale et ses impacts, tout en mettant l'accent sur les motifs des mutations sur les marchés émergents en Turquie. M. YÖRÜKOĞLU a souligné les défis à relever comme la baisse de la liquidité et la hausse des coûts du financement, le ralentissement de la croissance

économique mondiale et le chômage. En conclusion, M. YÖRÜKOĞLU a insisté sur le besoin d'un règlement et d'une supervision effectifs et également d'une coordination et d'une coopération entre les autorités locales et transfrontalières.

Séance de Clôture

30. La séance de Clôture de la Vingt-Quatrième Session du COMCEC a été tenue le 24 octobre 2008 sous la présidence de S.E. Kürşad TÜZMEN, Ministre d'Etat de la République de Turquie en charge du commerce extérieur.

31. Au début de la Session, le Chef de la Délégation de l'Indonésie a prononcé un discours sur l'expérience de son pays dans le domaine de l'amélioration du climat de l'investissement entre les Pays Membres de l'OCI. Se référant à l'objectif de porter le commerce Intra-OCI à 20% d'ici 215, le Chef de la délégation de l'Indonésie a souligné la necessité de la contribution aux programmes d'assistance technique et au soutien financier pour les PMEs dans le but d'assurer un meilleur futur aux Pays Membres de l'OCI. Le Chef de la délégation indonésienne a conclu son discours en mettant l'accent sur la nécessité de trouver des solutions communes aux Pays Membres de l'OCI face aux crises financière, énergetique et alimentaire.

32. S.E. Rizuran Saeed SHAIKH, Conseiller du Consulat Général du Pakistan à Jeddah et Rapporteur de la Session, a fait des présentations sur les Résolutions de la Session Ministérielle. Dans son exposé, S.E. SHAIKH a résumé les travaux de la Session et a souligné les points importants de l'accord inclus dans les résolutions.

33. La session a ensuite adopté la Résolution OIC/COMCEC/24-08/Res(1) et OIC/COMCEC/24-04/Res(2).

(Les résolutions OIC/COMCEC/24-08/Res(1) et OIC/COMCEC/24-04/Res(2) figurent en Annexes 7 et 8).

34. Dans la résolution 1 Res (1) de la 24ème Session du COMCEC, les documents suivants ont été soit approupés/ratifiés/adoptés/considérés.

- Accord de Développement et de Coopération dans le domaine du Tourisme entre les Pays Membres de l'OCI. (ratifié – Annexe 9)
- Rapport sur la 13ème Réunion du Comité de Session. (considéré – Annexe 10)
- Feuille de route pour la promotion du Commerce international.(adoptée – (Annexe 11)
- Décisions de la 1ère réunion du Comité de Direction. (approuvées – Annexe 12)
- Mise en place du mécanisme du Programme de l'Education Professionnelle et de Formation pour les Pays Membres de l'OCI (OCI-EPF). (approuvée – Annexe 13)
- Recommandations sur l'atelier en relatif à « l'Amélioration du Climat l'Investissement » (considérées - Annexe 14)

35. Une cérémonie spéciale de signature a été également tenue lors de la Session du Clôture. Durant la cérémonie, les Chefs de Délégation du Royaume du Maroc et du Sultanat d'Oman ont signé le protocole sur le schéma de Tarif Préférentiel SPC-OCI (PRETAS) et les Règles d'Origine. Le Chef de la délégation de la République Arabe syrienne a signé les Règles d'Origine SPC-OCI. Le chef de la délégation de Qatar a signé le PRETAS au début de la Session Ministérielle de Travail.

36. S.E. M. Tori Limancama, Secrétaire Général Adjoint des Affaires Economique a lu le message de S.E. Prof. Dr. Ekmeleddin İHSANOĞLU, le Secrétaire Général de l'OCI. Se référant aux délibérations relatives à l'évaluation des crises agricole, énergétique et financière et leurs repércussions sur les économies des Etats Membres, S.E. Dr. İHSANOĞLU, a attiré l'attention sur le nécessité du fait que les Etats Membres doivent entreprendre davantage d'actions islamiques communes et diversifier les ressoruces disponibles dans l'intérêt de la Oummah. Se félicitant de l'augmentation du nombre de signatures des Accords SPC-OCI, S.E. Prof. Dr. Ekmeleddin İHSANOĞLU, a mis l'accent sur la contribution de telles démarches pour achever et intensifier les relations commerciales et économiques entre les nations frères. Dans ce contexte, S.E. Prof. Dr. Ekmeleddin İHSANOĞLU, a souligné que tous les Etats Membres doivent participer au Système le plus tôt possible afin que la famille de l'OCI puisse être capable de démarrer les discussions sur les moyens et les modalités de l'établissement d'une zone de Libre Echange entre ses membres dans le futur proche étant l'un des objectifs principaux du COMCEC et du Programme d'Action Décennal de l'OCI.

(Le texte du message de S.E. Prof. Dr. Ekmeleddin İHSANOĞLU, figure en Annexe 15)

37. S.E. Dr. Amer Husni LUTFI, Ministre de l'Economie de la République Arabe syrienne, a prononcé un discours au nom de tous les Pays Membres Participants, dans lequel il a remercié S.E. Abdullah GÜL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination de COMCEC, le CRSESPI, le groupe de la BID, le CIDC, la CICI, et toutes les parties concernées pour leur contribution aux travaux de la Session et pour avoir relancer les actions communes entre les Etats Membres de l'OCI.

38. S.E. Kürşad TÜZMEN, Ministre d'Etat de la République de Turquie en charge du commerce extérieur, a prononcé un discours de clôture lors de la séance. S.E. TÜZMEN a mis l'accent sur le fait que l'augmentation de la part des Membres de l'OCI dans l'exportation mondiale évaluée à 9,8 % en 2007 et résultant de l'augmentation des prix de l'énergie, des aliments et des matières premières a un double impact sur les économies islamiques. A cet égard, S.E. TÜZMEN a signalé que cette situation a accru les dépenses de certains pays islamiques qui importent le pétrole et les matières premières alors qu'elle menait à une augmentation des revenus de certains autres Pays Islamiques qui sont exportateurs du même produit. Dans ce contexte, l'Accroissement du Commerce Intra-OCI pour atteindre le taux de 20% d'ici 2015, S.E. TÜZMEN a souligné l'importance d'opérationnaliser davantage le Système de Préférence commerciale entre les Etats Membres de l'OCI à l'avènement de l'an 2009 afin qu'il devienne le point de départ pour l'achèvement de l'objectif de l'établissement de la Zone de Libre Echange entre les Pays Islamiques. A cet égard, S.E. TÜZMEN a fait un sommaire sur le relations commerciales nouées avec les Pays Islamiques frères dans les dernières années. S.E. Kürşad TÜZMEN a conclu son discours en remeriant toutes les délégations, les institutions de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC, les organisateurs et les interprètes pour leur contribution appréciable à la 24ème Session du COMCEC.

(Le texte du discours de clôture de S.E. Kürşad TÜZMEN figure en Annexe 16.)

39. Tous les documents et les présentations faites à la 24ème Session du COMCEC, seront disponibles sur le site web (www.comcec.org)

A N N E X E S

ANNEXE

1

Original: Anglais

LIST DES PARTICIPANTS
A LA VINGT-QUATRIEME SESSION DU COMCEC

(İstanbul, 20 – 24 octobre 2008)

A. MEMBER STATES OF THE OIC

ISLAMIC REPUBLIC OF AFGHANISTAN

- Mr. AZIM NASSER-ZIA
  Consul General of Afghanistan in İstanbul

- Prof. Dr. ABDUL WASSAY HAQIQI
  Senior Adviser to the Minister of Economy

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

- Mrs. AMAR BOULARAK
  General Secretary of Ministry of Trade

- Mr. ABDELHAMID BELAHDA
  Deputy Director, Ministry of Commerce

REPUBLIC OF AZERBAIJAN

- Mrs. SEVİNJ HASANOVA
  Deputy Minister,
  Ministry of Economic Development

- Mr. RUSTAM ASTANOV
  Director of Finance Department
  Ministry of Economic Development

- Mr. ILKIN MAJIDOV
  Head of Foreign Trade Analysis Division
  Ministry of Development

- H.E. TOFIG ABDULLAYEV
  Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of the Republic of Azerbaijan to the Kingdom of Saudi Arabia and Permanent representative of the Republic of Azerbeijan.

KINGDOM OF BAHRAIN

- Mr. KADHIM AL-AORYEDH
  Ambassador

- Mr. MOHAMMED AL-HIJAZI
  Third Secretary

- Mr. MOHSEN AL-DAILAMI
  Head of Bilateral, Ministry of Industry and Commerce

PEOPLE'S REPUBLIC OF BANGLADESH

- Mr. NAYEM U. AHMED
  Charge d'Affaires a.i. in Bangladesh Embassy

REPUBLIC OF BENIN

- Mr. JOSEPH OUAKE
  Deputy Minister

- Mr. TAIBOU ASSANI
  BCCI President Consul

- Mr. ABDELLATIF KY-SAMAH
  General Director of National Mutvel of Solidarity

BRUNEI DARUSSALAM

- H.E. DATO HAJI ABDUL MOKTI HAJI MOHAMMED DAUD
  Ambassador of Brunei Darussalam to Jordan

- Mr. MD MOHAMMED HAKASHAH HAJI ABDUL SAMAD
  Assistant Director, Department of Economy Cooperation, Ministry of Foreign Affairs and Trade

BURKINO FASO

- H.E. OMAR DIAWARA
  Ambassador of Burkina Faso in Riyadh and Permanent Representative in OIC

REPUBLIC OF CAMEROON

- H.E. IYA TIDJANI
  Ambassador of Cameroon in Saudi Arabia

- Mr. CHRISTOPHE BERTRAND BITSE EKOMO
  Diplomat Ministry of External Relations

- Mrs. MARTHE CHANTAL MBAJON NDJEPANG
  Senior Adviser Presidency of the Republic

REPUBLIC OF CHAD

- Mrs. FATIME ISSA RAMADANE
  Minister of Commerce and Industry

- Mr. OUMAR ABDERAMANE
  General Director, Ministry of Commerce

- Mr. APPOLINAIRE MOGOMBAYE
  General Director of International Cooperation, Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF COTE D'IVOIRE

- H.E. HAMZA SALLAH
  Ambassador of Ivory Coast to Saudi Arabia, Permanent Representative to OIC

- Mr. MALAN KOFFI
  Deputy Manager of the International Economic Relations,
  Ministry of Foreign Affairs

ARAB REPUBLIC OF EGYPT

- H.E. RACHID MOHAMED RACHID
  Minister of Foreign Trade and Industry

- H.E. MEMDOUH MOSTAFA
  First Undersecretary and the Chairman of Egyptian Commercial Service

- Mr. TAREK ADEL
  Deputy Assistant Minister for International Economic Relations

- Mr. MONGY ALY BADR
  Commercial Consul of Arab Republic of Egypt in İstanbul

- Mr. SOLIMAN KHALIL
  Vice Commercial Consul of Arab Republic of Egypt in İstanbul

- Mr. IHAB FATHI
  Ministry of Trade and Industry

- Mrs. NEVEN OMRAH EL SHAFIE
  Vice Chairman of General Authority for Investment and Free Zones (GAFI)

- Mrs. TAHANY SHAMLOLU
  Assistant of General Authority for Investment and Free Zones (GAFI)

REPUBLIC OF GABON

- Mrs. SOLANGE MABIGNATH
  Deputy Minister of Economy, Finance, Budget and Privatization

- Mr. PONCE ACHILLE MOUBOUYI MILEMBA
  Research Assistant, Ministry of Economy, Finance, Budget and Privatization

REPUBLIC OF GUINEA

- Mrs. BARRY SOW AISATOU
  Director of International Organization

- Mr. ARGUN ORHAN
  Consul General Honoraria

REPUBLIC OF GUINEA BISSAU

- Mr. FRANCISCO DA COSTA
  Secretary of State for Planning and Regional Integration

REPUBLIC OF INDONESIA

- H.E. AWANG BAHRIN
  Ambassador of the Republic of Indonesia to the Republic of Turkey

- Mr. PRIMANTO HENDRASMORO
  Acting Deputy Director, Directorate of Socio-cultural Affairs and International Organization of Developing Countries, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. ROBEN HENDRY ALWI
  Deputy Director, Directorate of Bilateral and Multilateral Cooperation Indonesia Investment Coordination Board

- Mr. FRITZ HORAS SILALAHI
  Deputy Director, Directorate of Bilateral and Multilateral Cooperation Indonesia Investment Coordination Board

- Mr. BASKARA PRADIPTA
  Head of Section, Directorate of Socio-cultural Affairs and International Organization of Developing Countries, Ministry of Foreign Affairs

- Ms. AVI DEWANI SARI HARAHAP
  Third Secretary, Indonesian Embassy Ankara

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- Mr. BEHROUZ ALISHIRI
  Vice Minister and President of Organization for Investment Economic & Technical Assistance of Iran Ministry of Economic Affairs & Finance
- Mr. AHMAD JAMALI
  Director General for Loans, International Organization & Institutions, Ministry of Economic Affairs & Finance
- Mrs. SEMİRA RAHİMİ NEDJAT
  Expert, Office for Loans, International Organization & Institutions, Ministry of Economic Affairs & Finance
- Mr. MOHAMMED RAZA KARBASI
  Director General of Islamic Chamber of Iran Chamber of Commerce, Industries & Mines
- Mr. SEYED HOSSEIN SALIMI
  Member of Board of Governor, Iran Chamber of Commerce, Industries & Mines
- Mr. ABDOLHOSSEIN FAKHARI
  Adviser to the President of Iran Chamber of Commerce Industries & Mines
- Mr. MORTEZA KHANSARI BOZORGI
  Expert Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF IRAQ

- H.E. Dr. DAKHIL JOWAD
  Director General of Foreign Economic Relations Department
- H.E. SAFAULDEEN SALIH MAHDI
  Ambassador, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. SALAH ABDULSALAM AL-AZZAWI
  Counsellor of Iraq in Istanbul
- Mr. ZOHEYR AL-HUSEYIN
  Ministry of Foreign Affairs
- Dr. WATHIK TAHA MOHAMMAD
  Department Manager of Regional Committees
- Mrs. SAMIRA HADI JABER
  Director of Section for Turkey
- Mr. AHMED HASAN BAQIR
  Commercial Counsellor, The Republic of Iraq
- Mr. ABDULSALAM ABDULHAFIDH
  Iraq Union of Chambers, Department Manager of Regional Committees

- Mr. EMADALDIEN ALI HANEISH
  Ministry of Trade

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

- Dr. MONTASER OKLAH
  Secretary General of Ministry of Industry and Trade
- Mr. NIDAL AL-ABBADI
  Ministry of Industry & Trade, Foreign Trade Policy and Relations Department

STATE OF KUWAIT

- H.E. KHALIFA HAMADA
  Deputy Minister of Finance
- Mr. SHEIKH FAHAD SALIM AL-SABAH
  Consul General
- Mr. ISHAQ ABDULKARIM
  Director of International Economic Co-operation Department Economic Affairs
  Ministry of Finance
- Mr. ADEL ALASOSSI
  Director, Undersecretary's Office,
  Ministry of Finance
- Mr. MISHAL AL-ARDHI
  Controller, International Organizations,
  Ministry of Finance
- Mr. SAAD AL-RASHIDI
  Head of OIC Affairs Division,
  Ministry of Finance
- Mr. SALAH AL-BANNAI
  Second Secretary, Embassy of the State of Kuwait in Turkey
- Mr. SALEM AL-BATHER
  Economic Researcher,
  Ministry of Finance
- Mr. KHALED AL-MUTAIRAT
  Vice Consul of the Consulate General of the State of Kuwait in İstanbul

REPUBLIC OF LEBANON

- Mr. FUAD FLEIFEL
  Acting Director General, Ministry of Economy and Trade

- H.E. Amb. MUSTAFA HAMDAN
  Director of Economic Affairs, Ministry of Foreign Affairs
- H.E. Amb. Dr. TANNOUS AOUN
  Consul General in Istanbul

GREAT SOCIALIST PEOPLE'S LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

- Mr. AHMAD ABDULSALAM
  Asia Department,
  External Communication Secretariat
- Mr. OMRAN EL GHALY
  Foreign Trade Department,
  Secretariat of Economy
- Mr. MOHAMED ZREIG
  Islamic Department
  Secretariat of External Communication
- Mr. ESAM EL MALHOF
  Foreign Trade Department
  Secretariat of Economy
- Mr. MUFTAH EL SHIHUMY
  Economic Department
  External Communication Secretariat
- Mr. MOHAMED ZENATI
  Charge d'affairs Libyan Embassy in Ankara

MALAYSIA

- Mr. J. JAYASIRI
  Senior Director, Trade Policy and Negotiations Coordination,
  Ministry of International Trade and Industry
- H.E. DATO' SAIPUL ANUAR A. MUIN
  Ambassador of Malaysia to Turkey
- Mr. MOHD ZAHILE ISMAIL
  Assistant Director, Economic and Trade Relations,
  Ministry of International Trade and Industry
- Mr. BADLI HISHAM ADAM
  Counsellor, Embassy of Malaysia in Ankara
- Ms. WAN NORMA
  Director, Malaysia External Trade Development Corporation

REPUBLIC OF MALI

- Mr. MOHAMED SIMPARA
  Technical Counsellor, Representative of the Minister of Economy Industry and Trade

- Mr. MOUSSA ALIOU KONE
  Counsellor, Embassy of Mali to Riyadh

- Mrs. OUMOU BAH
  In charge Communication of API MALI

- Mr. HÜSEYİN BAŞARAN
  Honorary Council of Mali

KINGDOM OF MOROCCO

- H.E. ABDELLATIF MAAZOUZ
  Minister of Foreign Trade

- H.E. ABDALLAH ZAGOUR
  Ambassador of Morocco to the Republic of Turkey

- Mr. KHALID SAYEH
  Director of International Trade Relations, Ministry of Foreign Trade

- Mr. MOHAMMED MAOUKIL
  Head of Department of International Organizations, Ministry of Foreign Trade

- Mr. SALAH OUKHAY
  First Counsellor at the Embassy of Morocco

FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA

- H.E. AHMED ABDULHAMID
  Ambassador of Nigeria to Turkey

- Mr. ZUBAIRU MOHAMMED YELWA
  Minister at the Embassy of Nigeria in Turkey

- Mr. SA'AD MUHAMMAD BELLO
  Minister at Embassy of Nigeria in Riyadh

SULTANATE OF OMAN

- H.E. Dr. ABDULMALIK BIN ABDALLAH AL-HINAI
  Undersecretary for Economic Affairs at the
  Ministry of National Economy

- Mr. ALMOATASIM BIN HILAL AL-HOSNI
  Economic Researcher, Ministry of National Economy

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- H.E. SYED IFTIKHAR HUSSAIN SHAH
  Lt. General (Retd.) Ambassador of Pakistan to Turkey
- Mr. KUNWAR WAHID KHURSHEED
  Consul General of Pakistan in Istanbul
- Mr. RIZWAN SAEED SHAIKH
  Counsellor (OIC) at Consulate General of Pakistan in Jeddah

STATE OF PALESTINE

- Mr. ABDALHAFID NOUFAL
  Deputy Minister, Ministry of Economy
- H.E. NABIL MAAROUF
  Ambassador of Palestine to Turkey
- Mr. ABDALKARIM ALKHATEEB
  Counsellor of Embassy of Palestine

STATE OF QATAR

- H.E. FAHAD BIN JASSİM BIN MOHAMMED AL-THANI
  Minister of Business and Trade
- H.E. ABDUL RAZZAK AL-ABDUL GHANI
  Ambassador of Qatar to Turkey
- Mr. SAOUD JASSIM AL-JUFAIRI
  Director of Economic Affairs Department
- Mr. ABDULLAH ALI AL-KHUWAITR
  Executive Assistant to the Minister
- Mr. AHMAD SALEH AL-MOHANADY
  Director of Arab and Islamic Affairs Department
- Mr. ABDULLAH SALEM AL-MAZRUI
  From office of the Minister
- Mr. ZIYAT KÖPRÜLÜ
  Political Expert of Embassy of State of Qatar to Turkey
- Mr. HUSEIN PATEL
  Officer in charge of Public affairs of Embassy of State of Qatar to Turkey
- Mr. KHALID ABDEL FATTAH EWIS
  Administrative Coordinator and Interpreter of Embassy of Qatar to Turkey
- Mr. KHALID AL-SULAITI
  Vice Consul General

- Mr. ORHAN GÜL
  Officer in Charge of Public Affairs of Embassy of State of Qatar to Turkey

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- H.E. ABDULLAH BIN AHMAD ZAYNAL ALI RIZA
  Minister of Commerce and Industry

- H.E. Dr. MOHAMMED R. A. AL-HUSSAINI
  Ambassador of the Kingdom of Saudi Arabia

- Mr. ABDULLAH BIN ABDULRAHMAN AL-HOMOUDI
  The Ministry's Deputy for Foreign Trade

- Mr. ABDULLAH BIN ABDULWAHAB AL-NAFISA
  Director General, Ministry of Commerce and Industry

- Mr. KHALID HUSSAIN AKBAR
  Commercial Attache in Turkey

- Mr. NASIR MOHAMMED AL-MOTLAQ
  Economic Researcher, Ministry of Finance

- Mr. TAHA ASAD AL-SHARIEF
  Ministry of Commerce and Industry

- Mr. YOUSIF MOHAMMED AL-DHUBAIEI
  Foreign Ministry

- Mr. TALAL AHMAD AL-AMER
  Secretary of H.E. the Minister

- Mr. HUSSYENEED ALRASSED
  Ministry of Commerce and Industry

- Mr. MESHARI SAEED AL-ZAHRANI
  Ministry of Commerce and Industry

REPUBLIC OF SENEGAL

- H.E. MAMADOU DIOP
  Minister of Commerce

- H.E. MOUHAMADOU DOUDOU LO
  Ambassador of Senegal to Saudi Arabia, Permanent Representative at the OIC

- Mr. NICOLAS NIOUCKY
  Charges d'affairs of Senegal in Turkey

- Mrs. AMINATA SY
  Technical Counsellor of Cabinet of Ministry of Commerce

- Mr. MAMADOU DIAGNE
  Support Manager of Private Sector

REPUBLIC OF SIERRA LEONE

- Mr. MOMODU L. KARGBO
  Deputy Minister of Finance and Economic Development

- Mr. JIMMY G. LAMBOI
  Project Coordinator,
  IDB - Technical Assistance for Capacity Building,
  Ministry of Finance and Economic Development

DEMOCRATIC REPUBLIC OF SOMALIA

- H.E. Dr. HILAL MOHAMED ADEN
  Ambassador of Democratic Republic of Somalia to Turkey

REPUBLIC OF SUDAN

- H.E. SALMAN SULIMAN SAFI
  State Minister at the Ministry of Investment

- Amb. ADIL BASHIR HASSAN
  Consul General of Sudan in Istanbul

- Mr. GAFAR ALRAYAH ALI
  Director General of International Relations at the
  Ministry of Foreign Trade

REPUBLIC OF SURINAME

- H.E. EWALD WENSLEY LIMON
  Ambassador, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. MOHAMED RAFIEL AJOER CHIRAGALLY
  Policy Advisor, Ministry of Foreign Affairs

SYRIAN ARAB REPUBLIC

- H.E. Dr. AMER HUSNI LUTFI
  Minister of Economy and Trade

- Mr. SAFOUAN GHANEM
  Syrian General Consulate to Istanbul

- Ms. RIMA KADRI
  Director of International Relations, Ministry of Economy and Trade

REPUBLIC OF TUNISIA

- H.E. ABDELHAMID TRIKI
  State Secretary of Ministry of International Cooperation and Development

- H.E. GHAZI JOMAA
  Ambassador of Tunisia of Turkey

- Mr. MOHAMED JAMEL ELIFA
  Civil Services Counsellor, Ministry of Trade and Handcraft

- Mr. KHALED SALHI
  Economic Counsellor, Ankara

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. NAZIM EKREN
  Minister of State and Deputy Prime Minister

- H.E. MEHMET ŞİMŞEK
  Minister of State

- H.E. KÜRŞAD TÜZMEN
  Minister of State

- Dr. AHMET TIKTIK
  Undersecretary of State Planning Organization

- Mr. AHMET KURTER
  Deputy General Secretary, TSE

- Mr. SALİH MUTLU ŞEN
  Consul General of Turkey to Jeddah

- Mr. MEHMET VEHBİ GÜNAN
  General Director of Organize Department,
  Ministry of Industry and Trade

- Mr. HÜSEYİN ERKAN
  Chairman of Istanbul Stock Exchange

- Mr. ZEYNETTİN KASIMOĞLU
  General Secretary of State Planning Organization

- Mr. RAİF KUTLUK
  Deputy General Secretary of State Planning Organization

- Mr. SELAMİ İNCEDAL
  Deputy Director General, Ministry of Energy and National Sources

- Prof. Dr. HABİB AŞAN
  Chairman, Turkish Patent Institute

- Prof. Dr. ÖMER Z. CEBECİ
  Member of Board Science and Vice Chairman, TÜBİTAK

- Mr. İHSAN ÖVÜT
  Director of International Relations, TSE

- Mr. MURAT LÜTEM
  Adviser of Foreign Affairs, President's Office
- H.E. ÖNDER ÖZAR
  Rtd. Ambassador
- Mr. MEHMET ALİ SAĞLAM
  Head of Department, Undersecretariat of Treasury
- Mr. MEHMET DÜNDAR
  Head of Department, Undersecretariat of Treasury
- Mrs. NURSUN BEŞELİ
  Chairman of Research and Development, İGEME
- Mr. ERŞAD HÜRMÜZLÜ
  Adviser of President
- Mr. ATİLLA GÖKHAN KIZILARSLAN
  Head of Department Undersecretariat of Foreign Trade
- Mr. KADRİ YAVUZ ÖZBAY
  Expert, Turkish Patent Institute
- Mr. RIFAT ŞAHİN
  Acting Head of Department, Turkish Grain Board
- Mr. MUSTAFA CAVCAR
  Director, University of Anatolia
- Mr. A. BERAT CONKAR
  Adviser, Prime Ministry
- Mr. M. ABDULLAH CANBEK
  Adviser, Prime Ministry
- Mrs. VUSLAT ÖMÜRBEK
  Center Coordinator, Istanbul TIKA
- Mr. ŞEVKET ILGAÇ
  Acting Director General, Undersecretariat of Foreign Trade
- Mr. RECEP ÇAKAL
  Head of Department
- Mr. SALİH YÜKSEL
  TURKAK, Technical Chief
- Mrs. SERAP ÖZCOŞKUN
  Deputy General Director, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. HASAN DEMİRCİ
  Expert, Turkish Union of Chambers and Commodity Exchanges
- Mr. SERKAN SORGUÇ
  General Secretary, ECO Chambers

- Mr. EREN S. KILIÇOĞLU
  International Relation Director, Istanbul Stock Exchanges
- Mr. OĞUZHAN BERBER
  Head of Section, Undersecretariat of Foreign Trade
- Mr. SAİM GÜL
  Head of Section of Foreign Relations
- Dr. ERALP POLAT
  International Relations Deputy Director, Istanbul Stock Exchanges
- Mrs. BANU SENER
  Professional Engineer, Ministry of Industry and Trade
- Mr. ABDÜLKERİM ÇAY
  Project Director, Prime Ministry Investment Support and Promotion Agency
- Mr. SEFA SADIK AYTEKİN
  Head of Department of Investor Services
- Mr. TUNCAY SÖNMEZ
  Expert, Minister of Industry and Trade
- Mr. ZAFER DÜZENLİ
  Expert, Undersecretary of Treasury
- Ms. KEVSER DEMİR
  Assistant Expert
- Mr. ARDA AÇIKSÖZ
  Head of Department of Investment Presentation Service
- Mrs. GAMZE ÖZDURĞUTLU
  Assistant Expert Undersecreteriat of Treasury

Panelists and Special Guests

- Mr. ULRICH ZACHAU
  Director For Turkey of The World Bank
- Prof. Dr. FRANCIS SERMET
  Former Head of Development Economic of Western Switzerland (DEWS)
- Mr. HAFEZ GHANEM
  Assistant Director General, FAO
- Dr. MOHAMMAD AHMED ZUBAIR
  Senior Economist / Division Cheif (IDB)

- H.E. ALPARSLAN KORKMAZ
  Advisor to Prime Minister and President of Investment Support and Promotion Agency of Turkey and Discussions

- Mr. MEHMET YÖRÜKOĞLU
  Deputy Governor of Central Bank of the Republic of Turkey

- Dr. MURAT YÜLEK
  General Director, Pglobal Consultance Firm

- Mr. DATO' NOHARUDDIN NORDIN
  Chief Executive Officer, Malaysia External Trade Development Corporation

- Mrs. SHAIKHA MAY BINT MOHAMMED AL-KHALIFA
  Head of The S.E.M. Al-Khalifa Center for Culture and Research

- Dr. AHMAD MOHD KHALIL ISLAMBOULI
  Acting Head, IRTI

- Mr. ORHAN DÜZGÜN
  General Director of Museums,
  Ministry of Culture and Tourism of Turkey

- Dr. ADNAN BÜYÜKDENİZ
  General Director
  Albaraka Turk

- Mr. AZMİ DELİBALTA
  Chairman of The Board of Directors,
  ALBA Company

- Mr. YUNUS ACAR
  General Director
  Türkiye Finans and Participation Bank

- Mr. UFUK UYAN
  General Director
  Kuveyt Turk

- Mr. ÜNAL SÖZBİR
  Acting General Director
  Bank Asya

TURKMENISTAN

- H.E. BESIMMURAT HOCAMAMMEDOV
  Minister of Economy and Development

- H.E. NURBERDI AMANMURADOV
  Ambassador of Turkmenistan to Turkey

REPUBLIC OF UGANDA

- H.E. JANAT MUKWAYA
  Minister of Tourism Trade and Industry

- H.E. RUKIA CHEKAMONDO
  Minister of State for Finance Planning and Economic Development

- Mr. TEZI KUBA MUTWALIB SAJJABBI
  Senior Presidential Advisor Trade, Commerce and Industrial Matters,
  Office of President

- Mrs. ROSEMARY SEMAFUMU MUKASA
  Head of North Africa, Middle East and Rest of Africa Department Ministry of Foreign Affairs

- Mr. ADDY NYERWANİRE
  Minister Counsellor of Uganda Embassy in Riyadh

  Mr. OULE DAVID EPYANU
  Senior Commercial Officer Ministry of Tourism, Trade and Industry

- Mr. FRED TWESIIME
  Economist Ministry of Finance Planning and Economic Development

STATE OF THE UNITED ARAB EMIRATES

- H.E. SULTAN BIN SAEED AL-MANSOURI
  Minister of Economy

- Mr. KHALID GHANIM AL-GAITH
  Assistant Undersecretary for Economic Affairs &
  International Cooperation of Ministry of Economy

- Mr. ESSA ABDULLA MASSOUD
  Consul General of Istanbul to The United Arab Emirates

- Mr. OMAR AHMAD ALMOHARRAMI
  Expert Economics at Ministry of Economy

- Mr. SULTAN MUBARAK AL-SHAMISI
  Diplomat at Ministry of Foreign Affairs

- Mr. SAIEF SALEM AL-HAMRANI
  Administrative Assistant of Office of H.E. the Minister of Economy

- Mr. FAHRETTİN GÖKAY
  Protocol and Public Relations Officer

- Mr. SAEED OBAID ALJARWAN
  Board member of Sharjah Chamber of Commerce

REPUBLIC OF UZBEKISTAN

- H.E. ULFAT KADIROV
  Ambassador of Uzbekistan in Ankara

- Mr. NODIRBEK HASHIMOV
  Commercial Counsellor of the Embassy of Uzbekistan in Ankara

REPUBLIC OF YEMEN

- Mr. HISHAM SHARAF ABDULLAH
  Deputy Minister for International Cooperation Section,
  Ministry of Planning and International Cooperation

- Mr. ABDULWALI ABDULLAH AL-AQEL
  Advisor to the Ministry of Planning and International Cooperation

- Mr. ABDULMALEK ALAGHBARI
  Charge d'Affairs Embassy of Yemen Ankara

- Mr. ABDULKAREM AHMED AL-KHALIDI
  Ministry Foreign Affairs, Director of UN Org.

- Mr. FADHL MUKBEL MANSOUR
  Director General for Foreign Trade
  Ministry of Industry and Trade

- Mr. GALAL MOHAMED MOULA
  Director General for International and Regional Organization,
  Ministry of Planning and International Cooperation

B. <u>OBSERVERS</u>

BOSNIA-HERZEGOVINA

- H.E. NUSRET CANCAR
  Ambassador in the Ministry of Foreign Affairs of Bosnia and Herzegovina

- Mrs. ZADA NUMINOVIC
  Chief of the Department for Trade Relations with European Integration at the Ministry of Foreign Trade and Economic Relations

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

- Mrs. MARIE REINE HASSEN
  Vice Minister, State Ministry of Planning and Economy

- Mr. MARCEL MOYOUANA
  Director of Cabinet of Ministry of Trade, Small Middle Enterprise

- Mr. KEMALETTİN ÖZDEMİR
  Honorary Consulate of Central African Republic in Ankara

- Mr. OSMAN BURAK AKDİKMEN
  Honorary Consulate of Central African Republic in Istanbul

- Mrs. UFUK KOÇAK
  Translator

RUSSIAN FEDERATION

- Mr. ALEXANDER EPIFANOV
  Senior Consul, Consulate General of Russian Federation in Istanbul

KINGDOM OF THAILAND

- Mrs. SOMJIN PLENGKHUM
  Deputy Director General

- Mrs. DUANGKAMOL JIAMBUTR
  Executive Director

- Mr. PANUMAS MALASEE
  Consul – Commercial

- Mr. JIRAWUTH SUWANNA-ARJ
  Vice Consul – Commercial

TURKISH REPUBLIC OF NORTHERN CYPRUS

- H.E. ERDOĞAN ŞANLIDAG
  Minister of Economy and Tourism

- Mr. HASAN SARICA
  Undersecretary for the Presidency of TRNC

- Mr. ALİ KORHAN
  TRNC State Planning Organisation, Director of Economic Planning Department

- Mrs. SERVET DORAK
  Deputy Prime Ministry and Ministry of Foreign Affairs, Deputy Director of Economics, Cultural and Social Affairs

- Mr. SAVAŞ UĞURLU
  Executive Secretary for the Minister of Economy and Tourism

- Mrs. SİNEM SALDAM
  Public Relations Officer

- Mrs. NERGİS AVCI
  Economist for the Ministry of Economy and Tourism

- Mrs. PERVİN AREMEK
  Staff for Ministry of Economy and Tourism

- Mrs. AYDA SOYLU
  Consul General

- Mr. SONAT ALTUG

- Mrs. ESRA EMİN ÖZDENİZ

- Mrs. DİLŞAD HÜDAVERDİOĞLU

C. THE OIC GENERAL SECRETARIAT

- H.E. Prof. Dr. EKMELEDDİN İHSANOĞLU
  Secretary General

- H. E. Amb. TORI LIMANGANA
  Assistant Secretary General of the Economic Affairs

- H. E. Amb. THIERNO NABIKA DIALLO
  Adviser to the Secretary General for Economic Affairs

- Mr. CHEIKH OUMAR T. SOW
  Director General of the Economic Affairs

- Mr. NAGHI JABBAROW
  Professional Officer of the Economic Affairs Department

- Mr. ALBARAA TRABOZONI
  Professional Officer,
  Economic Affairs Department

- Mr. JAKHONGIR KHASANOV
  Professional Officer,
  Economic Affairs Department

- Mr. MEHMET FATİH ÖKE
  Media Advisor to the Secretary General

D. OIC SUBSIDIARY ORGANS

STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTER FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRIC)

- Dr. SAVAŞ ALPAY
  Director General

- Mr. NABIL MOHAMMED DABOUR
  Acting Director of Research Department

- Mr. MEHMET FATİH SERENLİ
  Acting Head of Department, Education and Technical Collaboration

- Mr. CEM EYERCİ
  Advisor of General Director

ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Mr. ALLAL RACHDI
  General Director of ICDT

- Mr. MAMOUDOU BOCAR SALL
  Expert, Head of Studies Section

- Mr. ABDELAZIZ ALAMI
  In charge of Studies

ISLAMIC RESEARCH CENTER FOR HISTORY ART AND CULTURE (IRCICA)

- Dr. HALİT EREN
  Director General

- Mr. MUHAMMED TEMIMI
  Head, Cultural Heritage Department

- Dr. NAZIH MAAROUF
  Head, International Relations and Craft Development Program

- Mrs. ZEYNEP DURUKAL
  Head Corporate Research

- Prof. Dr. AMIR PASIC
  Head Architectural Heritage Department

ISLAMIC UNIVERSITY OF TECHNOLOGY (IUT)

- Prof. Dr. IMTIAZ HOSSAIN
  Vice Chancellor

E. SPECIALIZED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- Dr. AHMAD MOHAMED ALI
  President, IDB Group

- Hon. Dr. SELİM CAFER KARATAŞ
  Executive Director

- Mr. ABDULAZIZ M. AL KELAIBI
  Director, Cooperation Office

- Dr. WALEED ABDUL WAHAB
  Director, Country Operations Department-1

- Mr. TOREK FERHADI
  Head, ITAP, ICIEC

- Mr. HUSSEIN JAMA
  Head Country Risk Analyst, ICIEC

- Mr. SALEH JELASSI
  Technical Assistant to Office of the President

- Mr. ABDUL BASIT RASHEED
  Cooperation Officer

- Mr. MUSTAFA WADI
  Press Officer

- Mr. MOHAMED SIDIYA
  Acting Director, Operations Planning and Services Department

INTERNATIONAL ISLAMIC TRADE FINANCE CORPORATION (ITFC)

- Dr. WALEED AL WOHAIB
  CEO & Head of Delegation

- Mr. HANI SALEM SUNBOL
  Deputy CEO

- Mr. AQEEL AL-JASSEM

- Mr. MOHAMED ABDEL KADER AL SAYED
  Adviser to the CEO

- Mr. ABOU JALLOW
  Assistant General Manager

- Mr. HARUN ÇELİK
  Senior Marketing Specialist, ITFC

- Mr. MAJED AL ALAYED
  Marketing / PR Consultant, ITFC

F. AFFILIATED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (ICCI)

- Mr. SALEH ABDULLAH KAMEL
  President of ICCI

- Mrs. ATTIYA NAWAZISH ALI
  Assistant Secretary General

- Mr. BIN DALI HASHIM DARHIM
  Representative

ISLAMIC COUNTRIES COLLABORATION FEDERATION (ICCF)

- Mr. ABDERRAHİM LAHJOUJI
  President of ICCF

ISLAMIC CONFERENCE YOUTH FORUM FOR DIALOUGE AND COOPERATION (ICYF-DC)

- Mr. ALİ SARIKAYA
  Adviser, Prime Minister and President of ICYF-DC

- Mr. SEVINC ISKENDEROVA
  Deputy Minister

- Mr. AHMED AL-MURAIKHI
  Director General, Qatar Authority for Charitable Activities

- Mr. ABDULFATAH SAEED
  Adviser Planning and Development, Qatar State

- Mr. HADEEL SALEH KAMEL

- Mr. HANY MOHAMED HANAFY ABOUGABAL

ORGANIZATION OF ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)

- H.E. Dr. ABDULLATIF BIN ABDULLAH BIN SULTAN
  Secretary General

THE ASSOCIATION OF NATIONAL DEVELOPMENT FINANCING INSTITUTIONS (ADFIMI)

- Mr. NURİ BİRTEK
  Secretary General

G. OTHER INTERNATIONAL INSTITUTIONS

ECONOMIC COORPERATION ORGANIZATION (ECO)

- Mr. WAQAR AHMAD SHAH
  Director of ECO

ECO TRADE DEVELOPMENT BANK (ECO BANK)

- Mr. MURAT ULUS
  President of ECO Trade and Development Bank

- Mr. ABOL GHASSEM ERFAN
  Vice President of ECO Development Bank

- Mr. FAZLI SAK
  Manager, ECO Trade and Development Bank

FEDERATION OF CONSULTANTS FROM ISLAMIC COUNTRIES (FCIC)

- Mr. IZZAT SAJD
  President of FCIC

- Mr. LEVENT GELGİN
  Vice President of FCIC

- Mrs. ELİF YONAT
  Secretary General of FCIC

UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT (UNCTAD)

- Mr. Sham BATHIJA
  UNCTAD Coordinator for Central Asia, OIC and its Affiliated Institutions

DEVELOPING EIGHT (D-8)

- Mr. KIA TABATABAEE
  Director of D-8

- Mrs. ESEN GÖNEN
  Economist

H. COMCEC COORDINATION OFFICE
General Directorate of Foreign Economic Relations,
State Planning Organization of the Republic of Turkey

- Mr. FERRUH TIĞLI
  Director General,
  Head of COMCEC Coordination Office

- Mr. EBUBEKİR MEMİŞ
  Head of Department

- Mr. FATİH ÜNLÜ
  Acting Head of Department

- Mr. AHMET BAŞAK KAYIRAN
  Expert, Press Relations

- Mr. ORHAN ÖZTAŞKIN
  Press and Protocol Relations

- Dr. NAZIM GÜMÜŞ
  Protocol Relations

- Mr. MURAT DELİÇAY
  Expert, Drafting

- Mr. ALP TOLGA ŞİMŞEK
  Expert, Drafting

- Mr. MESUT KAMİLOĞLU
  Expert, Drafting

- Mr. ABDULBAKİ KAYA
  Expert, Drafting

- Mr. GÖKTEN DAMAR
  Expert, Drafting

- Mr. ALİ İŞLER
  Expert, Drafting

- Mr. HAKAN YERLİKAYA
  Expert, Drafting

- Mr. FAHRETTİN KERİM KADIOĞLU
  Assistant Expert, Drafting

- Mr. KAĞAN AKDOĞAN
  Assistant Expert, Drafting

- Mrs. MÜKERREM ÖZKILIÇ
  Coordinator of Registration Office

- Mrs. BİGE HAMURDAN
  Coordinator of Registration Office

- Mrs. SEMA HİMA
  Coordinator of Documentation Center

- Mrs. SEHER KURUGÜL
  Coordinator of Documentation Center

- Mr. KEMAL ARSLAN
  Coordinator of Meeting Rooms

- Mrs. BİLGE GÜLLÜ
  Social Program

- Mrs. ŞERİFE MENGİ
  Executive Secretary

I. PROTOCOL RELATIONS

- Mrs. TANJU SÜMER
  Director General of Protocol Expert, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. ŞEVKİ MÜTEVELLİOĞLU
  Ambassador, Deputy Director General of Protocol, Ministry of Foreign Affairs

- Mrs. PINAR KOÇ
  Expert, Ministry of Foreign Affairs

- Mrs. DENİZ ÇANKAYA
  Protocol Assistant, Ministry of Foreign Affairs

J. DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL AFFAIRS OF THE STATE PLANNING ORGANIZATION

- Mr. YAŞAR GÜLSOY
  Head of Department

- Mr. MEVLÜT YAŞAR
  Coordinator of Transport Relations

- Mr. NURETTİN AYDIN
  Coordinator of Accomodation

- Mr. MEHMET TUNCER
  Accomodation Officer

- Mr. TAYFUR YÜKSEL
  Protocol Relations

- Mr. SEYİT AMBARKÜTÜK
  Technician

- Mr. CAFER ERDOĞAN
  Stock Coordinator

- Mr. YUSUF EYİLİ
  Assistant Technician

- Mr. MEHMET ÖCAL
  Asssitant Stock Coordinator

ANNEXE

2

Original : Turc

DISCOURS INAUGURAL DE S.E ABDULLAH GÜL, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE ET PRÉSIDENT DU COMCEC, A LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE LA VINGT QUATRIEME RÉUNION DU COMCEC

(İstanbul, 23 octobre 2008)

Honorables Ministres,
Honorable Secrétaire Général,
Excellences,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis de rencontrer une fois de plus les représentants des pays membres, amis et frères du COMCEC.

Je voudrais également vous souhaiter tous la bienvenue en Turquie.

Grâce à votre contribution valable, le COMCEC a conduit ses activités et a offert une plateforme de coopération permanente pour les pays Islamiques dans ces vingt-quatre dernières années.

Je voudrais féliciter tous les pays et les autorités pour leur contribution au développement des questions qui s'adaptent à la compétence du COMCEC.

En effet, pendant un quart de siècle environ, dans le cadre de la géographie de l'Islam et des objectifs sous-jacents du COMCEC, nous avons mis en place des développements et réalisé un progrès considérable bien qu'ils soient insuffisants.

L'atmosphère de la coopération du COMCEC créee a indubitablement contribué au renforcement des liens politiques.

De plus, j'estime que les efforts de réforme durable et la bonne gouvernance dans les pays membres constituent un développement positif et indispensable qui doit être promu et étendu.

Cependant, certains problèmes chroniques persistent dans le monde et les pays islamiques. Ces problèmes prennent parfois un aspect politique, social, économique ou culturel entravant le développement et gaspillant les ressources.

Les différences qui ne sont pas réglées entravent malheureusement les pays islamiques de saisir convenablement les opportunités économiques et commerciales.

D'autre part, la pauvreté, la famine et les épidémies qui affectent l'Afrique et les Etats Membres de l'OCI exigent la poursuite d'une lutte décisive et collective.

La question de la Palestine, qui demeure une priorité politique, attend toujours une solution. Le retard de la solution de cette question exacerbe les problèmes socio-économiques du peuple palestinien. Pour ce, j'appelle les pays membres à intensifier leurs efforts pour soutenir les projets de développement en faveur du peuple frère de la Palestine.

Les efforts déployés par nos frères en Irak et en Afghanistan pour reconstruire leurs pays et arriver à un consensus méritent tout notre soutien politique et économique. Nous devons venir à l'aide de ces deux pays afin de lutter contre le fléau du terrorisme et répondre aux échanges économiques.

Notre responsabilité est d'accroître nos efforts pour coopérer avec les pays susmentionnés et les pays membres affrontant des problèmes pareils. Ceci inclut également la République de Turquie de Chypre du Nord assujettie pour plusieurs années à l'isolation injuste et inhumaine.

Nous souhaitons que nos frères rompent le cycle de la pauvreté et qu'ils transforment ces régions en zones de paix, de stabilité et de bien-être.

Comme nous le savons, le destin de tous les peuples est inter lié. Je suis convaincu de la nécessité de déployer des efforts sincères afin de parvenir à des solutions communes et sans limites.

Il est crucial d'investir les ressources mondiales dans la lutte contre la pauvreté et la corruption, dans la recherche, le développement, les services sanitaires et dans la coopération commerciale et d'en tirer profit pour réaliser le bien-être mondial au lieu de les orienter vers les conflits, l'armement et le gaspillage.

La Turquie, qui a été élue membre temporaire au Conseil de Sécurité des Nations Unies la semaine dernière, oeuvrera à cette fin.

Je souhaite saisir cette opportunité pour adresser mes sincères remerciements aux Etats Membres de l'OCI qui ont pleinement soutenu la Turquie afin d'adhérer au Conseil de Sécurité.

Distingués invités,

Les fluctuations économiques qui ont sévi le monde les mois derniers sont un sujet qui préoccupe et affecte les Etats Membres de l'OCI.

Je me réjouis d'apprendre que ces questions ont été amplement débattues lors des réunions préliminaires du Comité de Suivi.

L'ensemble des sessions d'échange de vues tenues et prévues pendant notre réunion, soutiendront, je l'espère vivement, les pays membres à surmonter les chocs économiques mondiaux en vue de minimiser leurs dégâts, voire même les transformer en opportunités.

Je pense qu'une nécessité pour réviser les règles qui régissent l'économie mondiale a émergé dans la communauté internationale. Ceci est particulièrement vrai pour les pays développés, foyer des récentes crises financières. Cet examen débouchera sur les amendements de quelques règles et l'élaboration d'autres nouvelles.

Durant ce processus, je suis convaincu que les idées et les propositions du COMCEC seront également bénéfiques notamment aux pays en développement.

En effet, avec son ordre de jour renouvelé, le COMCEC a renforcé sa capacité en tant que plateforme de coopération efficace et d'échanges de vues.

Il est évident que le COMCEC établit une meilleure structure et offre des solutions qui lient les questions actuelles aux développements mondiaux récents.

A cet effet, "L'Amélioration du Climat d'Investissement" a été choisi comme thème pour la session d'Echange de vues de cette année.

Il est attendu que ces crises affectent grièvement plusieurs domaines commençant par la production, finissant par l'emploi, passant par l'industrie, le commerce extérieur et la lutte contre la pauvreté.

Les économies dépendant des ressources extérieures seront, pensons – nous, profondément affectées.

Les récents évènements historiques nous ont appris, en outre, que les pays à économie et structure financière solides, à produits et services compétitifs et qui diversifient leurs marchés et leurs ressources pourraient facilement surmonter telles crises.

Prenant en considération l'impact causé par les produits dérivés et structurés qu'on ne peut pas considérer comme activité économique réelle sur ces crises financières, j'apprécie dans ce contexte que vous accordez un intérêt particulier à l'investissement direct dans votre ordre du jour.

Récemment, le rôle des investissements directs dans le monde de l'économie a radicalement augmenté. Sur le plan mondial, les investissements directs ont atteint 1.4 trillions USD en 2000 et ils ont atteint le maximum en 2007 avec un montant de 1.8 trillions USD. 1.3 trillions USD ont été investis dans des pays développés et 500 Billions USD dans des pays en développement.

La part des Etats Membres du COMCEC dans ces investissements a atteint seulement 141 milliards USD en 2007.

Je salue le fait que le thème de "l'Amélioration du Climat de l'Investissement" sera examiné soigneusement dans le but d'augmenter ce montant et j'espère que les efforts déployés se traduiront en une coopération concrète.

Comme vous le savez, le COMCEC est formé de pays en développement.

En ce qui concerne spécifiquement, les Etats Membres à faible performance économique, le principal moyen pour combler la lacune des marchés locaux réside dans les afflux des capitaux et des opportunités d'investissement..

Au sujet de telles conditions défavorables nées des crises financières mondiales, l'idée de l'appropriation des fonds accumulés pour plus de cinq années dans les pays islamiques pour s'en servir est de plus en plus accentuée.

Il est extrêmement important que la coopération soit établie entre les marchés des capitaux des pays islamiques dans le but d'assurer l'écoulement des fonds. A cet égard, il serait convenable de développer entre les pays islamiques une compréhension commune des bases d'institutions et de produits dans les meilleurs délais.

Là, Je souhaite inviter les Etats Membres possédant un capital accumulé à accroître leurs investissements dans les autres Etats Membres.

En outre, j'invite les Etats Membres capables d'attirer les investissements, à concrétiser les mesures nécessaires conçues pour améliorer le climat de l'investissement le plus tôt possible.

Je souhaite expliquer que nous avons besoin d'activer, dans les meilleurs délais, les accords sur la prévention de la duplicité des impôts et également sur la promotion et la protection réciproques des investissements.

Distingués délégués,

La hausse des prix des aliments accentuera la pauvreté dans nos pays comme dans le monde entier.

Pour lutter contre la hausse des prix des aliments, nous devrions prêter attention à l'agriculture qui constitue 14% des économies des Etats Membres et je pense que l'amélioration de la productivité agricole, le développement de l'industrie génétique et la réduction des pertes post- récoltes sont essentiels à cet égard.

Notre expérience dans ce secteur important contribuera à la sécurité alimentaire et servira de base pour le développement des autres domaines à valeur ajoutée élevée à travers les recettes des exportations.

A la lumière de ce problème, je voudrais inviter tous les Etats Membres à coopérer avec une responsabilité commune et j'exprime mon soutien à la coopération dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Mesdames et Messieurs,
Dernièrement, le commerce intra-OCI a largement augmenté.

Une évolution positive concernant l'établissement du système de préférences commerciales et du financement du commerce a été réalisée.

Toutes ces manifestations ont démontré que la communauté de l'OCI et le COMCEC peuvent substantiellement contribuer au bien être et au développement économiques des Etats Membres du COMCEC.

Je crois que nous pourrions nous baser sur ces succès réalisés.

Quant à la coopération économique, notre priorité doit être accordée à la finalisation le plus rapidement possible des projets établis dans le cadre du COMCEC et qui ont atteint un certain progrès.

Nous devrions constamment enrichir l'ordre du jour de ce forum via l'application de nouveaux projets et programmes.

En vertu de ce cadre, le projet pour l'établissement du Système de Préférences Commerciales constitue un instrument important pour la relance davantage de l'intra-commerce.

Dans ce contexte, on a parcouru un long chemin durant les quatre dernières années pour réaliser cet objectif.

Pour bénéficier de ce projet nous espérons entreprendre les dernières étapes et rendre opérationnel ce Système d'ici début 2009.

Notre objectif est de faire accroître le commerce intra-OCI de 6.4% réalisé en 2007 pour atteindre le taux de 20%.

Afin de réaliser ce but, il est d'une importance extrême que le Système de Préférences Commerciales soit opérationnel.

A cette fin, nous devrions augmenter, dans les meilleurs délais, le nombre des pays qui ratifient le Protocole de Préférences Commerciales, PRETAS, de six à dix pays.

A l'avènement de l'an 2009, j'invite les Pays Membres concernés à accélérer le processus de ratification dudit Protocole.

Un autre développement pour la promotion de la capacité de notre commerce concerne l'établissement d'une Corporation Islamique Internationale pour le Financement du Commerce dans le cadre de la Banque Islamique de Développement.

Je crois que ce développement contribuera constamment à combler les besoins financiers accrûs du commerce, raison pour laquelle je voudrais bien remercier la Banque Islamique de Développement pour ses contributions à cette fin.

Distingués invités,

Sans aucun doute, le problème envisagé n'était pas limité à la suppression des obstacles ni à la croissance des opportunités financières, tant qu'il est question du commerce.

Nous sommes contraints d'assurer un soutien technique aux pays à capacité de production inadéquate et de traiter les problèmes de l'infrastructure de la production.

Dans ce contexte, je crois que l'un des objectifs essentiels du COMCEC est de promouvoir la coopération intra-OCI du coton.

A cet égard, je pense que toutes les institutions concernées, particulièrement le Secrétariat Général de l'OCI et la Banque Islamique de Développement soutiendront la Plan d'Action de l'OCI pour la Coopération du Coton.

Distingués Participants,

Il existe de grandes différences concernant les indicateurs économiques, scientifiques et sociaux entre les pays islamiques.

Alors que cet état de chose pourrait être considéré comme une pierre d'achoppement, il pourrait constituer une puissance pour créer de nouvelles opportunités de coopération.

A cet égard, la solution que j'estime importante est de promouvoir le bien être de nos citoyens.

Ainsi, pour maintenir le développement économique et léguer un meilleur monde aux jeunes générations, nous devrions investir davantage le développement humain.

Nous devons accorder notre priorité à l'intégration des mentalités des intellectuelles et des entrepreneurs, qui peuvent facilement combler leurs besoins fondamentaux, dans la communauté et l'humanité.

C'est avec grand plaisir qu'on apprend que les Pays Membres du COMCEC ont déjà réalisé des progrès durant les années récentes en ce qui concerne l'éducation, les services sanitaires et la distribution des revenus.

Le nombre des Pays Membres du COMCEC classé dans la catégorie du développement humain avancé a augmenté de 3 à 10. Pourtant, ce chiffre est insuffisant, mais c'est toujours un signe positif.

Honorables Ministres,
Délégués distingués,

Le développement du secteur de la coopération économique entre les Pays Islamiques, dépend de celui des programmes multilatéraux, des accords et des actes à adopter sur le plan national.

Outre la coopération dans les domaines du commerce préférentiel et du financement du commerce nous avons besoin de franchir avec précaution le niveau de co-investissements, de faciliter la circulation des capitaux et des personnes, d'avoir l'expertise de la production et de développer une infrastructure solide capable de concurrencer sur les marchés mondiaux.

A cette fin, nous devrions éviter toute idée et démarche selon lesquelles, tout est exécuté par le gouvernement.

Nous avons besoin de jouer un rôle dans la facilitation de la coopération entre les secteurs privés, les organes volontaires et bien sûr entre les institutions publiques concernées.

A cette fin, j'apprécie sincèrement les activités du 12ème Forum International des Affaires MUSIAD et de la 12ème Foire du Commerce tenus en coopération avec le COMCEC, groupant les hommes d'affaire turcs et 2000 hommes d'affaire étrangers environ.

Distingués délégués
Honorables participants

Les développements récents survenus au sud du Caucase ont traduit l'importance prioritaire des questions de la sécurité énergétique dans l'agenda internationale.

Aujourd'hui, les consommateurs de l'énergie s'efforcent de diversifier et de sécuriser les sources énergétiques et les itinéraires. Les producteurs de l'énergie œuvrent sérieusement pour que la balance offre/demande soit soutenue.

Je pense que la question de l'énergie offre des opportunités considérables pour la coopération entre les États Membres de l'OCI et dont nous devrions tous bénéficier.

D'autre part, j'estime qu'il est important que les États Membres de l'OCI coopèrent entre eux dans le but d'affronter les questions de l'environnement et du climat.

Distingués Délégués,

J'assure avec appréciation et je soutiens considérablement le suivi des efforts de la réforme générée par l'adoption de la nouvelle Charte de l'OCI.

Je suis convaincu que cette nouvelle Chartre qui énonce les valeurs contemporaines de l'humanité, renforcera le pouvoir de l'OCI à affronter les défis du 21ème siècle.

La bonne gouvernance, la responsabilité, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la promotion du statut de la femme, la transparence et le principe de la souveraineté de la loi qui font partie de ces valeurs contribueront à promouvoir le niveau que méritent les Etats et les peuples islamiques.

J'apprécie sincèrement les efforts déployés par le Secrétaire Général Prof.Dr. Ekmeleddin İHSANOĞLU et par le Secrétariat au sujet de ce processus important.

Je suis convaincu qu'en vertu de la nouvelle charte, l'OCI assumera plus de responsabilités et aura son mot à dire sur la scène internationale.

Comme elle l'a toujours fait au passé, la Turquie continuera à soutenir profondément les initiatives de coopération dans le cadre de l'OCI et du COMCEC.

Je voudrais saisir cette opportunité pour signaler que la Turquie a destiné une importante superficie territoriale pour la construction d'un nouveau bâtiment à Ankara pour le Centre des Recherches Statistiques, Économiques, Sociales et de Formation des Pays Islamiques (CRSESPI) qui a réalisé un progrès significatif au cours des dernières années.

Le Koweït a offert un soutien financier de 1 million de dollars pour la construction de ce bâtiment. La Turquie fournira également un soutien financier.

Par conséquent je voudrais saisir cette occasion pour appeler les autres pays membres à fournir un soutien pareil conformément aux résolutions du Sommet du Sénégal.

Distingués Invités,

Nous célèbrerons le 25ème anniversaire de l'établissement du COMCEC en 2009.

Je considère cette activité comme une opportunité importante qui nous permettra d'entreprendre nos politiques futures orientées.

Je pense qu'il serait bénéfique que la célébration du 25ème anniversaire ait lieu avec la tenue du « Sommet Economique » à Istanbul.

J'attends votre contribution importante pour que cet anniversaire soit célébré avec un évènement qui enrichira les relations de nos pays avec le COMCEC.

Ayant à l'esprit lesdites pensées, je voudrais remercier tous les pays membres, les administrateurs et le personnel des institutions concernées et affiliées de l'OCI pour leurs contributions importantes aux activités du COMCEC.

Je suis totalement convaincu que durant cette assemblée vous donnerez un exemple vital de fraternité et de solidarité entre les pays islamiques.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

ANNEXE

3

Original : Anglais

DISCOURS DE S.E. PROF. DR.EKMELEDDİN İHSANOĞLU
SECRETAIRE GENERAL DE L'OCI
A LA 24EME SESSION DU COMCEC

(İstanbul, Turquie, 23 octobre 2008)

Son Excellence Dr Abdullah GÜL,
Président de la République de Turquie et Président du COMCEC,
Honorables Ministres, Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs,

Assalamou allaykoum wa rahmatou llahi wa barakatou

J'ai vivement l'honneur d'être invité par S.E. le Docteur Abdullah GÜL, Président de la République de Turquie à la 24ème session du COMCEC, la première depuis la tenue de la 11ème Conférence au Sommet qui a eu lieu à Dakar, Sénégal, les 13 et 14 mars 2008. Je voudrais exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République de Turquie pour avoir organisé avec succès ces réunions annuelles durant environ un quart de siècle. Cela prouve nettement l'engagement total du pays pour la coopération économique et commerciale des Etats membres de l'OCI.

Le Sommet de Dakar a adopté la nouvelle Charte de l'OCI qui stipule un nouveau démarrage de l'Organisation. En effet, la nouvelle Charte ouvre des voies pour réexaminer la coopération économique et commerciale des Etats membres et des institutions de l'OCI. Le Secrétariat du COMCEC jouera un rôle important dans la détermination des méthodes des travaux de l'OCI. Le Secrétariat général de l'OCI et les institutions concernées collaboreront également pour transformer ce changement radical de l'Organisation en une nouvelle réalité et éviter les modalités traditionnelles des travaux.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OCI ont adopté à Dakar, Sénégal, plusieurs résolutions dans le domaine économique dont: la résolution importante concernant la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI dans le domaine économique, le projet de la ligne ferroviaire Dakar Port-Soudan de l'OCI, l'assistance pour l'allègement de la dette des pays africains membres et le nouveau partenariat économique pour la Oummah. Le Secrétariat général de

l'OCI a déjà entamé la mise en œuvre des résolutions économiques du Sommet en collaboration avec les Etats membres concernés et les institutions.

Monsieur le Président,

Avant de vous présenter le rapport sur les réalisations accomplies depuis la dernière session du COMCEC, je voudrais d'abord vous tenir au courant de l'environnement économique mondial dans lequel les Etats membres de l'OCI ont opéré l'année dernière. Le contexte international actuel est dominé par la *triple crise dans les domaines de l'agriculture, l'énergie et la finance.* Ces trois crises ont provoqué plus d'intervention des gouvernements dans leurs économies respectives pour sauver les intérêts nationaux.

En fait, au cours des deux dernières décennies, le COMCEC a connu des changements dans l'ordre économique mondial, partant de l'effondrement du bloc communiste et du lancement de la Perestroïka, passant par la naissance de nouveaux pays émergents, et aboutissant aux récents contrôles gouvernementaux des économies du marché. Le nouvel ordre économique mondial dominé par la mondialisation, pousse les taux de la pauvreté et de l'opulence à l'extrême.

Ainsi l'opportunité est actuellement offerte au COMCEC pour envisager les possibilités de renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres afin de combattre la pauvreté et créer pour la Oummah un environnement décent, viable et prospère.

Pour faire face à la crise alimentaire internationale et lutter contre la faim, les Etats membres de l'OCI sont dotés d'immenses ressources naturelles telles que les terres, l'eau et la main d'œuvre. Dans ce contexte, je voudrais mentionner le Projet d'Irrigation du Sud-Ouest d'Anatolie (GAP) qui a réalisé un grand succès en Turquie. Les Etats Membres de l'OCI pourraient mettre en place des projets pareils. Prenant l'exemple seulement de deux Etats membres dans un continent qui souffre de pénurie alimentaire et de mal nutrition, à savoir le Mali et le Soudan qui disposent respectivement de 3 et de 2 millions d'hectares de terres fertiles produisant des céréales, des fruits et des légumes ainsi que d'autres produits agricoles rémunérateurs tel que le coton. D'autre part, il y a plusieurs Etats membres de l'OCI qui disposent d'énormes ressources humaines et financières leur permettant de bien exploiter ces ressources naturelles. Le COMCEC est ainsi le lieu privilégié pour stimuler la coopération commerciale

entre les Etats membres et s'attaquer à ce déséquilibre des ressources naturelles et économiques au sein de la Oummah.

Je suis confiant que le COMCEC atteindra cet objectif réalisable avec l'assistance du Secrétariat Général de l'OCI et ses Institutions concernées. Nous sommes conscients que la la réunion ministérielle de l'OCI sur l'agriculture et la sécurité alimentaire aura lieu prochainement à Khartoum, Soudan, pour développer les stratégies de lutte contre la faim et la pauvreté et permettre à la Oummah de réduire le nombre des 13 Etats membres de l'OCI qui souffrent d'insécurité alimentaire.

Monsieur le Président,

Il y a quelques mois, le monde était secoué par une crise d'énergie née de l'augmentation du prix du pétrole brut. La hausse constante du prix de ce produit a affecté les économies de plusieurs Etats membres, particulièrement les Pays les Moins Avancés (PMAs). Le COMCEC et le Secrétariat Général de l'OCI devront faire face à cette question urgente pour assurer aux Etats membres une énergie abordable, en procédant entre autres, au développement des ressources énergétiques alternatives à savoir l'énergie solaire, hydraulique et éolienne.

J'ai le plaisir de noter que le COMCEC examine ce point de l'ordre du jour au cours de la session actuelle pour le discuter avec les Etats membres et trouver les voies et moyens de collaborer dans ce domaine qui constitue un défi préoccupant la plupart des pays de la Oummah. Le Secrétariat Général de l'OCI ne ménagera aucun effort pour aider les Etats membres dans cette mission exaltante.

La crise financière internationale vécue ces derniers jours est aussi une grande préoccupation pour tous les Etats membres, le Secrétariat Général de l'OCI et les Institutions. Le COMCEC devrait suivre de près le phénomène en collaboration avec le Secrétariat Général de l'OCI et le CRSESPI pour étudier l'impact sur les économies des Etats membres, notamment qu'il s'agit de récession économique et de restriction dans l'aide internationale allouée au développement et accordée aux PMAs. C'est là une opportunité unique pour les Etats membres de la Oummah de promouvoir les avantages des mécanismes de financement islamiques comme alternatives viables et durables à ceux du financement international.

Dans l'avenir proche, le COMCEC devrait organiser, en collaboration avec le Secrétariat Général de l'OCI et ses Institutions concernées, un Forum Ministériel sur la Crise Financière Internationale et ses impacts sur les Etats Membres. Je n'ai aucun doute que tous les Etats Membres soutiendront cette initiative qui contribuera certainement à accroître la coopération commerciale et économique entre les Etats Membres.

De plus, les institutions subsidiaires tels le CRSESPI et le CIDC jouent un rôle significatif dans la réalisation de l'ordre du jour de l'OCI. A cet égard, je voudrais remercier Dr Savas Alpay et Dr Allah Rashdi pour leur direction louable des ces institutions.

Monsieur le Président,

Depuis la dernière session du COMCEC, tenue en novembre 2007, plusieurs réalisations économiques ont été enregistrées depuis la création de notre organisation. Je voudrais souligner ici quelques réalisations majeures. Les tableaux détaillés seront expliqués par les Directeurs de nos Institutions au cours de cette session.

Dans le secteur du commerce et de la coopération commerciale, j'ai le plaisir de vous informer que l'un des objectifs principaux du Programme d'Action Décennal de l'OCI, à savoir, la croissance de l'intra-commerce à 20% d'ici l'an 2015, est quasiment atteint. En effet, depuis 2004 le niveau du commerce a constamment passé de 14.5% en 2005, à 15.5% en 2006 et à 16.4% en 2007. Ayant ce taux moyen de croissance annuelle, l'objectif du Programme d'Action Décennal sera réalisé bien avant la date cible de 2015.

Des résultats importants ont été également réalisés tout au long des douze derniers mois dans le secteur des accords multilatéraux portant sur la coopération commerciale et économique. L'Accord Cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (SPC-OCI) a été ratifié par un autre Etat Membre : la République du Gabon. Cela porte le nombre total des parties ratifiant le SPC-OCI à vingt-deux Etats Membres.

De même, le Protocole sur le Schéma de Tarifs Préférentiels pour le SPC-OCI (PRETAS) a été aujourd'hui ratifié par quatre nouveaux Etats Membres, à

savoir, la République Islamique de Pakistan, la République Arabe Syrienne, la République de Turquie et l'Etat des Emirats Arabes Unis. Cela porte le nombre total des Etats Membres qui ont ratifié le Protocole à six ; soit 60% du nombre des membres requis pour l'entrée en vigueur de l'Accord. J'ai l'espoir que beaucoup d'Etats Membres suivront l'exemple des autres Etats qui ont déjà adhéré au Protocole afin de permettre au PRETAS de devenir une réalité économique de l'OCI dans les plus brefs délais. Dans le même contexte, l'Accord sur les Règles d'Origine dans le cadre du PRETAS a également enregistré de nouvelles adhésions avec la signature de la République Arabe Syrienne et la République Islamique du Pakistan, portant le nombre total des parties signataires à huit.

Je voudrais saisir l'occasion pour féliciter le Secrétariat du COMCEC pour l'excellent travail entretenu visant à conduire le processus du Comité de Négociations Commerciales et à organiser l'atelier visant atteindre la date cible du 1er janvier 2009 pour l'entrée en vigueur du PRETAS et celui concernant les voies et moyens d'accroître à 20% le taux de l'intra-commerce au sein de l'OCI organisée en collaboration avec la Banque Islamique de Développement (BID).

Monsieur le Président,

La République du Sénégal a organisé les 20 et 21 janvier de l'année en cours en collaboration avec le Secrétariat Général de l'OCI et la BID une Conférence Ministérielle Africaine à Dakar, Sénégal, pour préparer le cadre d'un Programme Spécial pour le développement en Afrique. Ce programme, supposé démarrer ces opérations cette année, tirera profit des ressources du Fonds de l'OCI pour l'Allégement de la Pauvreté et des propres ressources de la BID afin de relever des Fonds supplémentaires qui seront consacrés aux projets de développement en Afrique dans les domaines de l'agriculture, l'infrastructure, l'éducation, la santé, l'eau et l'hygiène publique. Je me réjouis de noter que La 11ème Conférence au Sommet Islamique a approuvé lesdits programmes sociaux pour le développement de l'Afrique. Le sommet a également décidé de créer un comité de haut niveau sous l'égide du Président Abdoulaye WADE, Président de la 11ème Conférence au Sommet Islamique, du Secrétaire Général de l'OCI, du Président de la BID et du représentant des Etats Membres africains de l'OCI, dans le but d'assurer la coordination nécessaire à la mise en place d'un programme spécial pour le développement de l'Afrique et la mobilisation

davantage de ressources financières en faveur du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement. J'ai grand plaisir de poursuivre les efforts inlassables de mon frère Dr Ahmad Mohamed Ali, Président du groupe de la BID, qui ont aidé les Etats Membres à renforcer leur développement.

En marge du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE) tenu à Kampala, République d'Ouganda, un Forum d'Affaires de l'OCI a été organisé par la Chambre de Commerce de l'Ouganda et la Chambre Islamique du Commerce et d'Industrie (CICI) groupant les hommes d'affaires de la Oummah pour chercher de nouvelles opportunités d'investissement et renforcer les liens commerciaux entre les Etats Membres. Je voudrais également rendre hommage à S.E. Sheikh Saleh Abdullah Kamel, Président de la CICI, pour tous les réseaux d'affaires crées sous son égide, et particulièrement le FORAS.

Monsieur le Président,

Le Programme du coton de l'OCI a également été appliqué sous la présidence de la République de Turquie. Les réunions de suivi ont été tenues l'année dernière en vue de relancer le programme, avec l'établissement d'un programme sur le Comité de Direction (CDP). Le CDP a été tenu en Mai 2008 à Istanbul, en marge de la 23ème Réunion du Comité de suivi du COMCEC. Le CDP a établi un Comité sur le Projet du Coton de l'OCI sous la présidence de la BID en vue d'examiner les propositions de projets des États Membres.

Le tourisme est également l'un des secteurs dynamiques des travaux économiques de l'OCI. La République Arabe Syrienne a organisé à Damas en collaboration avec le Secrétariat Général de l'OCI et les Institutions concernées le 1er et 2ème Juin de l'année en cours, la sixième conférence ministérielle islamique sur le tourisme. Cette conférence a adopté d'importantes résolutions liées au secteur du tourisme dans les États Membres, notamment le Programme Cadre sur le développement et la coopération du tourisme dans les États Membres de l'OCI.

J'ai grand plaisir de vous informer que conformément à la résolution de la 35ème CIMAE décidée à Kampala, l'Ouganda, le Secrétariat Général de l'OCI a organisé à son siège à Djeddah, les 19 et 20 Juillet 2008, la première réunion du Comité de Projet de l'OCI sur les lignes ferroviaires Dakar-Port Soudan avec la collaboration de la BID. Cette infrastructure ambitieuse et le développement du

projet pour l'étendre à plus de 10.000 kilomètres ouvriront les voies du développement dans sept États Membres et réaliseront l'interconnexion avec cinq États Membres.

Le Secrétariat Général de l'OCI finalisera prochainement le document initial du projet de l'OCI sur les lignes ferroviaires qui sera examiné cette année dans une réunion de Groupe d'Expert (RGE) entre les États Membres concernés à Khartoum, République du Soudan. Le RGE doit discuter entre autres considérations politiques et techniques l'itinéraire possible des lignes ferroviaires et les termes de références pour le financement de l'étude de pré-faisabilité.

Cette infrastructure du projet complètera les travaux concernant les lignes navales des affaires des États Membres de l'OCI actuellement en cours sous le leadership de S.E. Sultan Abdullatif, Secrétaire Général de l'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs (AIA) qui ouvre davantage de lignes de fret via ses initiatives relatives à la Compagnie Navale Bakkah et au Club de Protection et d'Indemnité,

Monsieur le Président,

Pour conclure je voudrais indiquer que des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre de la résolution de la dernière session du COMCEC qui avait appelé à organiser au Mali un forum africain d'agro-industrie. Le Secrétariat Général de l'OCI, en collaboration avec le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et les autres institutions concernées de l'OCI ont aidé la République du Mali à organiser ce Forum. Le Chef de la délégation de Mali a discuté durant la réunion des hauts-fonctionnaires les développements récents pour l'organisation de ce Forum.

Enfin, je voudrais réitérer mes sincères remerciements au Bureau de Coordination du COMCEC pour le travail permanent qu'il entreprend au fil des années dans l'objectif de renforcer la coopération économique et commerciale entre les États Membres de l'OCI.

Je vous souhaite un grand succès dans vos travaux et espère que vos délibérations aboutiront à des résultats positifs lors de cette session remarquable du COMCEC.

Wa Assalamou allaykoum wa rahmatou llahi wa barakatou

ANNEXE

4

Original : Arabe

ALLOCUTION
DU DR. AHMED MOHAMED ALI
PRESIDENT DE LQ BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
A L'OUVERTURE DE LA VINGT QUATRIEME SESSION DU COMCEC
(İstanbul, 23 octobre 2008)

Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux,

Que la Grâce de Dieu soit accordé aux Reconnaissants, que la Paix et la Bénédiction de Dieu soit sur son Prophète, Dernier Messager, et sur sa famille et ses compagnons

Son Excellence Dr Abdullah GÜL,
Président de la République de Turquie et Président du COMCEC,
Excellent Professeur Ekmel Ihsanoglu, Secrétaire Général de l'OCI
Honorables Ministres,
Distingués Ambassadeurs, Représentants des Organisations internationales et régionales
Distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Que la paix de Dieu soit sur vous

L'honneur m'échoit de m'adresser à cette Auguste Assemblée, au nom de votre institution, la Banque Islamique de Développement (BID) et d'exprimer ma profonde appréciation pour la chaleureuse hospitalité et l'accueil qui nous a été réservé par le Président et du Peuple de la République de Turquie.

Nous apprécions l'aide et le soutien continus accordés toujours aux travaux de cet Auguste Assemblée grâce à vos contributions dans les domaines économique et commerciale des pays membres.

Je voudrais rendre hommage à votre allocution éloquente dont les idées judicieuses inspireront notre réunion pour favoriser le processus de notre action islamique commune.

Je voudrais adresser mes remerciements au Professeur Ekmeleddin IHSANOGLU, Secrétaire Général de l'OCI pour son intervention de valeur.

Excellence Président,

L'ordre du jour de votre honorable comité abonde en sujets décisifs et importants qui favorisent notre action commune économique et commerciale.

Cependant, notre conférence se tient dans une atmosphère qui souffre de mutations financières et économiques mondiales successives qui nous envahissent. Ainsi, permettez-moi d'aborder certains points qui nous intéressent tous et qui nous ont secoué à cause de la crise financière qui a ébranlé les fondements des marchés mondiaux et dont l'impact a affecté les économies des pays en développement de manière particulière. Ceci nous incombe de saisir des opportunités et des défis qu'affrontent nos pays membres à la suite de cette crise. Essayons à titre d'exemple de tirer profit des perspectives des objectifs du Millénaire et de la Sécurité alimentaire, du processus de l'investissement et du commerce et en particulier, de l'adaptation du système bancaire islamique aux impacts de cette situation dévastatrice.

Excellence Président,

Nous sommes réunis dans une période critique dont les retombées n'ont pas encore été dévoilées. Toutefois, les suivantes indications doivent être prises en considération :

Premièrement - Selon les études, les objectifs du millénaire pour le développement ne seraient pas atteints à la date cible de 2015. Actuellement, la crise pourrait accentuer le trébuchement du processus de lutte contre la pauvreté et la famine liées toujours à l'augmentation des prix alimentaires. L'investissement pourrait, de la sorte, éviter le domaine de la production alimentaire, causant l'aggravation de la pauvreté et de la famine. Dans ce contexte, le flux d'investissement à destination des pays les moins défavorisés et au secteur de l'agriculture est déplorable et ne va pas de pair avec les dangers de la crise alimentaire et ne correspond pas à la vitalité de cette question. La sympathie témoignée aux défavorisés pourrait justifier que le centre du séisme financier dans le nord et la flambée des prix des céréales au sud sont deux questions distinctes. Cependant, on ne peut pas toujours

concrétiser nos espoirs, et les racines des deux crises financière et alimentaire pourraient s'entremêler dans un seul itinéraire qui demeure vague jusqu'à l'heure actuelle.

Deuxièmement – la crise génère d'importants défis quant au commerce et à l'investissement des pays membres sur le même pied d'égalité. Suite à cette crise, on appréhende de rater les opportunités qui nous étaient propices. On craignait autrefois de ne pas tirer profit de la deuxième vague exceptionnelle de l'augmentation des prix du pétrole pour réaliser un progrès palpable dans les domaines de l'infrastructure et du développement communs. Des voix judicieuses nous ont appelé à nouer des partenariats avec des pays à excédent monétaire mais qui ne sont pas absorbées par leurs canaux d'investissement disponibles et avec d'autres pays dont les opportunités de développement des ressources humanitaires et naturelles sont offertes et qui ont les projets mais manquent de financement. On espérait réaliser cet état de chose conformément à une démarche spécifique qui ouvrent aux recettes pétrolières des accès d'investissement et de développement commercial pour éviter le flux des spéculations qui a mené à la crise financière actuelle. Soucieux de réaliser une économie effective et une capacité de résistance dépendant de l'autosuffisance pour faire face aux crises, s'avèrent le grand fossé entre la faiblesse de l'investissement dans la création d'une base productive solide et la valeur ajoutée. Si nous exportons les trois quart de notre volume de consommation, seul l'essor industriel et agricole qui accroît le plafond de l'intra commerce nous permettra d'accéder au flux des biens et des services utiles. Nous pouvions suivre le bon exemple de la Turquie où le taux des produits industriels exportés représente cinq sur six du volume de son exportation.

Troisièmement – l'analyse des vraies racines de la crise accentue les transactions basées sur le Reba, le gain non garanti, la vente qui repose sur rien de réel, la manipulation de l'économie par les guerres, la corruption des responsables usurpant de leur pouvoir pour réaliser des richesses illégales, l'émergence des prétentieux, l'approbation des crédits pour la réalisation de bénéfices, la spéculation dans le domaine de l'assurance accordant des facilitations illégales, la violation des fonds et des dépôts des individus, le gaspillage des dépenses qui mène à l'inflation….et autres facteurs qui vont à l'encontre des préceptes de l'islam révélés depuis 14 siècles. La crise a attiré l'attention du monde sur le miracle du prophète et la sagesse des préceptes de la sunna et la charia islamique. Cette crise n'aurait jamais eu lieu si on avait

évité les pratiques fondées sur les valeurs éminentes se basant sur l'équité financière, le partage du gain et de la perte comme modèle à suivre dans le domaine des affaires.

Excellence Président,

L'homme Croyant est toujours gratifié. Il tire profit de l'épreuve, et trouve une issue dans l'impasse. En contemplant les dons de Dieu le Tout Puissant, l'homme Croyant ne peut jamais penser ni à se culpabiliser ni à se juger.

Quelles sont donc les opportunités qui lui sont offertes?

La première opportunité consiste à orienter l'investissement et le financement du développement vers la sécurité alimentaire, le développement durable et la lutte contre la pauvreté. Il va sans dire qu'il est possible d'exploiter les opportunités de l'ouragan financier afin de soutenir les Etats Membres les Moins Avancés face à la crise alimentaire mondiale. La Banque a décidé d'investir 1,5 Milliards US Dollars dans des projets quinquennaux de sécurité alimentaire et d'Agriculture dans les pays les plus démunis. La Banque Islamique de Développement et la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie se sont déclarées prêtes à sonder les possibilités et les opportunités d'investissement dans les Etats Membres. La Banque et la Chambre ont accueilli favorablement d'une part l'Initiative du Sénégal, de Mali et de la Mauritanie d'offrir des terres donnant sur les rivières et près des barrages pour les bonifier, et d'autre part l'initiative de l'Arabie Saoudite et d'autres pays du Golfe de développer les investissements communs dans le domaine de l'Agriculture et des bétails. Dans ce contexte, nous œuvrons à concevoir des motivations, des garantis, des mécanismes, des accords cadre et toute sorte de facilités nécessaires. En même temps, le Fonds de la Solidarité Islamique pour le Développement continue à soutenir les efforts de la lutte contre le chômage via ses programmes pionniers. Et ce, en suivant deux volets: La formation professionnelle et le financement minime des entreprises. A cet égard, des partenariats seront lancés prenant en considération l'expérience Turque pionnière dans l'établissement de petites entreprises. Cette initiative ouvrirait des canaux d'investissement aux ouvriers expatriés – dont les transferts sont estimés à des dizaines de milliards – afin de contribuer dans les projets de lutte contre la pauvreté dans leurs pays d'origine.

La seconde opportunité consiste à multiplier les investissements pour renforcer la valeur ajoutée et l'intra-commerce. Dans ce contexte, l'opportunité nous est largement ouverte. Les capitaux des Etats Membres investis hors du cadre géographique de l'Organisation de la Conférence Islamique sont estimés à quelques trillions de Dollars. Suivant le modèle de la région arabe, nous trouverons que la part de l'intra-investissement s'élève à un dollar sur chaque 16 dollars investis à l'étranger et que la source qui a soulevé cette crise financière actuelle s'accapare d'environ 70% des fonds émigrés. Le défi à relever est donc de surmonter les obstacles qui entravent l'exploitation de l'excédent monétaire. Les leçons tirées de cette crise nous ont prouvé que l'investissement dans les marchés internationaux pourrait être plus dangereux que l'investissement dans nos marchés à qui on reproche la fluctuation des cours de change ou les troubles politiques ou l'inflation. La Banque avec la participation d'une élite d'hommes d'affaires a créé un mécanisme de partenariat dans le domaine de l'investissement réunissant des personnes distinguées et réussies appartenant aux Etats Membres exportateurs des investissements et des homologues dans les pays hôtes à climat attirant d'investissements. Le rôle des gouvernements – dans ce partenariat – est de déployer des efforts constants pour remédier aux causes des fuites des fonds et offrir de fortes motivations pour mettre les potentiels humains et naturels ainsi que l'excédent monétaire au profit d'investissements directs par actions dans des projets à même de renforcer la croissance économique et le placement des capitaux dans les Etats Membres. Dans ce partenariat, chaque partie tirera profit de ses ressources privilégiées qu'elles soient dans les domaines du savoir, de la technologie ou des capitaux. Et ce, conformément à l'initiative proposée par la Turquie aux Etats africains Membres de notre Organisation authentique. La Banque a accueilli favorablement cette initiative. Dans ce contexte, j'ai le plaisir de déclarer du haut de cette tribune que la Banque signera aujourd'hui un mémorandum d'entente avec l'Union des Chambres Commerciales Turque à titre d'activation de ce partenariat stratégique. J'ai le plaisir d'inviter, au nom de la Banque, tous les Etats Membres à s'engager à ce partenariat qui prendra de l'ampleur grâce au volume des apports de chaque pays que ce soit des ressources naturelles et humaines, financières, relatives au savoir et à l'expertise ou aux opportunités de projets rentables.

De nouvelles opportunités ont pointé à l'horizon vu le ralentissement du rythme de la croissance des superpuissances et le manque du capital des compagnies de technologie. En fait, nous souffrons d'une grande lacune dans le domaine du savoir ce qui explique l'importance accrue de l'achat des actions

desdites compagnies et l'application de leurs recherches dans les États Membres.

Quant à la troisième opportunité, elle souligne les compétences de l'industrie bancaire islamique pour diriger la provenance des virements financiers et proposer les solutions sécuritaires au monde en crise. Vous connaissez tous que cette crise mettra l'accent sur le financement islamique en tant qu'alternative économique réussie et modèle à suivre. C'est une opportunité qui génère au secteur financier islamique de grands défis à relever afin d'accéder à une nouvelle position pionnière impliquée par la période de l'Après-Automne 2008. Les institutions financières islamiques sont appelées à entreprendre des applications de taille pour les modèles des banques d'investissement, à créer des modalités d'investissement réelles en vue de résoudre la question des dettes. La Banque a appelé les directeurs de l'action bancaire islamique à tenir un Sommet à son siège samedi prochain pour discuter les défis et les opportunités prévalentes dans ce contexte. Il est fortement indispensable que l'industrie mobilise ses efforts et se réorganise - non seulement pour pouvoir faire face à des crises financières plus catastrophiques lesquelles pourraient s'abattre sur les marchés du monde- mais aussi pour renforcer la confiance internationale dans les produits financiers islamiques et enraciner de la sorte la crédibilité de l'industrie d'équité et de sécurité. J'ai la ferme conviction que l'industrie réagira par une stratégie planifiée en vue de doter le marché international d'alternatives autres que les spéculations et de fournir aux spéculateurs un refuge sécurisé contre les problèmes subis par les marchés internationaux. À la lumière des leçons tirées de cette période, l'industrie réexaminera les valeurs de l'action bancaire et les évidences ayant trait à la gouvernance, la transparence, la crédibilité du classement, l'honnêteté et l'intégrité des intermédiaires, le phénomène de la prédominance de l'immobilier et de l'investissement à court terme sur le marché pour que le développement et la prospérité soient le point de mire rassemblant les itinéraires de l'investissement.

Excellence Président,

Le monde aspire aux résolutions et aux directives résultant de votre auguste assemblé au sujet de la crise actuelle. Les États Membres souhaitent voir établir un mécanisme d'alerte précoce pour les crises et leurs répercussions, créer une plateforme de coordination, de communication et de sensibilisation orientant nos institutions et nos États pour l'achèvement de leurs

missions et l'enchevêtrement des évènements. Votre institution a l'honneur de travailler en coopération avec le COMCEC pour soutenir tout effort commun en vue de créer le climat favorable, susceptible de tirer profit des opportunités de la crise, concrétiser des initiatives tangibles renforçant la complémentarité, la fusion, la solidarité et donnant une impulsion aux banques islamiques et aux Fonds du Développement pour qu'ils fournissent les mécanismes adéquats aux projets de l'investissement de façon à satisfaire à vos pays ainsi qu'au Bon Dieu.

Je prie Dieu de couronner de succès cette réunion.

ANNEXE

5

Original : Arabe

LE DISCOURS DE S.E. SHAIKH SALEH BIN ABDULLLAH KAMEL, PRESIDENT DE LA CHAMBRE ISLAMIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE A LA 24E REUNION DE LA COMCEC DU 20 AU 24 OCTOBRE 2008

Excellence Monsieur le Président Abdullah, Président de la République de Turquie
Président du Comité permanent pour la Coopération Economique et Commerciale des Pays de l'OCI (COMCEC)
Excellences, Honorables Ministres
Frères et Sœurs

Assalamu Alaikum Wa Rahmatulahi Wa Barakatuhu

Au commencement, je voudrais présenter Vos Excellences, mes remerciements et ma profonde appréciation pour le soutien et l'assistance que vous avez apporté à la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie. Je voudrais également apprécier le soutien immense apporté par le Sommet de l'OCI à Daka au mois de mars 2008 au plan d'action et aux projets de la Chambre Islamique. Ainsi que l'assistance et l'encouragement qui nous sont apportés par Leurs Excellences, les Honorables Ministres des Affaires Etrangères des Pays de l'OCI à travers les réunions qui se sont tenues à Baku, à Islamabad et à Kampala.

Honorables Membres,

Je vous adresse aujourd'hui avec deux capacités, premièrement, en tant que Président de la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie, et deuxièmement, en tant que Président du Conseil Général pour les Banques Islamiques et les Institutions Financières. D'où notre réunion d'aujourd'hui se tiendra sous les circonstances universelles qui sont influencé avec l'une de plus grande crise économique et financière. Par conséquent, ce développement important impose sur nous de relever les défis que confrontent le secteur privé ainsi que les secteurs financières et banques Islamiques.

Honorables Membres,

Peut être, vous témoignez ces jours et à travers les différents moyens de media, l'Internet et les centres psychologiques, une façon pratique de photo d'audio visuel dans un enchevêtrement vu qui montre la folie, l'aliénation et la désorientation qui bloque le travail, qui pourrait être bien interprété par le mot du Tout Puissant Allah dans Son Livre Saint (الَّذِينَ يَأْكُلُونَ الرِّبَا لاَ يَقُومُونَ إِلاَّ كَمَا يَقُومُ الَّذِي يَتَخَبَّطُهُ الشَّيْطَانُ مِنَ الْمَسِّ)

Sa traduction est : (Ceux qui mangent (pratiquent) de l'intérêt usuraire ne se tiennent (au jour du jugement dernier) que comme se tient celui que le toucher de Satan a bouleversé). **La sourate Al-Baqara (002.275).**

L'interdiction de Riba n'est pas seulement restreinte à l'Islam, mais il est aussi interdit dans la Christianité et le Judaïsme. Il était également répugné par les philosophes tel que Aristote. Le communiste ordre économique s'est effondré et a manqué dans l'histoire récente et maintenant par les déclarations des figures spécialisées et soucieux en Occident le capitaliste ordre économique est en train de s'effondrer et de tomber en dehors, en dépit de la différence de la manière dont chaque ordre a déclaré son effondrement. Nous ne sommes pas ici aujourd'hui pour exprimer les moqueries et mépriser ce qui s'est passé. Mais nous devons répondre dans une manière réaliste et scientifique au défi actuel et présent, par la voie de mettre en évidence les signes vitaux de l'ordre divin modéré, qui est le droit de toutes les religions qui ne peut pas être monopolisé par une seule religion. Il est également le droit de toutes les nations qui attendent longtemps pour un ordre parfait de développement qui est basé sur les valeurs suprêmes et les nobles principes et les fondations éthiques, un système qui fournit la vie décente pour l'humanité entière et la justice dans les relations économiques au niveau individuel et international.

Je voudrais également avertir de tomber victime de l'horreur et le désespoir et attendent en vain pour une solution de ces parts qui ont causé cet effondrement massif. Nous devons donc, prendre l'initiative et proposer des mesures pratiques et stratégiques par en prévoyant les opportunités fournies par la crise ainsi que le défi imposé par le même.

Ce que vous possédez dans la COMCEC en tant que représentant de la direction de l'économie en tête des pays Islamiques, est une méthodologie qui représente l'école modérée, donc, vous devez être plus courageux en déclarant cela et plus autonome en clarifiant ses bénéfices et plus convaincu en donnant son soutien à cela, de sorte, vous pouvez persuader les autres de l'accepter. Il est notre devoir en tant que hommes

d'affaires, instruits et fonctionnaires, vers l'humanité et l'humain, de présenter ce concept à eux comme il est plus utile et durable et produira la bonté à tous.

Frères et Sœurs,

Comme l'un des mécanismes de 10 Ans du Plan d'action de la Chambre Islamique, est d'établir une banque Islamique internationale avec un énorme capital de travailler pour exploiter les opportunités d'investissement disponible, créer la rentabilité et gérer la liquidité des banques. Ce projet a été annoncé depuis deux ans et la crise économique a prouvé son importance et la justesse spécialement sous l'orientation globale qui prévaut, qui nécessite de transformer l'activité économique et vers la nouvelle phase, où les fonds actuels et son échange se substituent pour un financement spéculatif et la vente ouverte et le reste des jeux de hasard et des risques, néanmoins que le monde à travers l'opinion des dirigeants demande d'adopter les principes et l'enseignement de la loi Islamique Shariah dans les banque et des opérations financières. Le rapport du sénat français a déclaré « Le système de Banque Islamique est approprié pour tous les Musulmans et les non Musulmans, il peut être exécuté dans tous les pays ». Un des éminents rédacteurs en chef d'un principal journal quotidien a demandé une question « La Wall Street est-elle prête de se convertir au principe de la loi Islamique Shariah ? » Un autre rédacteur en chef a demandé « Si nos gestionnaires de banques ont respecté l'enseignement du Coran et l'ont exécuté, nous ne serions pas tombés victimes de la crise actuelle ».

Les règles de la loi Islamique shariah ont pratiquement interdit de nombreuses activités et pratiques qui sont dans une voie ou une autre qui a causé la crise ou qui a augmenté l'impact négatif, tel que de lier l'économie avec les dettes qui sont des fardeaux des états, des compagnies et des individus, la formation dans les différentes formes d'emprunt logement et la vente ouverte, toutes ces genres sont interdits par le mot du Prophète (Que la Paix soit sur Lui) : « Ne vendez pas ce que vous ne possédez pas «. L'Islam également interdit le monopole et la vente des commodités avant de le posséder, il y a la chaîne des règles claires qui visent de protéger le marché et assurer la stabilité de l'activité économique.

Je suis plein d'espoir que cette circonstance critique créerait plus de considération et d'attention vers l'idée de la banque Mega. D'où, nos fonds de capital devront retournés des marchés internationaux, où il y a des opportunités non réelles mais spéculatives et des transactions illusoires, il doit retourner et contribuer substantiellement dans la création de l'économie réelle et les opportunités de l'établissement des projets

faisables qui contribueraient dans le changement de vie du peuple et réduire les manifestations de la pauvreté et la pénurie qui gênent notre Oummah Islamique.

Votre Excellence Monsieur le Président,
Excellences, Honorables Membres,

Le Tout Puissant Allah dit dans Son Livre Saint « (“(رَبِّ إِنِّي لِمَا أَنزَلْتَ إِلَيَّ مِنْ خَيْرٍ فَقِيرٌ) Sa traduction est « : O mon Seigneur ! J’ai grand besoin du bien que tu feras descendre vers moi «. **la sourate Al-Qasas (028.024)…**En dépit de votre soutien considérable et votre aimable réponse, moi en tant que le Président de la Chambre Islamique de Commerce et d’Industrie, avec son plan ambitieux et ses grandes espérances, déclare ma faiblesse et je me plains à propos du manque de réponse de la part certains fonctionnaires et communautés d’affaires, je somme votre Honorable Conférence, de délivrer ce qui renforcerait ma volonté et recharger mon énergie par la voie de faire l’appel fort pour le soutien et l’assistance ainsi que les mesures pratiques dans cet égard.

Puisse Allah vous accorde le Succès et l’Orientation.

Wassalamu Alaikum Wa Rahmatullahi Wa Barakatuhu

ANNEXE

6

Original: Anglais

ORDRE DU JOUR
DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION DU COMCEC

(İstanbul, 20-24 octobre 2008)

1. Séance d'Ouverture
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Les Développements Économiques Mondiaux Concernant les États Membres de l'OCI
   - Rapport Économique Annuel sur les États Membres de l'OCI
   - Impact des Prix Élevés de l'Énergie et des Marchandises sur les Économies des États Membres.
   - Crise alimentaire mondiale sur les marchés et son impact sur l'Amélioration de la Sécurité alimentaire dans les États Membres de l'OCI.
4. Examen de la Mise en Oeuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI et du Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Économique et Commerciale entre les États Membres de l'OCI
   - Évaluation faite par le Secrétariat Général de l'OCI
   - Considération/adoption du cadre du développement et de la coopération dans le domaine du tourisme entre les Etats Membres de l'OCI (2008-2018)
   - Réunions du Comité de Session

Questions Relatives au Commerce et à l'Investissement

5. Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI)
6. Commerce Intra-OCI
   i. Développements Récents relatifs au Commerce intra-OCI
   ii. Activités concernant le Financement du Commerce
   iii. Foires Commerciales des Pays Islamiques et Autres Activités au sujet de la Relance du Commerce
   iv. Réunions du Secteur Privé

7. Coopération entre les Bourses des États Membres de l'OCI

8. Applications du e-gouvernement et leurs impacts économiques sur les États Membres de l'OCI

9. Questions relatives aux activités de l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC)

Allègement de la Pauvreté et Assistance Économique / Technique aux États de l'OCI

10. Examen de la Mise en Oeuvre du « Plan d'Action pour la Stratégie de Développement de la Coopération entre les Pays de l'OCI Producteurs de Coton (2007-2011) »

11. Programmes de Renforcement des Capacités et Programmes de Coopération Technique

12. Assistance Economique à Certains Pays de l'OCI

13. Programme d'Éducation et de Formation Professionnelles pour les États Membres de l'OCI : Mécanisme d'Application.

Sessions d'Échange de Vues

14. - Échange de Vues sur « l'Amélioration du Climat de l'Investissement dans les États Membres de l'OCI » qui se tiendra au cours de la Vingt-Quatrième Session du COMCEC

    - Suivi des Résolutions des Précédentes Sessions d'Échange de Vues

15. Rapport sur le Développement des Normes et des Procédures d'Aliments Halal de l'OCI.

16. Date de la 25 ème Session du COMCEC

17. Questions Diverses

    - Résumé présenté par le CESESFP sur le Groupe de Travail Statistique.

18. Adoption du Rapport

19. Séance de Clôture

ANNEXE

7

Original : Anglais

RESOLUTION (1)
DE LA VINGT QUATRIEME SESSION
DU COMCEC
(İstanbul, 20-24 octobre 2008)

La 24ème Session du Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC), tenue à Istanbul du 20 au 24 octobre 2008.

Rappelant les résolutions pertinentes des Conférences au Sommet de l'OCI et les Conférences Islamiques des Ministres des Affaires Etrangères ;

Rappelant la Stratégie et le Plan d'Action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, approuvés par la dixième session du COMCEC et approuvés par la Septième Conférence Islamique au Sommet.

Prenant en considération les résolutions adoptées par les précédentes sessions du COMCEC et les recommandations de la Vingt-Quatrième Réunion du Comité de Suivi ;

Examinant la déclaration de la 3ème Session Extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet tenue à Makkah Al Mukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite les 6 et 7 Zul Qaidah 1426 (7-8 décembre 2005) ;

Se félicitant de l'adoption du Programme d'Action Décennal de l'OCI visant à relever les défis auxquels est confrontée la Oummah islamique au 21ème siècle ;

Notant que le Programme d'Action Décennal de l'OCI offre à la Oummah islamique une nouvelle vision du futur qui permet au monde musulman de relever les défis du vingt et unième siècle en se basant sur la volonté collective et l'action islamique commune ;

Examinant la résolution de la 11ème Conférence Islamique au Sommet sur les Affaires économiques tenue à Dakar, République du Sénégal, les 13 et 14 mars 2008 ;

Réaffirmant son engagement à éliminer tout obstacle afin de renforcer une coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'OCI ;

Ayant examiné la situation internationale actuelle et ses répercussions économiques et financières sur les Etats Membres de l'OCI ;

Prenant en considération la résolution adoptée à la dixième session du COMCEC appelant à l'organisation des séances d'échange de vues durant les sessions annuelles du COMCEC sur les importantes évolutions de l'économie concernant les Etats Membres ;

Consciente de la nécessité d'assurer le suivi des conclusions auxquelles aboutissent les sessions d'échange de vues et de coordonner les positions des Etats Membres dans les forums internationaux pertinents dans les domaines abordés par ces sessions ;

Réaffirmant l'engagement des Etats Membres à renforcer le commerce intra-OCI par la coopération économique mutuelle et la libéralisation progressive du commerce pour le développement de l'infrastructure économique et commerciale, et **rappelant** les décisions pertinentes du COMCEC qui figurent comme point permanent sur l'ordre du jour ;

Reconnaissant, à cet égard, la nécessité de renforcer la coopération et la coordination entre les Etats Membres de l'OCI afin de leur assurer une plus large part dans le commerce mondial ; et d'accroître à 20% le commerce intra-OCI d'ici l'an 2015 comme stipulé dans le Plan d'Action Décennal de l'OCI ;

Exprimant sa satisfaction à l'égard de l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre sur le Système de Préférences Commerciales entres les Etats Membres de l'OCI (SPC-OCI) et de l'ouverture du protocole sur le Schéma de Tarif Préférentiel pour le SPC-OCI (PRETAS) à la signature par les Etats Membres après la clôture réussie du Premier Cycle de Négociations Commerciales ;

Exprimant également sa satisfaction à l'égard de l'ouverture des Règles d'Origine du SPC-OCI à la signature par les Etats Membres après la conclusion réussie du Deuxième Cycle de Négociations Commerciales ;

Se félicitant du lancement du Fonds de la Solidarité Islamique pour le Développement dans le cadre de la BID à Dakar, Sénégal, le 30 mai 2007 et de l'engagement des Etats Membres de l'OCI à assurer plus de 2.6 milliards USD ;

Prenant note des rapports de base et d'avancement des documents de travail présentés par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC, le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESPI), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), la Banque Islamique de Développement (BID) et la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI) sur les points de l'ordre du jour :

Appréciant les efforts déployés par le Secrétariat Général et les institutions de l'OCI travaillant dans le domaine de la coopération économique et commerciale nommément le CRESEFPI, le CIDC, la BID, le CIC, l'Université Islamique de Technologie (UIT) et l'Organisation islamique des Amateurs (OAIA) et **appelle** les Etats Membres à leur accorder l'appui et l'assistance nécessaires et à s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard desdites institutions afin qu'elles puissent remplir leurs fonctions avec efficacité.

Prenant note du rapport du Comité de Suivi du COMCEC tenu du 12 au 15 mai 2008 et **approuvant** les recommandations présentées par le Comité de Suivi à sa 24ème réunion.

Examen de chaque point de l'Ordre du Jour comme suit :

Développements Economiques Mondiaux concernant les Etats Membres de l'OCI
(Point 3 de l'ordre du jour)

- Rapport Economique Annuel des Etats Membres de l'OCI

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le CRSESPI a présenté le Rapport Economique Annuel des Etats Membres de l'OCI de 2008. Le Rapport analyse la situation économique dans les Etats Membres de l'OCI durant les cinq dernières années. Il examine les principaux indicateurs économiques de ces pays et les compare à ceux des pays développés et en développement d'une part, et à l'économie mondiale de l'autre.

Résolutions :

1. **Souligne** que d'autres efforts devraient être déployés par les Etats Membres pour réduire leur vulnérabilité face aux chocs extérieurs adverses et pour augmenter leur part dans l'économie et le commerce mondiaux, et ce à travers, *entre autres*, la création d'un environnement plus favorable au développement durable, l'adoption de stratégies de développement plus pratiques et plus cohérentes, la promotion d'une diversification sectorielle ainsi que des réformes structurelles avec une participation active du secteur privé, l'augmentation de la complémentarité entre leurs économies, l'augmentation du volume du commerce et de l'investissement intra-OCI, l'amélioration de la qualité, l'accroissement de la valeur ajoutée de leurs produits et le développement rapide des conditions nécessaires pour attirer des flux plus continus et plus durables d'investissements étrangers.

2. **Souligne** l'urgente nécessité d'alléger l'impact des prix élevés des aliments sur les populations les plus vulnérables, notamment dans les Etats membres à faible revenus souffrant de déficit alimentaire, par des transferts variés et directs d'actions concertées de la communauté de l'OCI en coopération avec les gouvernements nationaux, les ONG, les organisations internationales en appliquant les politiques appropriées ou les programmes d'appui au développement agricole dans les Etats Membres de l'OCI.

3. **Confie** au CRSESPI de continuer à surveiller les développements économiques mondiaux et leurs implications sur les Etats Membres de l'OCI tout en développant une série de recommandations politiques.

4. **Exhorte** les Etats Membres à supporter le CRSESPI en communicant les données mises à jours et en répondant aux questionnaires à temps propice afin de préparer le rapport sur « les Développements Economiques Mondiaux concernant les Pays Membres de l'OCI » et les autres études.

5. **Demande** au CRSESPI de consulter les Etats Membres au cas de besoin et de prendre en considération leurs points de vues tout en fixant une date cible avant la publication de ses rapports. A cet égard, **salue** la nomination des points focaux par les Etats Membres qui fourniront des données statistiques au CRSESPI et **appelle** ces points focaux à communiquer au CRSESPI les données mises à jour à temps propice.

6. **Demande** au CRSESPI de développer des recommandations spécifiques au lieu des recommandations générales et globales relatives aux développements économiques et des données statistiques.

- Impact des cours élevés de l'énergie et des marchandises sur les Economies des Etats Membres

Suite aux cours élevés de l'énergie et des marchandises, la 35ème CIMAE et le 24ème Comité de Suivi ont demandé au Secrétariat Général de l'OCI en coopération avec la BID et autres institutions de l'OCI, d'étudier l'impact des cours élevés de l'énergie et des marchandises sur les économies des Etats Membres en vue de proposer des solutions susceptibles d'être appliquées sur les niveau individuel et collectif. Ultérieurement, des baisses significatives des cours de pétrole ont été observées.

Le CIDC a présenté un rapport à ce sujet.

Résolutions

1. Prend note et apprécie le rapport succinct soumis par le CIDC relatif à l'impact des cours élevés de l'énergie et des marchandises sur l'économie des Etats Membres et **demande** au CIDC de coopérer avec la BID et le CRSESPI pour préparer une étude détaillée concernant l'impact des cours élevés de l'énergie et des marchandises sur les économies des Etats Membres lequel comprenant les recommandations qui seront soumises à la 25ème session du COMCEC.

2. Recommande :

- Le développement d'un dialogue entre les pays exportateurs et importateurs de pétrole.
- L'application des politiques d'énergie transparentes.
- Le développement de nouvelles technologies et l'encouragement des ressources renouvelables d'énergie.
- Rationaliser l'usage de l'énergie.
- Le développement de l'investissement sur les activités d'exploration et de production en tenant compte de l'environnement.

- Crise Alimentaire Mondiale et Amélioration de la Sécurité Alimentaire dans les Etats membres de l'OCI

Le Secrétariat Général de l'OCI a présenté un rapport sur la Crise Alimentaire Mondiale

Information de base

Le 24ème Comité de Suivi et la 35ème CIMAE ont souligné l'impact de la crise alimentaire internationale sur les économies de plusieurs pays membres. Ils ont exhorté le Secrétariat Général de l'OCI et le COMCEC à entreprendre une action pour résoudre cette crise. Ils ont également demandé au Secrétariat Général de l'OCI en coopération avec la BID et autres institutions de l'OCI d'étudier l'impact de la crise alimentaire sur les pays membres et envisager l'application de programmes de sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI.

Résolutions

1. **Remercie** la République du Soudan pour sa disposition à abriter la réunion ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et l'Agriculture de l'OCI à Khartoum en 2008 et **demande** aux Etats Membres de participer activement à cette réunion.

2. **Reconnaît** l'impact négatif de la crise alimentaire mondiale sur les économies des Etats membres de l'OCI et **recommande** que les États Membres examinent entre eux les étapes suivantes pour affronter ou mitiger la crise.

a) Coopérer pour tirer profit des ressources naturelles des assises humaines et financières disponibles.

b) Développer les stratégies de l'agriculture et des politiques de croissance durable.

c) Accroître d'une façon significative les investissements dans le domaine de la valeur ajoutée aux infrastructures agricoles, des revenus et étendre les technologies post-récoltes.

d) Coordonner l'assistance internationale pour assurer des programmes plus durables et plus effectifs qui favoriseront les programmes de protection sociale sur l'allègement de la pauvreté.

e) Système d'alerte précoce contre les désastres y compris la famine.

3. **Demande** à la BID, au Secrétariat Général de l'OCI et au Bureau de Coordination du COMCEC (BCC), en collaboration avec les Agences pertinentes des N.U. (FAO), de lancer des programmes sur la sécurité alimentaire dans les pays sélectionnés des Etats Membres de l'OCI et entre eux et d'en faire rapport à la 25ème session du COMCEC.

- La Crise Financière Mondiale et son impact sur les Pays Membres de l'OCI

La BID et le CRSESPI ont élaboré des exposés sur la crise financière mondiale et son impact.

Information de base

1. Face aux évolutions du secteur financier américain depuis septembre 2008 qui ont affecté plusieurs pays dans le monde, ce point a été ajouté à l'ordre du jour de la 24ème Session du COMCEC.

2. Un groupe de Travail a été formé dans le cadre de la BID afin d'étudier l'impact possible de la crise financière mondiale sur les Pays Membres de la OCI.

Résolutions

1- **Reconnaît** le besoin de diversifier les structures d'exportation des Pays Membres de l'OCI et de promouvoir les échanges de l'intra-commerce en vue de mitiger les impacts négatifs des crises financières mondiales impliquant la croissance de la demande mondiale des produits ;

2- **Appelle** les Etats Membres à coordonner leurs politiques pour lutter contre l'impact négatif de la crise financière actuelle en menant une politique de coordination entre les banques centrales, les ministres de Finance ou les instances bancaires de réglementation.

3- **Demande** à la BID et au CRSESPI d'étudier les résultats de la Réunion des Institutions Financières Islamiques sur les moyens possibles de coopération dans ce domaine, tenue à Djedda le 25 octobre 2008 avec la participation des institutions financières des Etats Membres.

4- **Confie** au CRSESPI et à la BID de continuer de faire le suivi des crises financières mondiales et de coordonner avec les organisations internationales pertinentes telles la Banque Mondiale, le FMI et le CNUCED pour proposer la politique appropriée de recommandation en faveur des pays membres et dans faire rapport à la prochaine Session du COMCEC et aux réunions du Comité de Suivi.

5- **Demande** à la BID et au Bureau de Coordination du COMCEC et le CRSESPI d'organiser une réunion consultative pour les Banques Centrales des Etats Membres pour discuter les moyens et les méthodes propices de coopération pour renforcer les économies des États Membres face aux crises financières mondiales.

Examen de la mise en œuvre du Programme d'Action décennal de l'OCI et du Plan d'Action pour le renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de l'OCI (Point 4 de l'ordre du jour)

- Evaluation par le Secrétariat Général de l'OCI

Information de base

1. La 23ème session du COMCEC a pris note du Rapport préparé par le CRSESPI à la lumière des accords et des statuts sur la coopération économique, commerciale et technique selon la nécessité des Etats Membres et a exhorté les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier ces accords en vue de finaliser, dans les meilleurs délais, les procédures légales nécessaires et d'accélérer leur mise en œuvre.

2. La Session a demandé au Secrétariat Général de l'OCI de réexaminer lesdits accords en collaboration avec les institutions concernées de l'OCI en vue de les rendre compatibles aux nouveaux développements dans un environnement mondial en pleine mutation.

3. La 23ème Session du COMCEC a appelé le Secrétariat Général de l'OCI, la BID, le CIDC, la CICI et le CRSESPI avec les organisations sous-régionales africaines à organiser dès que possible respectivement au Burkina Faso et au Cameroun, des réunions pour la présentation de projets national, régional et sous-

régional pour être examinés dans le cadre du Programme d'Action décennal de l'OCI et le plan dérivé de la Déclaration de Ouagadougou lancé par la BID pour l'Afrique et les programmes sectoriels sur l'élargissement du commerce et de l'investissement du secteur du coton dans les Etats africains membres de l'OCI.

4. La 23ème Session du COMCEC et le 24ème Comité de Suivi ont appelé les Etats membres à assurer un total soutien politique, moral et financier pour l'exécution du Programme d'Action Décennal de l'OCI et ont encouragé les Etats membres en coordination avec le Secrétariat Général de l'OCI et les Institutions de l'OCI à considérer la concurrence de leurs divers initiatives, projets et programmes actuels dans les régions à grand intérêt ou capacité, et en concordance avec les objectifs du Programme d'Action Décennal de l'OCI.

5. Le 24ème Comité de Suivi a demandé au Secrétariat Général de l'OCI d'œuvrer avec un mécanisme effectif pour l'exécution de PAD et de préparer un rapport détaillé pour la 24ème Session du COMCEC sur le progrès des projets spécifiques et les programmes ainsi que les pas réalisés dans le cadre du PAD depuis le sommet extraordinaire qui a eu lieu en 2005 à Mekkah Al-Mokkarama.

6. Tous les organes de l'OCI se sont réunis le 5 mars 2006, le 4 mars 2007 et le 22 mai 2008 respectivement et ils ont réexaminé largement les provisions du Programme d'Action Décennal de l'OCI. Ont également assisté à cette réunion les représentants des trois comités permanents de l'OCI, à savoir, le COMCEC, le COMSTECH et le COMIAC. La réunion de coordination a approuvé la feuille de route pour l'exécution du Programme d'Action Décennal de l'OCI et a fait des recommandations spéciales sur la croissance de l'intra commerce au sein de l'OCI.

7. Le 11ème Sommet de la Conférence Islamique a adopté une résolution sur les chemins de fer au sein de l'OCI entre Dakar et Port-Soudan. Le Secrétariat Général de l'OCI a organisé la réunion du comité du premier projet au Secrétariat Général de l'OCI le 19-20 juillet 2008. le comité a demandé au Secrétariat Général de l'OCI de préparer le document du projet sur la circulation pour les Etats Membres. La République du Soudan a proposé d'accueillir la Réunion du Groupe d'Experts (EGM) et la réunion ministérielle.

8. La 35ème CIMAE a adopté une résolution sur la sécurité alimentaire et l'Agriculture au sein des Etats Membres de l'OCI. La République du Soudan a proposé d'accueillir la réunion ministérielle.

9. Le séminaire sur le Développement de la Technologie Electronique du Tourisme au sein des pays islamiques a eu lieu au siège de l'Université Islamique de Technologie (IUT) à Dhaka, Bangladesh du 22 au 24 avril 2008.

Résolutions :

1. **Exprime** ses remerciements au Secrétaire Général de l'OCI pour ses initiatives visant à convoquer la première réunion du Projet du Comité sur « le chemin de fer de l'OCI entre Dakar et Port Soudan », à Djedda en Juillet 2008.

2. **Remercie** la République du Soudan pour l'offre concernant l'organisation de la Réunion du Groupe d'Experts (EGM) et la Réunion Ministérielle sur le chemin de fer de l'OCI entre Dakar et Port Soudan, en 2008.

3. **Se félicite** de l'initiative du Bureau de Coordination du COMCEC et le CESESFPI a mené une étude intitulée « Nouveaux potentiels pour la coopération économique et commerciale parmi les pays Membres de l'OCI » visant à enrichir l'ordre du jour et le pouvoir du COMCEC et **salue également** l'initiative du Bureau de Coordination du COMECE pour simplifier les résolutions et les rapports des sessions du COMCEC.

4. **Demande** à l'AIA de préparer, en coordination avec les autres institutions de l'OCI, un rapport sur les obstacles qui se dressent dans les domaines de transportation et de logistique dans les Etats membres. Le rapport doit porter également sur les recommandations politiques pour soumission à la 25ème Session du COMCEC.

5. **Souligne** le rôle pivot du Secrétariat Général de l'OCI et de la BID dans la mise en œuvre du PAD, tout en appréciant le progrès réalisé jusqu'à présent grâce aux actions entreprises par le Secrétariat Général de l'OCI, le Comité Permanent, les Organes Subsidiaires et les Institutions Spécialisées et Affiliées. **Rend hommage**, dans ce contexte, au Secrétaire Général et au président de la BID pour leur leadership actif et leur contribution et **invite** le Secrétariat Général de l'OCI et les autres Institutions de l'OCI à entreprendre plus d'efforts pour accélérer la mise en œuvre du PAD.

6. **Salue** les actions du Secrétaire Général entreprises pour la réforme et la promotion du rôle de l'Organisation en vue de mieux préparer l'Organisation à assumer parfaitement son rôle dans la mise en œuvre du PAD conformément à la

vision des leaders des Etats Membres du PAD. Cette réforme de l'OCI, permettra à l'Organisation de faire face aux défis du 21ème siècle.

7. **Remercie** les Etats Membres qui ont déclaré leurs contributions au financement du Fonds Islamique de Solidarité tout en exprimant son appréciation spéciale au Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi de l'Arabie Saoudite Abdullah Ibn Abdulaziz pour son engagement généreux à verser 1 milliard US Dollars, et à tous les Etats qui se sont engagés à y contribuer à savoir: l'Etat de Koweït 300 millions US Dollars, le Gouvernement de la République Islamique d'Iran 100 millions US Dollars, l'Etat de Qatar 50 millions US Dollars, l'Algérie 50 millions US Dollars, la République du Sénégal 10 millions US Dollars et à tous les autres pays qui s'étaient engagés à faire des contributions respectives. **Appelle** tous les Etats Membres qui n'ont pas présenté des contributions à ce Fonds de le faire afin d'atteindre le montant de 10 milliards US Dollars d'ici 2009 et 6 milliards US Dollars au moins en 2008 afin de permettre au Fonds de mettre en œuvre ses programmes.

8. **Salue** la création du Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA) comme étant un pas fondamental dans la mise en place du PAD, **exprime** son appréciation pour les efforts déployés par la Banque Islamique du Développement à cet égard et **remercie** le Gouvernement de la République du Sénégal pour avoir abrité la réunion ministérielle sur le PSDA tenue à Dakar le 22 – 23 Janvier 2008 et le Secrétaire Général pour son soutien continue à ce.

9. **Salue** l'initiative des gouvernements du Cameroun et du Burkina Faso pour organiser des fora sous régionaux pour le centre et l'ouest de l'Afrique pour la mise en application d'un programme spécial relatif au développement de l'Afrique (PSDA) et **invite** les États Membres de l'OCI, leurs institutions et le Secrétariat Général de l'OCI à étendre leur support pour assurer le succès de ces réunions.

10. **Salue** l'initiative de la République du Mali pour l'organisation du Premier Forum sur les développements des Industries Alimentaires en Afrique prévue à Bamako du 20 au 22 novembre 2008 et prend note que Mali a terminé les préparations liées aux travaux techniques en collaboration avec le Secrétariat du CIDC.

11. **Appelle** les Etats membres, le Secrétariat Général de l'OCI, la BID et autres institutions spécialisées à procurer un soutien financier au gouvernement de

12. **Apprécie** la Résolution pertinente de la 11ème Session de la Conférence Islamique au Sommet laquelle a apprécié le rôle clé de la BID dans le financement des projets de développement en Afrique et a appelé le Président de la 11ème Session de la Conférence Islamique au Sommet, en collaboration avec le Secrétariat Général, la BID et les représentants des États Africains Membres de l'OCI, à assurer la coordination pour le parachèvement effectif de la mise en application du Programme Spécial de la BID sur le Développement en Afrique, conformément aux résolutions pertinentes de la 3ème Conférence Extraordinaire Islamique au Sommet tenue à Makkah Al-Mukarramah en décembre 2005 visant soutenir et mobiliser davantage les fonds alloués au Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement.

13. **Apprécie** les efforts de la BID à accélérer la mobilisation du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement afin de lutter contre la pauvreté d'une manière adéquate.

14. **Appelle** les États Membres à signer et ratifier les Accords de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et **demande** au Secrétariat Général de l'OCI de renforcer ses capacités dans le processus de la mise en application du Programme d'Action Décennal de l'OCI et de présenter davantage des rapports aux sessions futures du COMCEC comprenant des développements concrets et des propositions pratiques.

- **Approbation du document de l'Accord-Cadre du Développement et de la Coopération dans le domaine du Tourisme entre les États Membres de l'OCI.**

Information de base :

La 23ème Session du COMCEC a reconnu l'importance du tourisme en tant que domaine de coopération entre les États Membres de l'OCI et a salué leur engagement et leur intérêt porté à ce propos comme prévu dans les cinq réunions ministérielles correspondantes. La Sixième Réunion de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme a été tenue à Damas, en République Arabe Syrienne du

29 au 2 juillet 2008. La réunion a adopté de l'Accord-Cadre du Développement et de la Coopération dans le Domaine du Tourisme entre les États Membres de l'OCI » stipulé par la deuxième RGE sur le Développement du Tourisme.

Résolutions :

1. **Approuve** le document intitulé « Accord-Cadre du Développement et de la Coopération dans le Domaine du Tourisme entre les États Membres de l'OCI » **qui a été adopté par la 6ème CIMAE** et **exhorte** les États Membres à soutenir ce plan.

2. **Remercie** la République Arabe Syrienne pour l'organisation de la CIMAE à Damas du 29 juin au 2 juillet 2008.

3. **Salue l'offre de la Syrie d'abriter la 1ère** réunion du comité de coordination pour la mise en place de l'accord sur le développement et la coopération dans le domaine du tourisme entre les États Membres de l'OCI prévue d'être tenue en Syrie, Damas 2008.

4. **Accueille** favorablement l'offre avancée par la République Islamique d'Iran pour abriter la 7ème Session de la CIMAE en 2010 et a appelé les États Membres à participer activement à la Conférence.

- Réunions du comité de session

Information de base

1. La 23ème Session du COMCEC s'est félicitée du progrès réalisé concernant quelques projets du COMCEC qui a été considéré par la 11ème réunion du comité de Session, notant qu'autant qu'il était question de quelques projets, ni l'exécution ni le progrès n'ont été réalisé faute du manque d'intérêt, etc. c'est la raison pour laquelle, on a décidé que ces projets, conformément aux recommandations du rapport de la réunion susmentionnée, devraient être abandonnés.

2. La 23ème Session du COMCEC et le 11ème sommet de l'OCI ont demandé la coordination des institutions de l'OCI et les initiateurs des projets afin de concerter les efforts et d'accélérer l'exécution, ils ont appelé les Etats Membres et les

institutions de l'OCI à proposer de nouveaux projets et programmes afin d'enrichir l'agenda du COMCEC via les réunions du Comité de Session.

3. Le 24ème Comité de Suivi s'est félicité du progrès réalisé respectant les projets intitulés « Coopération technique entre les Bureaux de brevets dans les Etats Membres de l'OCI », « Coopération dans le domaine du développement technique des lignes aériennes d'avions à turbines à moyenne portée régionale », et « Développement du tourisme durable dans un réseau de parcs de réserves naturelles transfrontalières en Afrique de l'Ouest » ; et les projet de l'OCI sur les lignes ferroviaires Dakkar-Port-Soudan. Le comité appelle les Etats Membres et les institutions de l'OCI concernées à prendre les mesures appropriées pour exécuter ces projets sans retard.

4. La 23ème Session du COMCEC et le 24ème Comité du Suivi ont renouvelé leur appel aux Etats Membres pour prendre les mesures nécessaires afin de rassurer leur implication dans les activités des organes subsidiaires de l'OCI aussi bien que des institutions affiliées et spécialisées.

Résolutions

1. **Prend note** du rapport du comité de suivi et **demande** au Bureau de Coordination du COMCEC de contacter les coordinateurs de projet au sujet des projets qui n'ont réalisé aucun progrès pour décider de les maintenir ou de les éliminer de l'ordre du jour du comité et d'en faire rapport à la 25ème session du COMCEC.

2. **Invite** les Etats Membres qui s'intéressent aux projets en cours à participer activement aux Réunions du Comité de Session.

Système de préférences commerciales entre les pays islamiques (SPC-OCI) (Point 5 de l'ordre du jour)

Information de base

1. La 35ème CIMAE, la 23ème session du COMCEC et le 11ème sommet de l'OCI ont adopté l'accord cadre sur le SPC-OCI et le PRETAS en tant que base pour atteindre l'objectif de réaliser 20% de l'intercommerce souligné par le Programme d'Action Décennal de l'OCI.

2. Jusqu'à présent, 15 pays ont signé le PRETAS, à savoir, le Bangladesh, la Guinée, le Cameroun, l'Egypte, le Pakistan, la Tunisie, la Turquie, la Jordanie, la Malaisie, la Syrie, les Emirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite, l'Oman, le Royaume du Maroc et l'État de Qatar. Six d'entre eux, à savoir le Pakistan, la Turquie, la Jordanie, la Malaisie, la Syrie et la République Arabe d'Egypte l'ont ratifié. D'autre part, huit membres ont signé les Règles d'Origine, à savoir, la Guinée, le Cameroun, la Tunisie, la Turquie, la Jordanie, le Pakistan, la Malaisie, l'Oman et les Emirats Arabes Unis. Seuls les Emirats Arabes Unis, la Malaisie et la Jordanie l'ont ratifiées.

Résolutions

1. **Exprime** son appréciation au bureau de coordination du COMCEC et au Centre Islamique pour le Développement du Commerce pour l'excellente performance de leur rôle en tant que secrétariat du Comité de Négociations Commerciales et les **appelle** à continuer leurs initiatives pour accélérer la mise en exécution du SPC-OCI.

2. **Exprime** ses remerciements et son appréciation à la République de Turquie pour avoir abrité, du 17 au 19 juin 2008, la Réunion d'examen du CNC à Ankara, Turquie. Dans le but de discuter le progrès réalisé à l'égard de l'établissement du système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI, le CNC a demandé au CIDC, en collaboration avec le Bureau de Coordination du COMCEC, de préparer des notes explicatives sur l'interprétation des accords Spc-OCI, de les distribuer aux États Membres de l'OCI et de les soumettre au COMCEC pour considération/action requise.

3. **Exhorte** les Etats Membres qui n'ont pas encore signé ni ratifié le PRETAS et les Accord sur les Règles d'Origine, de respecter la date cible du 1er janvier 2009 pour l'exécution du SPC-OCI dans les meilleurs délais et ouvrir l'adhésion aux nouveaux membres.

4. **Appelle** le Secrétariat Général de l'OCI et le CIDC à continuer l'organisation des réunions pour la présentation des accords du SPC-OCI dans le but d'élargir l'adhésion au Comité des Négociations Commerciales.

Commerce Intra OCI
(Point 6 de l'Ordre du jour)

i) Derniers développements au niveau du Commerce Intra OCI

Le CIDC et la BID ont présenté des rapports sur les derniers développements du commerce intra-OCI

Information de base:

1. La 23ème Session du COMCEC a formé un Groupe de Travail afin d'atteindre la cible poussée à 20% du commerce intra-OCI conformément au Programme d'Action Décennal. Le Groupe de Travail a tenu sa première réunion avant la 24ème Réunion du Comité de suivi du COMCEC qui a eu lieu à Antalya le 12 Mai 2008, La Turquie avec la participation du Bureau de Coordination du COMCEC, le secrétariat général de l'OCI, le groupe de la BID, le centre islamique pour le développement du Commerce (CIDC),le CRSESPI et l'OISA.

2. D'après le rapport du CIDC, la part des Etats membres de l'OCI a atteint environ 9% du commerce mondial et l'intra-OIC a connu une hausse passant de 165 milliards USD en 2006 à200 milliards USD en 2007, avec la part du commerce intra-OIC dans le commerce général des Etats membres de l'OCI augmentant de 15,5% en 2005 à 16,44% en 2007.

Résolutions:

1- **Note avec appréciation** les rapports soumis par le CIDC et la BID sur l'expansion du commerce intra-OCI

2- **Prend note avec appréciation** du rapport annuel de 2008 du CIDC sur " Le Commerce entre les Etats membres de l'OCI" et confie au CIDC de faire le suivi des questions relatives à l'expansion du commerce intra-OCI et de présenter des rapports au COMCEC et aux autres forums de l'OCI.

3- **Demande** aux Etats membres de continuer à fournir au CIDC des informations concernant les statistiques et les règlements sur le commerce et l'investissement.

ii) Les Activités du Financement du Commerce

Information de base:

1. L'une des plus récentes et plus importantes initiatives entreprises par le Groupe de la BID pour la relance du commerce intra-OCI est la création de La Corporation Islamique Internationale pour le Financement du Commerce (CIIFC) une entité inscrite dans le cadre du Groupe de la BID afin de s'occuper du financement du commerce, des activités de promotion et de facilitation. La CIIFC dont le siège est à Djeddah, en Arabie Saoudite, a commencé ses activités officiellement le 1er Muharram 1429H (10 Janvier 2008). La CIIFC dispose d'un capital autorisé de 3 milliards USD et d'un capital souscrit de 750 millions USD. Le Groupe de la BID est le principal actionnaire dans la CIIFC.

2. Depuis le lancement des opérations du financement du commerce en 1397 H jusqu'en 1428H, le total approuvé pour le financement du commerce dans le cadre des différents projets de financement du commerce a atteint 29.13 milliards USD.

3. En 1428H, le total approuvé pour le financement du commerce a atteint 2.6 milliards USD dont 2.0 milliards USD ont été accordés aux opérations du commerce intra-OCI.

4. Le financement du commerce par le secteur privé représentait 45% soit 1.2 milliard USD du montant total en 1428H contre 38% en 1427H.

5. Un total de 1.3 milliards USD soit 50% du financement total a été mobilisé de la part des marchés financiers sous forme de syndication ou cofinancement en 1428H, ce qui représente une croissance de 20% en comparaison avec l'année passée.

6. Dans les neuf premiers mois de 1429H, le total approuvé pour le commerce de la CIIFC a atteint 2.29 milliards USD soit 85% de la cible de 2.7 milliards USD.

7. Le 24ème comité de suivi a salué la mise en place des activités de la CIIFC et a demandé à la corporation de concentrer sur le financement des exportations dans ses plans potentiels et ses profils. On a noté que la CIIFC devrait en plus recourir aux services intermédiaires de financement local en ce qui concerne les offres afin de s'assurer des sources d'utilisation et demander des taux de majoration contribuant à la stimulation de la compétitivité entre les commerçants concernés.

8. La 23ème Session et le 24ème comité de suivi du COMCEC ont appelé les Etats membres à compléter le plus tôt possible les procédures de ratifications concernant les articles de l'Accord (ADA) de la CIIFC.

9. La 23ème Session du COMCEC et le 24ème comité de suivi ont demandé à la BID de continuer à fournir l'assistance technique pour le renforcement des capacités dans les Etats membres.

10. Dans le cadre des pas pratiques entrepris quant au renforcement du commerce intra-OCI, La BID a formé en juillet 2007 un groupe de travail afin d'examiner le rôle du Groupe de la BID dans la réalisation de ces objectifs. Ce groupe de travail a recommandé la tenue d'une Réunion de Groupe d'Experts abritée par le bureau de coordination du COMCEC, le CRSESPI et l'Union des Chambres de Commerce Turque (TOBB).La Réunion de Groupe d'Experts (RGE) a été tenue à Ankara, République de Turquie (5-6 juillet 2008). Elle a rassemblé les experts des Etats membres, les institutions de l'OCI, les organes de commerce des Nations Unies (CCI, CNUCED) et d'autres personnalités éminentes. La réunion a fait des recommandations spécifiques et concrètes sous forme de carte de route dont l'objectif est d'achever les cibles. Il a été recommandé d'adopter le rapport de la RGE à la 24ème Réunion Ministérielle du COMCEC.

Résolutions:

1. **Salue** l'initiation du financement du commerce par la CIIFC le 1er Muharram 1429H (10 janvier 2008)

2. **Adopte** la carte de route préparée par la RGE à Ankara en Turquie pour être un guide afin d'atteindre la cible poussée à 20% du commerce intra-OCI d'après la décision du Programme d'Action Décennal adoptée par le 3ème sommet extraordinaire et **demande** de tenir immédiatement une Réunion du Groupe de Travail afin de préparer un Plan d'Action détaillé pour chaque point de ces 5 régions de la carte de route et de soumettre des rapports sur le progrès des sessions du COMCEC et les réunions du comité de suivi.

3. **Demande** à la BID de continuer à fournir l'assistance technique pour le renforcement des capacités dans les Etats membres notamment aux PMEs.

iii) Foires commerciales des pays islamiques et autres activités pour la promotion du commerce

Le CIDC a soumis un rapport de progrès concernant la préparation des activités des prochaines foires du Commerce.

Information de Base:

1. Les foires "OCI-EXPO" sont organisées régulièrement chaque deux ans dans l'un des Etats membres dans l'objectif de promouvoir le commerce intra-OCI. Le CIDC a organisé 11 foires de commerce jusqu'à présent et poursuit ses efforts afin d'améliorer leur variété et leur profondeur. Le CIDC conduit, parallèlement à ces réunions, de nombreux types d'activités tels que les ateliers, les séminaires etc.

- Le 11ème sommet a loué le CIDC pour avoir organisé la 11ème foire du commerce des Etats de l'OCI à Dakar, République de Sénégal du 21 au 25 novembre 2007.

- Le Centre Islamique pour le développement du Commerce (CIDC) a organisé sous les auspices du Ministère du Commerce sénégalais et en collaboration avec le Centre International du Commerce étranger du Sénégal (CICES), la 11ème édition de la foire du commerce des Etats de l'OCI, tenue du 21 au 25 novembre 2007 au Centre International d'échange de Dakar, République de Sénégal sous le thème de "Commerce Intra-OCI et partenariat pour le Développement de l'Afrique". Cet événement placé sous le patronage de Son Excellence Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, a accueilli 32 Etats membres ainsi que des communautés musulmanes des pays non membres de l'OCI.

2. Les trophées ont été attribués aux pays suivants:

- Royaume d'Arabie Saoudite: 1er prix
- Royaume du Maroc: second prix
- République de Turquie et Etat du Koweït : 3ème prix partagé

3. Le CIDC et la Société Al-Harithy for Exhibitions Limited (du Royaume d'Arabie Saoudite) ont organisé le 13ème Aliment/Hôtel/Propac Arabia à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite du 18 au 22 mai 2008

Activités Futures :

1. Le CIDC organisera entre autres :

- La 12ème EXPO-OCI au Caire, République Arabe d'Egypte du 11 au 16 octobre 2009.
- La deuxième Foire du Tourisme des États Membres de l'OCI à Beyrouth, République du Liban en **2009** et la troisième Foire du Tourisme des États Membres de l'OCI en Egypte en **2010**.
- Une exposition spécialisée et un atelier sur l'offre/demande relatifs aux Nouvelles Technologies d'Informations et de Communications dans les États Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique à Casablanca en 2009.
- Une exposition spécialisée et un atelier sur l'offre/demande concernant les produits agro-alimentaires à Mali conjointement avec le Forum sur « Voies et Méthodes pour promouvoir le Commerce et l'Investissement en matière d'Industrie Alimentaire en Afrique » (en 2008/2009).

2. La Foire Internationale de la Malaisie sur les aliments Halals en 2009 (MIHAS 2009) sera tenue du 6 au 10 mai 2009 à Kuala Lumpur.

3. La Foire sur le Commerce International de la Malaisie 2008 (INTRADE 2008) sera tenue du 12 au 15 novembre 2008 à Kuala Lumpur.

Résolutions :

1. **Exprime** ses remerciements et son appréciation à la République du Sénégal pour avoir abrité la 11ème édition de la Foire de Commerce des États Membres de l'OCI tenue du 21 au 25 Novembre 2007 au Centre International d'Echange de Dakar en République du Sénégal et remercie le CIDC et le Centre International d'Échange à Dakar pour l'avoir organisée.

2. **Salue** l'offre de l'État des Émirats Arabes Unis pour abriter la 13ème édition de la Foire de Commerce des pays membres à Sharjah en 2011 et demande au CIDC de faire le suivi de cette question.

3. **Décide** de tenir la 14ème édition de la Foire de Commerce des Etats Membres de l'OCI à la République Islamique d'Iran en 2013 et la 15ème édition en Guinée, en 2015.

4. **Prend note** de la bonne volonté de la République d'Irak pour l'organisation de l'une des Éditions futures de la Foire de Commerce des États Membres de l'OCI.

5. **Prend note avec appréciation** de l'effort déployé par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce dans l'organisation d'une Foire de Tourisme des États Membres de l'OCI (OCI TOURISME) tous les deux ans et **apprécie** à cet égard les offres de la République du Liban, la République Arabe d'Egypte, la République Arabe de Syrie et la République Islamique d'Iran pour abriter respectivement la deuxième, troisième, quatrième et cinquième foires en **2009**, **2010**, **2012** et **2014**, et **appelle** les États Membres à participer activement aux Foires de Tourisme.

6. **Demande** au CIDC de tenir davantage des foires spécialisées du secteur de commerce pour bénéficier des expériences professionnelles dans ces activités.

7. **Demande** au CIDC de préparer régulièrement des Rapports de Progrès sur les Foires de Commerce des États Membres de l'OCI, sur les Foires du Tourisme des États Membres de l'OCI ainsi que sur les autres expositions spécialisées et de les soumettre aux sessions et aux forums concernés de l'OCI.

IV. Réunions du Secteur Privé

Informations de Base

1. La Chambre Islamique, représentant principal du secteur privé, continue à entreprendre des activités conformément au Programme d'Action Décennal. Parallèlement, elle a élargi et diversifié la portée de ses activités, prenant en considération les besoins du secteur privé. Les activités comprennent les Réunions du Secteur Privé ; les forums des femmes d'affaires ; les ateliers de développement de capacités ; le tourisme ; les conférences de privatisation et d'investissement y compris l'Échange des Délégations de Commerce et la co-organisation des expositions.

2. La CICI a soumis son rapport sur ses multiples activités conformément à la 12ème Réunion du Secteur Privé et la 6ème Réunion du Groupe de Travail de l'OCI sur les PMEs.

a) Le rapport de la 12ème Réunion du Secteur Privé a souligné que la majorité écrasante des États Membres de l'OCI dépendent sur l'exportation de leurs matières premières et leurs ressources naturelles. Le Forum a insisté sur le fait qu'ils doivent accroître leurs efforts pour diversifier leurs économies et construire leurs industries manufacturées en faveur de l'exportation et de la valeur ajoutée des marchandises notamment dans le domaine du coton et du café. Ce faisant, les États Membres possèderont un atout compétitif sur le marché mondial et pourront également générer davantage d'emplois à revenu plus élevé pour leur peuple.

b) Le Forum s'est également focalisé sur les crises alimentaires mondiales et a souligné le rôle clé du secteur privé dans le développement de la coopération entre les États Membres de l'OCI, en vue d'assurer le développement durable de l'agriculture lequel sera capable de surmonter la faim et la pauvreté dans les États Membres de l'OCI.

c) Le Forum a appelé à la facilitation du Secteur Privé via une Politique de Visa Ouvert pour les Hommes d'Affaires afin de relancer les relations et l'investissement de commerce. La CICI s'efforce de disséminer l'information via l'établissement d'une banque de données.

d) Le Forum a accueilli favorablement l'élaboration des Forums dans sept pays membres et des Forums East-Africa comme une arme d'investissement de la CICI en Afrique de l'Est et a encouragé tous les hommes d'affaires à coopérer avec ce modèle d'Affaires en tant que mécanisme d'exportation d'investissement en faveur de la croissance économique. Cette compagnie élaborera deux projets dans le domaine du café et du coton.

e) La 6ème Réunion du Groupe de Travail sur les PMEs a établi un plan stratégique pour la promotion et le développement des PMEs. Ce plan envisage la focalisation sur cinq domaines majeurs des PMEs, lesquels seront soulevés par : les Gouvernements ; les Autorités Nationales des PMEs ; les Chambres Nationales de Commerce et d'Industrie ; la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI) ; la Banque Islamique de

Développement (BID) et le Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

f) Le Groupe de Travail a proposé les questions de priorité suivantes qu'affrontent les PMEs et leur développement futur :

   i) Établissement d'un Réseau d'Agences de l'OCI pour les PMEs (ONSA)

   ii) Établissement d'un Fonds pour les PMEs et d'un Fonds Islamique de Garantie de Crédit (FIGC).

   iii) Établissement de base de données pour les Business-Angels et création des liaisons avec les opportunités d'investissement des PMEs.

   iv) Établissement des Incubateurs de Technologie et d'Affaires.

   v) Création d'un environnement favorable et règlementaire pour le développement des PMEs.

3. Le Comité a été également informé du progrès parachevé dans le Plan de Travail de la CICI, laquelle constitue un mécanisme à travers lequel la CICI mettra en vigueur les tâches qui lui sont assignées conformément au Programme d'Action Décennal de l'OCI.

<u>Activités futures en 2008-2009 :</u>

1. Ateliers sur la Promotion de l'exportation des produits de pêche à valeur ajoutée (Bénin), le Traitement du Café (Ouganda), le Traitement alimentaire à petite échelle ; le Traitement à petite échelle de Graines d'huile pour les producteurs (Pakistan), Forums et stage de formation sur le Stage de gestion d'Incubateurs dans les Pays Islamiques (Turquie).
2. Quatrième Forum des Femmes d'Affaires dans les Pays Islamiques prévu en novembre à Damas, Syrie.
3. 13ème Réunion du Secteur Privé.
4. 3ème Conférence sur l'Investissement et la Privatisation et le 2ème Forum du Tourisme dans les Pays Islamiques, prévu en Iran.

Résolutions

1. **Se félicite** des projets entrepris par la CICI dans le cadre du Plan d'Action Décennal : l'ONG Internationale des Awqaf ; l'Organisation Internationale pour la Zakat, la Compagnie Islamique Internationale pour l'Exploration des Opportunités d'Investissement et la Promotion de l'intra-commerce (FORAS) ; Union des Propriétaires d'Affaires (BOU) ; et la Banque Internationale Emmar et appelle les institutions de l'OCI, le Secteur Privé et les Chambres Nationales de Commerce à soutenir ces initiatives et à y participer.

2. **Appelle** les Institutions de l'OCI et les Chambres Nationales à étendre leur soutien aux initiatives de la CICI au sujet du renforcement des capacités et le développement du secteur privé et à encourager leurs membres à assister à toutes les manifestations organisées par la CICI pour le renforcement du commerce intra-OCI, l'investissement, la coopération économique et l'intégration.

3. **Apprécie** les efforts de la Chambre Islamique en tant que représentant principal du secteur privé pour l'expansion de ses activités en faveur du secteur privé, en créant des compagnies de commerce et d'investissement et en organisant des réunions du secteur privé, des forums des Femmes d'Affaires, des Ateliers pour le Renforcement des Capacités et des conférences sur le tourisme, la privatisation et l'investissement.

4. **Prend note** du rapport et des recommandations de la 12ème réunion du secteur privé des Chambres Islamiques et **remercie** le Gouvernement de la République de l'Ouganda, la Chambre de Commerce Nationale de l'Ouganda, le Secrétariat Général de l'OCI, la BID et la CICI pour l'organisation conjointe de ladite réunion dans le cadre du Forum d'Affaires de l'OCI en marge du 35ème Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, du 16 au 18 juin 2008.

5. **Prend note** des deux questions vitales adressées par la 12ème Réunion du Secteur Privé qu'affronte le monde islamique, à savoir la sécurité alimentaire et la nécessité de promouvoir les industries de traitement de la valeur ajoutée sur les matières premières et a appelé le Secteur Privé à jouer un rôle clé dans le développement des deux secteurs mentionnés.

6. **Apprécie** l'accomplissement de la tâche assignée à la Chambre Islamique pour la tenue des réunions des groupes de travail sur les PMEs. A pris note du

Rapport, des Recommandations et du Plan d'Action Stratégique et a appelé toutes les agences exécutives à les examiner à fond.

7. **Se félicite** des efforts de la CICI pour combler la lacune d'information avec le soutien de la BID et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en créant une plateforme dédiée aux femmes d'affaires (www.oic-bin.net) et une banque de données de la CICI pour les exportateurs et les importateurs.

8. **Réitère** son soutien à l'égard de l'application du projet « Stage sur la gestion d'Incubateurs dans les Pays Islamiques » par la CICI et le KOSGEB et se félicite du stage de formation prévu début 2009.

9. **Apprécie** les efforts des chambres Islamiques dans le domaine du renforcement économique des femmes d'affaires, de l'organisation régulière de forums pour les femmes d'affaires et des ateliers de renforcement des capacités. Le comité a également remercié le gouvernement de la Syrie pour abriter le quatrième forum du 2 au 4 novembre 2008.

10. **Appelle** les institutions financières nationales des Etats Membres de l'OCI à collaborer avec la CICI et la BID en vue de former un mécanisme efficace dans le domaine du micro-crédit accordant les facilités nécessaires aux femmes entrepreneurs en finançant leurs projets.

11. **Appelle** la CICI à organiser des réunions du secteur privé à thèmes plus spécifiques afin de déboucher sur une politique spécifique de recommandations ; **Etudie** l'organisation des réunions d'acheteurs/vendeurs dans des secteurs spécifiques notamment ceux concernant les produits délicats et d'œuvrer pour élaborer des formats alternatifs des réunions du secteur privé pour attirer les hommes d'affaires des Etats Membres.

12. **Appelle** la CICI et le CIDC à œuvrer d'après des moyens aptes à explorer le domaine du potentiel élevé de l'Afrique et à développer de nouveaux mécanismes exploitant ce potentiel.

13. **Appelle** la CICI et le CIDC à organiser des réunions du secteur privé conjointement avec les Foires sur le Commerce Islamique afin de rendre ces activités plus attirantes.

Coopération entre les bourses des pays de l'OCI
(Point 7 de l'ordre du jour)

Information de base

1. La 23ème Session du COMCEC a demandé au forum des bourses des Etats Membres de l'OCI de conjuguer leurs efforts en vue d'obtenir des résultats fructueux à sa prochaine réunion en 2008 et a appelé les Etats Membres à informer leurs bourses nationales du « Forum des Bourses des Etats Membres de l'OCI» et à en faire la promotion et les a invité à joindre le forum et les travaux des comités.

2. La Session a pris note des préparatifs entrepris par le CRSESPI pour le Programme de Stage sur le Renforcement des Capacités en faveur des Autorités et des Banques Centrales des Etats Membres.

3. La 24ème Réunion du Comité de Suivi s'est félicitée de la proposition de la Bourse d'Istanbul de la République de Turquie d'abriter la deuxième réunion de table-ronde du « Forum des Bourses des Etats Membres de l'OCI» et les réunions du Comité de Travail à la deuxième moitié de 2008 et a demandé à tous les pays membres d'encourager leurs bourses à y participer de manière active. La deuxième réunion du Forum a été tenue du 18 au 19 octobre 2008, à Istanbul à un niveau élevé de participation.

4. La 24ème Réunion du Comité de Suivi a demandé au « Forum des Bourses des Etats Membres de l'OCI » de concerter ses efforts pour couronner de succès sa prochaine réunion prévue à la deuxième moitié de 2008 et a également demandé à la Bourse d'Istanbul, en collaboration avec le CRSESPI, le CIDC et la BID, de suivre le développement de cette question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

Résolutions :

1. Exprime ses remerciements et son appréciation à la Bourse d'Istanbul et à la République de Turquie pour avoir abrité la Seconde Réunion des Etats Membres de l'OCI sur le "Forum des Bourses" et **prend note** des recommandations suivantes de la réunion qui figure en annexe.

2. **Exhorte** le Bureau de Coordination du COMCEC en coopération avec la Bourse d'Istanbul l'application des recommandations en collaboration avec les autres bourses des États Membres de l'OCI et la soumission des développements à la 25ème Session du COMCEC.

3. **Encourage** les organes réglementaires du marché des capitaux des États Membres de l'OCI à développer la coopération dans le but d'établir un forum similaire entre eux.

Applications du E-gouvernement et leur impact économique sur les Pays Membres de l'OCI
(Point 8 de l'ordre du jour)

Information de base

1. Les « Applications du E-gouvernement » ont été une des propositions thématiques prioritaires du questionnaire 2007 du Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales pour les pays islamiques (CESESFPI) concernant les thèmes possibles des sessions d'échange de vues du COMCEC.

2. Le 24ème comité du suivi a décidé que « les applications du E-gouvernement et leur impact économique sur les Pays Membres de l'OCI » soient inclues dans l'ordre du jour de la 24ème session du COMCEC.

Activités futures

Un atelier sur les applications du E-gouvernement dans les Etats Membres sera organisé par le CRSESPI.

Résolutions :

1. Exprime ses remerciements et son appréciation à la République de Turquie pour sa présentation compréhensive et demande au CRSESPI d'examiner les applications du e-gouvernement dans les Etats membres en vu de relancer la coopération économique et d'en faire à la 25ème session du COMCEC.

2. Prend note des expériences et des points de vues des États Membres qu'un mécanisme communiquant les informations entre les États Membres de l'OCI pourrait être développé dans le but de relancer les applications du e-gouvernement sur le commerce.

Questions liées aux activités de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)
(Point 9 de l'ordre du jour)

La BID et le CIDC ont soumis des rapports sur les activités concernant les questions relevant de l'OMC

Information de base

1. Les questions relevant de l'Organisation Mondiale du Commerce sont un point permanent des réunions du COMCEC qui avait encouragé ses membres à adhérer à l'OMC afin de bénéficier du système international du commerce sur des bases équitables et justes. 40 Etats du total des 57 Etats Membres de l'OCI sont aujourd'hui membres de l'OMC et ayant le statut d'observateur.

2. En ce qui concerne les questions relevant de l'OMC, la BID et le CIDC élargissent leur assistance technique aux Etats Membres de l'OCI en organisant divers séminaires, ateliers et autres activités.

3. La BID a organisé les activités suivantes entre novembre 2007 et octobre 2008 :

a) Atelier de formation spécialisée sur les compétences de négociations commerciales pour les fonctionnaires syriens résidents à Genève, Damas, Syrie, 25-28 novembre 2007.

b) Réunion consultative pour les Missions permanentes des Pays Membres de l'OCI à Genève, Genève, 11 décembre 2007.

c) Séminaire en français sur les questions d'accès au marché concernant les produits industriels et agricoles, Dakar, Sénégal, 14-17 janvier 2008.

d) Cursus sur la politique commerciale en anglais, Kuala Lumpur, Malaisie, 21 janvier-8 février 2008.

e) Séminaire sur les derniers développements concernant l'Accès aux Négociations dans le Marché Agricole (ANMA) pour les fonctionnaires résidents à Genève, Genève, 21-22 février 2008.

f) Séminaire sur les mesures du traitement du commerce et le règlement des conflits au sein de l'OMC pour les pays du CCG, Riyadh, 1-4 juin 2008.

g) Séminaire sur l'Accès aux Négociations sur le Marché Agricole (ANMA), Bahrain, 3-5 juin 2008.

h) Séminaire sur « l'Utilisation des flexibilités de l'Aspect des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) » (conjointement avec le CIDC), Casablanca, 9-12 juin 2008.

i) Séminaire sur les Dimensions du développement de l'ordre du jour du Doha, Tunisie, 21-23 juillet 2008.

j) Atelier sur ACP/EU Accords de partenariat économique pour les pays africains sélectionnés, Dakar, 13-16 octobre 2008.

k) Cursus en arabe sur la politique du commerce, Oman, 11-29 octobre 2008.

Pour le reste de l'année, la BID procèdera à l'organisation des événements suivants :

a) Séminaire sur l'« Emergence du E-commerce et son impact sur les économies des Pays Membres de l'OCI », Istanbul, Turquie, 28-30 octobre 2008.

b) Cursus spécialisé sur les compétences de négociations commerciales pour les fonctionnaires iraquiens, Amman, Jordanie, 24-27 novembre 2008.

c) Cursus spécialisé sur les compétences de négociations commerciales pour les Pays des Communautés des Etats Indépendants (CEI), Almaty, Kazakhstan, Novembre 2008.

d) Séminaire sur les Règles d'Origine, Le Caire, Egypte, novembre 2008.

e) Réunion consultative sur l'Aide-au-commerce pour les Missions résidentes à Genève, Genève, Suisse, Décembre 2008.

4. La 23ème session du COMCEC a noté la reprise des négociations du programme des travaux de Doha et a exhorté les Etats Membres de l'OCI à y participer activement avec l'objectif de sauvegarder les intérêts de leurs économies notamment celles basées sur l'agriculture y compris le coton, les produits industriels et les services.

5. La 23ème session du COMCEC a exhorté les Etats Membres, membres de l'OMC, à soutenir les autres Etats Membres de l'OCI désireux d'adhérer à cette instance et a appelé la BID, le CIDC et les institutions affiliées à l'OCI à développer leur assistance technique aux Etats Membres dans le contexte des négociations commerciales multilatérales.

6. Le 24ème Comité du suivi du COMCEC a confié à la BID et au CIDC de revoir les questions en relation avec les activités de l'OMC et d'en faire rapport aux sessions annuelles du COMCEC et aux autres forums concernés.

7. Les 23ème et 24ème Sessions du Comité de Suivi du COMCEC ont confié à la BID et au CIDC d'examiner les questions relatives aux activités de l'OMC et d'en faire rapport aux sessions annuelles du COMCEC et aux autres forums concernés.

Résolutions:

1. **Exprime ses remerciements et son appréciation** à la BID et au CIDC pour avoir préparé, conformément à la résolution de la 14ème Session du COMCEC, des rapports pour faire le suivi des questions relatives à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

2. **Prend note avec appréciation** des Rapports soumis par la BID et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) sur l'avancement de l'ordre du jour du cycle de Doha relatif au Développement et au progrès réalisé dans le domaine du nouvel accès des Etats membres de l'OCI à l'OMC et **exhorte** les Etats membres de l'OCI à participer activement aux négociations en cours en soumettant un ordre du jour positif sur les sujets de grands intérêts relatifs à leurs économies notamment ceux concernant les producteurs africains du coton et l'accès au marché des produits agricoles et non agricoles.

3. **Salue** la BID et le CIDC pour leurs efforts favorisant la sensibilisation entre les Etats membres de l'OCI vis-à-vis du large impact des accords du Cycle d'Uruguay sur leurs économies et le renforcement des potentiels des Etats membres y compris leur capacité de négociation tout en les préparant aux négociations dans le contexte de l'OMC et **appelle** la BID et le CIDC à poursuivre ces efforts.

4. **Appelle** la BID, le CIDC et les autres institutions concernées à continuer à accorder leur assistance technique aux Etats membres dans le cadre des négociations commerciales multilatérales.

5. **Réitère** l'appel à la BID et au CIDC de continuer à promouvoir et à coordonner leurs efforts en vue de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des Etats membres de l'OCI d'une manière à faciliter leur complète intégration dans le système du commerce multilatéral sur des bases équitable et juste. A cet égard, le comité a demandé à la BID et au CIDC de coordonner les positions des Etats membres dans le cadre de l'OMC dans l'objectif d'installer une plateforme commune de négociations.

6. **Confie à** la BID et au CIDC la mission de faire le suivi des questions relatives aux activités de l'OMC et de présenter des rapports aux sessions annuelles du COMCEC et aux autres forums concernés.

7. **Appelle** les pays de l'OCI Membres de l'OMC à partager leur savoir et leurs expériences avec les autres pays membres de l'OCI qui sont en cours d'adhérer à l'OMC.

8. **Demande** au CIDC en collaboration avec la BID et autres institutions de l'OCI d'examiner le manque de progrès du cycle de Doha sur le commerce extérieur des Etats Membres de l'OCI, de déboucher sur une politique de recommandations et d'en faire rapport à la 25ème Session du COMCEC.

9. **Appelle** les Etats Membres à se consulter au sujet de la prochaine élection du Directeur Général de l'OMC afin de s'assurer que le prochaine directeur général soit un des pays en développement notamment ceux Membres de l'OCI.

Examen de la mise en œuvre du "Plan d'Action des pays de l'OCI producteurs du coton" Stratégie de Développement de la coopération (2007 – 2011)
(Point 10 de l'ordre du jour)

Information de Base:

1. La 23ème Session du COMCEC et le 11ème sommet de l'OCI ont appelé les Etats membres à soutenir le plan d'action de l'OCI sur le Coton et d'élargir la coopération dans ce sous-secteur critique.

2. La 23ème Session a approuvé les recommandations du Forum sur l'investissement du coton. Le 24ème comité de suivi du COMCEC a renouvelé la demande aux Etats Membres concernés de désigner les points focaux pour la mise en œuvre du Plan d'Action, afin de définir le web-admin qui rend opérationnel le site web du Forum du Coton (www.oic.-cif.org).

3. Ils ont également demandé au Secrétariat Général de l'OCI, en collaboration avec la BID, le CRSESFPI, la CICI et le CIDC, de suivre la mise en œuvre du Plan d'Action et de présenter des rapports à la session annuelle du COMCEC et aux autres forums concernés de l'OCI.

4. La première réunion du comité de direction pour la mise en œuvre du Plan d'Action de l'OCI sur le coton a été tenue le 12 Mai 2008 à Antalya, Turquie avec la participation du Burkina Faso, le Pakistan et la Turquie. Le Secrétariat Général de l'OCI et les institutions concernées de l'OCI ont été également présents à la réunion.

5. Le Forum de l'OCI sur le renforcement et la promotion du commerce et de l'investissement dans le secteur du Coton et la première réunion du comité de direction pour la mise en œuvre du programme de coopération de l'OCI sur le coton ont identifié les Centres d'Excellence suivants dans le domaine de Recherches sur le coton et le textile pour représenter les trois régions de:

1- L'Asie: La Turquie (l'Institut Nazilli des recherches sur le Coton) et le Pakistan (l'Institut central des recherches du coton)

2- Arabe: L'Egypte (Centre des recherches sur le coton) et la Syrie (L'Institut des recherches sur le coton)

3- L'Afrique: Nigeria (le Centre des recherches agricoles Université Ahmadou Bello) le Sénégal (l'Unité Expérimentale de Velingara).

Résolutions :

1. **Apprécie** la tenue de la première réunion du Comité de Direction sur la mise en application du Programme de Coopération du Coton de l'OCI, qui a été tenue le 12 Mai 2008, à Antalya, à la République de Turquie, avec la contribution du Secrétariat Général de l'OCI, la BID, le CRSESFPI, le CIDC, la CICI, etc. et prend note de ses résultats et de ses recommandations.

2. **Appelle** les États Membres à soutenir le Plan d'Action du Coton de l'OCI et à promouvoir la coopération dans ce sous-secteur crucial.

3. **Demande** aux États Membres concernés de renommer leurs points focaux pour la mise en vigueur du Plan d'Action et de préciser les administrateurs opérationnalisant le site-web du Forum de Coton (www.oic.-cif.org).

4. **Approuve** les décisions de la 1ère Réunion du Comité de Direction sur la mise en application du Programme de Coopération du Coton de l'OCI et se félicite de l'établissement du Comité sur le Projet du Coton.

5. **Demande** au Secrétariat Général, en collaboration avec la BID, le CRSESFPI, la CICI et le CIDC de surveiller la mise en application du Plan d'Action et d'en faire rapport aux sessions annuelles du COMCEC et aux autres forums concernés de l'OCI.

6. **Accueille** la proposition de l'Institut Nazili de Turquie pour la Recherche sur le Coton en collaboration avec la BID pour abriter la première réunion sur le coton des centres de recherche et la première réunion du comité sur le projet du coton du 2 au 5 février 2009 à Izmir, Turquie et **exhorte** les Etats membres concernés à participer activement à cette réunion.

7. **Accepte** d'organiser un Forum sur « le Commerce et l'Investissement dans le secteur du coton entre les Etats membres de l'OCI » qui comprendra une réunion sur le coton pour les acheteurs et les vendeurs et une Foire sur les équipement du coton en marge de 12ème édition de la Foire de Commerce des pays de l'OCI prévue au Caire, Egypte du 11 au 16 octobre 2009 et **demande** au comité de direction d'effectuer les préparations nécessaires pour ce forum.

8. **Demande** à la BID, au Secrétariat Général de l'OCI et aux Ministère de l'intérieur turque de coopérer de près au sujet des questions en suspens concernant l'application du programme de coton de l'OCI et de soumettre des projets spécifiques à la 25ème session du COMCEC.

9. **Demande également** aux pays de communiquer à la BID leurs propositions de projets conformes aux normes pour la prise d'action et **appelle** le Secrétariat Général de l'OCI d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme du coton de l'OCI.

Programmes de Renforcement des Capacités et de la Coopération Technique (Point 11 de l'ordre du jour)

Information de base

1. La troisième Session Extraordinaire du Sommet Islamique a souligné l'importance de la coopération dans les domaines de l'allègement de la pauvreté, du renforcement des capacités, de l'illettrisme, de l'éradication des maladies et des épidémies comme le SIDA, le paludisme et la Tuberculose ; outre le besoin de mobiliser les ressources nécessaires à cet égard et ce par la création d'un Fonds spécial au sein de la BID. La Conférence a mandaté le Conseil des Gouverneurs de la BID pour la mise en application de cette proposition.

2. Le programmes d'Action Décennal a mandaté la Banque Islamique de Développement pour coordonner avec le Secrétariat Général de l'OCI afin d'entreprendre les contacts nécessaires avec l'Organisation Mondiale de la Santé et les autres institutions pertinentes pour dresser un programme visant à combattre les maladies et épidémies lequel sera financé à travers le Fonds Spécial prévu d'être établi au sein de la BID.

3. Le Plan d'Action Décennal commande le Conseil des Gouverneurs de la BID à entreprendre les mesures nécessaires pour assurer une augmentation considérable dans le capital autorisé, prescrit et payé par la Banque, afin de lui permettre d'accomplir son rôle au sujet de la fourniture du soutien financier et de l'assistance technique aux États Membres de l'OCI, et de renforcer également la

Corporation Islamique pour le Financement du Commerce récemment établie au sein de la BID.

4. La 24ème Session du Comité de Suivi et la 35ème CMAE ont apprécié le lancement du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) à Dakar ; Sénégal les 29-30 Mai 2007 selon les décisions du Conseil des Gouverneurs de la BID, comme étant la principale entrave à l'opérationnalisation du mandat et de la vision du PAD en ce qui concerne l'allègement de la pauvreté dans les États Membres. Ayant pris note que le total des contributions de 31 États sur les 57 États Membres a atteint 1.6 milliards de dollars américains outre la contribution de la BID, la 24ème réunion du Comité de Suivi et la 35ème CMAE ont remercié les contributions des États Membres et ont exhorté tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, à accélérer le versement de contribution au Fonds dans l'objectif d'assurer 10 milliards $ d'ici 2009 et au moins 6.0 milliards pour 2008 afin d'aider le Fonds à mettre en application son programme.

Résolutions :

1. **Appelle** les États Membres à étendre leur assistance technique aux États Membres notamment au niveau du renforcement des capacités et de l'allègement de la pauvreté.

2. **Demande** à la BID de soumettre un rapport détaillé sur le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement aux Sessions du COMCEC et aux Réunions du Comité de Suivi.

Assistance Économique à certains Pays Islamiques
(Point 12 de l'ordre du jour)

Informations de base :

Compte tenu de la situation économique particulièrement critique dans laquelle se trouve nombre des États Membres de l'OCI, des résolutions recommandant une assistance économique à certains pays islamiques ont été adoptées lors des Sessions Annuelles du COMCEC. Les résolutions sont compilées sous la résolution II laquelle a été adoptée séparément et annexée aux

rapports du COMCEC. Dans la 24ème session du COMCEC, les résolutions sur l'assistance économique en faveur de la Palestine, le Liban, la République d'Albanie, République de Côte d'Ivoire, l'Ouganda, République Islamique d'Afghanistan, République de Somalie, République de Kirzie, République d'Azerbaidjan, La Bosnie-Herzégovine, République de Guinée, République de la Sierra Léone, le Peuple du Jammu et Cachemire, République du Yemen, Tadjistan, la Guinée-Bissau, République de Mozambique, République du Soudan, République de Tchad, République de Djibouti, République de Togo ont été adoptées.

Résolutions :

Demande au Secrétariat de l'OCI de s'accorder avec les pays donateurs et d'obtenir les informations sur l'assistance économique assurée aux autres pays islamiques pour examen.

Programme d'Action de Formation Professionnelle pour les Pays Membres de l'OCI : Mécanisme de la Mise en Œuvre (Point 13 de l'ordre du jour)

Information de Base:

1. La 23ème Session du COMCEC a pris note de la proposition soumise par CRSESPI sur le Programme d'Action de Formation Professionnelle pour que les pays membres de l'OCI améliorent la qualité de la formation professionnelle dans les secteurs publics et privés dans des pays membres et pour qu'ils soutiennent cette initiative. Selon la proposition, CRSESPI a été chargé de former un groupe consultatif pour travailler sur les modalités afin du relancement et du financement d'un tel programme.

2. Le 24ème Comité de suivi a pris note de l'empressement du CRSESPI à initier tout en simulant l'expérience de l'UE, des programmes de formation professionnelle, comme l'Echange transnational de l'OCI des Projets pour les Professionnels, Projets de stage de l'OCI pour les Diplômés et Projets de stage de l'OCI pour des étudiants et autres projets.

3. Le 24ème Comité de suivi a demandé au CRSESPI d'établir un rapport complet sur la proposition et de le soumettre à la 24ème session du COMCEC pour considération des États membres, notant que les procédures proposées pour la mise en œuvre ne devraient pas inclure un budget central mais basé plutôt sur le financement des bénéficiaires. Le système proposé peut consacrer l'aide financière à quelques États membres des PMAs via différentes institutions de l'OCI.

4. Le 24ème Comité de suivi a invité les États membres et les institutions appropriées de l'OCI à soutenir les préparations du Programme proposé, qui vise l'assurance d'opportunités aux individus dans certains secteurs, pour les aider à améliorer leur savoir et leur compétence et contribuer ainsi à la compétitivité de ces secteurs et au progrès économique et social dans leurs pays. À cet égard, des activités de formation professionnelle offertes par la BID, l'UIT et d'autres Institutions de l'OCI peuvent être introduites au programme proposé de formation professionnelle de l'OCI (OCI-EPF) produisant, de ce fait, une plate-forme commune de l'OCI dans ce secteur.

5. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le CRSESPI a présenté un rapport complet sur le mécanisme de la mise en œuvre du programme de formation professionnelle pour les pays membres de l'OCI (OCI-EPF). Le rapport présente les modalités et les procédures de base pour la mise en place le dit programme aussi bien que la structure et les tâches assignées aux organes principaux impliqués dans le procédé de la mise en exécution. Le rapport présente également des détails sur les règles de financement du programme qui sont principalement basés sur un budget décentralisé à travers les contributions des pays membres bénéficiaires et des Institutions de l'OCI qui sont associés au programme comme prévu par les États Membres lors du 24ème Comité de suivi du COMCEC tenu a Antalya, Turquie du 13 au 15 mai 2008.

6. Le rapport suggère également que les Projets Transnationaux d'Echange pour les Professionnels de l'OCI (OCIPET-P) soient mis en oeuvre comme étant une application pilote du programme avec la participation des pays membres demandeurs et au cas de la mise en œuvre réussie de l'application pilote et de l'approbation des résultats par le Comité Consultatif et de Suivi du programme, celui-ci pourrait être mis en application en faveur des pays membres de l'OCI.

Résolutions:

1. **Approuve** le mécanisme proposé de la mise en œuvre du programme de formation professionnelle pour les pays membres de l'OCI (OCI-EPF) préparé par le CRSESPI et lui **demande** pour démarrer les communications nécessaires avec les institutions appropriées de l'OCI et les pays membres pour installer la structure de la mise en œuvre du programme dans le but d'initié des activités concernant l'application pilote dans le Cadre des Projets d'Echange Transnational (OCI-TEPs).

2. **Décide** que le Comité Consultatif et de suivi (MAC) groupera le CRSESPI, la BID, l'UIT, la CICI et l'ICYF-DC aussi bien que les Points Focaux Nationaux (PFN) comme membres, et **confie** au CRSESPI d'assumer le rôle d'Organe Exécutif de l'OCI (EO) quant au programme OCI-EPF et d'organiser la première réunion de la MAC avant le 25ème Réunion du Comité de Suivi, et demande à la BID de soutenir les pays membres à faible revenus pour participer à ce programme.

3. **Invite** les États membres à identifier leurs Points Focaux Nationaux (PFN) pour le programme de l'OCI-EPF et à communiquer au CRSESPI les informations pertinentes, aussi bien que les institutions appropriées de l'OCI pour soutenir le CRSESPI dans les préparations pour la mise en œuvre du programme et pour incorporer ceux de la formation professionnelle au programme de l'OCI-EPF produisant, de ce fait, une plate-forme commune de l'OCI en faveur des pays membres dans ce secteur.

Échange de Vues sur « l'Amélioration du Climat d'Investissement dans les Etats Membres de l'OCI » (Point 14 de l'Ordre du jour)

Information de Bases:

1. La 23ème Session du COMCEC a décidé que "l'Amélioration du Climat d'Investissement dans les Etats Membres de l'OCI" soit le thème d'échange de vues de la 24ème session du COMCEC, et a demandé à la BID, en collaboration avec le CRSESPI (Institution de coordination des sessions d'échange de vues), le Secrétariat Général de l'OCI, les Institutions pertinentes de l'OCI et les autres

Organisations Internationales concernées d'organiser un atelier sur ce thème avant la 24ème Session du COMCEC et de soumettre son rapport à la prochaine Session du COMCEC.

2. Le 11ème Sommet de l'OCI a admis que les échanges de vues organisées durant les sessions annuelles du COMCEC serait utilisées afin de coordonner les positions des Etats Membres vis-à-vis des questions économiques mondiales majeures et a salué les initiatives du COMCEC mettant en place un nouveau mécanisme pour la préparation et la mise en exécution des sessions d'échange de vues.

3. La BID, la SIAICE, en collaboration avec le CRCESFPI ont organisé un atelier sur "l'Amélioration du Climat de l'Investissement" tenu à Djeddah en Arabie Saoudite le 22 Juillet 2008 avec la participation d'experts, de représentants des pays, des directeurs des Organisations du Soutien des Affaires et des directeurs des Agences de Promotion de l'Investissement. Les participants aux ateliers ont discuté pendant deux jours les défis et les opportunités et ont débouché sur un nombre de recommandations améliorant le climat d'investissement dans nos Etats Membres et les moyens d'accroitre les investissements intra-OCI.

Résolutions

1. **Exprime** ses remerciements et son appréciation à la BID, la (SIAICE), et le CRSESPI pour avoir organisé conjointement l'atelier sur " l'Amélioration du Climat d'Investissement" à Djeddah en Arabie Saoudite en Juillet 2008.

2. **Prend note** des recommandations de l'atelier qui se sont concentrées sur les actions à court terme (moins que 12 mois) et celles à long terme (2 à 5 ans). Certaines recommandations pourraient être traitées par les Etats Membres et d'autres par les Institutions de l'OCI. D'autres pourraient être traitées par les Etats Membres et les Institutions de l'OCI conjointement afin d'attirer les investissements aux Etats Membres le plus tôt possible: Les recommandations de l'atelier sont les suivantes:

- Un portail web sur les opportunités d'investissement qu'offre l'OCI devrait être créé.

- Les Institutions de l'OCI devraient faciliter la mise en commun du savoir et appuyer leur rôle catalyseur afin de communiquer les Modèles d'Excellence aux Etats Membres.
- Les Etats de l'OCI ont besoin d'adapter la main d'œuvre aux demandes du secteur privé compétitif via la formation professionnelle et la formation d'entreprise.
- Les Etats Membres devraient développer et améliorer leur régime légal et règlementaire via les différents Programmes d'Assistance Technique de la BID et les autres institutions de l'OCI afin de permettre au financement Islamique de servir comme outil moderne de financement d'investissement et de réduction de la pauvreté.
- Les Etats Membres devraient avoir la détermination d'adapter leurs lois aux demandes des investisseurs privés et de donner plus d'ampleur aux initiatives privées.

3. **Met l'accent** sur l'importance de la volonté politique pour attirer les investissements et **appelle** les Etats-Membres à entreprendre les actions nécessaires et coopérer avec les Institutions de l'0CI**.**

4. **Souligne** l'importance du relancement de la coopération dans le domaine de l'amélioration du climat d'investissement entre les Etats Membres de l'OCI et **décide** d'établir un groupe de travail avec la coordination de la BID pour préparer le cadre du plan d'Action de la coopération dans ce domaine et d'en faire rapport à la 25ème session du COMCEC.

5. **Prend note** des résultats du questionnaire circulé par le CRSESPI aux Etats Membres sur les thèmes proposés pour les sessions d'échange de vues du COMCEC durant lesquelles les pays participants ont donné la priorité aux thèmes suivants:

Thème 1: L'impact de la crise alimentaire sur les économies des Etats de l'OCI.

Thème 2: Les applications de l'E-gouvernement

Thème 3: l'impact des politiques des taux de change et de l'harmonisation monétaire sur le commerce intra – OCI

6. **Décide** également de faire de « L'impact de la crise alimentaire sur les économies des pays de l'OCI » le thème de la 25ème Session d'Echange de Vues du COMCEC et demande à la BID/CIDC en collaboration avec le CRSESPI

(l'Institution de Coordination pour les Sessions d'Échange de Vues), le Secrétariat Générale de l'OCI, les institutions de l'OCI et les Organisations internationales concernées un atelier sur le sujet prioritaire de la 25ème Session du COMCEC et d'en soumettre le rapport à ladite session du COMCEC.

Suivi des résolutions des sessions d'échange de vues précédentes

Information de Bases

1. En préparation de la Session d'échange de vues de la 23ème Session du COMCEC, Le CRSESPI a organisé un atelier intitulé " le Financement de Microcrédit et l'Allègement de la Pauvreté dans les Etats Membres" en collaboration avec la BID et le Secrétariat Général de l'OCI et avec la participation des délégués des institutions de micro finance dans les pays membres et autres, du 9 au 11 juillet 2007 à Istanbul, Turquie et a soumis un rapport incluant les recommandations et les propositions de projets de l'atelier à la session du COMCEC

2. La 23ème session du COMCEC a pris note des recommandations de l'atelier organisé par le CRSESPI sur le thème " Financement de Microcrédit et l'Allègement de la Pauvreté dans les États Membres " dont:

- L'accroissement de la sensibilisation concernant les applications du micro-finance dans les Etats membres et la création d'un meilleur environnement pour les institutions de micro-finances (IMF) à travers la création de conditions favorables et l'engagement des gouvernements aux investissements afin de sécuriser l'accès aux opérations de micro-finance et faciliter l'opération active des IMF assurant l'accès plus facile aux zones lointaines, la diminution des coûts d'opération et l'assurance d'une meilleur assistance.
- La création des fonds nationaux dans les Etats membres de l'OCI pour l'injection d'un capital initial dans les IMFs tout en demandant à la BID d'étudier les meilleurs moyens de traiter avec ce sujet.
- L'amélioration de la gestion des réseaux entre les IMFs dans les Etats membres et la création d'incubateurs des IMFs et des bases de données dans le domaine de micro-finance dans les pays de l'OCI.

3. Conformément à la Résolution de la 23ème Session du COMCEC sur les recommandations mentionnées ci-dessus, le CRSESPI a présenté un rapport intitulé "Institutions de Micro-finance dans les Pays Membres de l'OCI". Le rapport présente une analyse détaillée de la performance des différents types d'IMFs dans les pays membres de l'OCI en matière de productivité, efficacité, balance et assistance et passe en revue les diverses études de son impact sur ces établissements dans l'amélioration du niveau de vie des personnes à faibles revenus dans les pays membres de l'OCI.

4. Le rapport délibère également sur certains mécanismes innovateurs de financement pour soutenir les IMFs dans les pays membres de l'OCI et, à cet effet, propose l'établissement d'un fonds spécial d'investissement social de Micro-finance (FISM) dans le cadre de l'OCI. Le rapport recommande également la prise des mesures nécessaires pour la création d'un système de notation et d'une base de données des IMFs dans la région de l'OCI. Ceci créera une plate-forme utile pour les donateurs, les investisseurs privés et les banques qui soutiendront ces IMFs et les aideront à améliorer les flux des fonds vers le secteur de micro-finance dans les pays de l'OCI, la qualité et la performance de leurs IMFs.

Résolutions:

1. **Prend note** des recommandations et les propositions du rapport soumis par le CRSESPI sur les Institutions de Micro Finances (MIFs) dans les pays membres de l'OCI et **invite** les États membres et les établissements de l'OCI à appliquer ces recommandations et propositions dans le cadre de leurs stratégies et programmes d'allégement de la pauvreté.

2. **Invite** le CRSESPI et la BID à étudier une proposition pour l'établissement d'un fonds spécial d'investissement social de Micro-finance (FISM) comme outil pour atténuer la pauvreté et à en faire rapport aux prochaines sessions du COMCEC.

3. **Confie** au CRSESPI la tâche de poursuivre les études sur le rôle des stratégies de micro-finance et des programmes des IMFs comme outil puissant pour atténuer la pauvreté dans les États membres de l'OCI en vue de créer un réseau et un mécanisme de financement de l'OCI-IMF soutenant les opérations des IMFs dans les États membres de l'OCI.

Rapport sur le développement des critères et des procédures des aliments Halal de l'OCI (Point 15 de l'ordre du jour)

L'Institution Turque des Standards (STS) a présenté un rapport provisoire sur le développement des standards et les procédure de l'OCI des aliments halals.

Information de base

1. Une proposition sur les critères des aliments Halals a été évoquée pour la première fois en 2005 à la 32ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères par le gouvernement malaisien à Sanaa, République du Yémen. De nos jours, il est nécessaire de comprendre les caractéristiques du halal notamment dans les relations commerciales internationales entre les membres de l'OCI et les pays non-membres. L'objectif du développement des normes des aliments halals est de fournir des repères pour la certification des aliments halals des produits communs dans les communautés islamiques partout dans le monde, y compris les pays non-islamiques. D'autre part, la demande d'aliments halals en croissance dans le commerce international de la part du consommateur pourrait être perçue comme un droit au consommateur.

2. La 23ème Session du COMCEC s'est félicitée de la proposition de la République de Turquie d'abriter la 9ème réunion de l'OCI du Groupe d'Experts pour la Standardisation (GES) en Mars 2008 chargé d'étudier et de développer les Standards des aliments halals de l'OCI.

3. La 9ème réunion du groupe d'experts pour la standardisation a été tenue du 16 au 18 avril 2008 à Ankara en Turquie. La réunion s'est mise d'accord sur la création de deux comités, le premier chargé d'établir les critères des aliments halals de l'OCI; le second, de déterminer la méthodologie du processus de certification et d'accréditation. La Turquie était désignée rapporteur des deux comités et finalisera les documents relatifs avant la tenue de la 10ème réunion du groupe d'experts pour la standardisation prévue en février 2009 à Djeddah.

4. Le 24ème comité de suivi et la 35ème CIMAE se sont félicités de la décision du groupe d'experts pour la standardisation GES pour établir les normes

des aliments halals de l'OCI et de déterminer la méthodologie du processus de certification et d'accréditation en février 2009 et ont appelé tous les pays membres à communiquer leurs points de vue sur les projets de documents préparés par les comités de travail. Le comité a également exhorté les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier le règlement de l'Institut de Standardisation et de Métrologie des Pays Islamiques(ISMPI) dans les meilleurs délais. Le rapport, qui ne pourrait être mis en application qu'après sa ratification par au moins dix membres, a été jusqu'à présent signé par treize membres et ratifié par sept.

5. Le 24ème comité de suivi s'est mis d'accord pour discuter les standards des aliments halals en tant que point indépendant de l'ordre du jour de la 24ème Session du COMCEC.

Résolutions

1. **Apprécie** les études entreprises par les Groupes d'Experts de l'OCI pour la Standardisation à l'égard du développement des standards des aliments halals de l'OCI et exhorte les Etats Membres à participer activement à ce processus.

2. **Apprécie** également la 10ème Réunion du Groupe d'Expert de l'OCI pour la Standardisation qui aura lieu à Djeddah en 2009 par le CICI en collaboration avec le Secrétariat du Groupe d'Expert de Standardisation**.**

3. Demande aux Groupes d'Experts pour la Standardisation de finaliser le rapport sur les standards et la méthodologie des aliments halals de l'OCI relatif aux procédures de l'accréditation et la certification et de le soumettre à la 25ème session du COMCEC pour adoption.

4. Exhorte les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier le Statut de l'Institut des standards et de métrologie des Etats islamiques dans les meilleurs délais.

Date de la Vingt-Cinquième Session Du COMCEC
(Point 16 de l'ordre du jour)

Information de base

Les Sessions Annuelles du COMCEC se tiennent généralement au mois d'octobre ou de novembre et celles du Comité de Suivi, en mai.

Résolutions :

Détermine les dates de la 25ème session du COMCEC du 5 au 9 novembre 2009 et celles de la 25ème réunion du Comité de Suivi du 12 au 14 mai 2009.

Questions diverses
(Point 17 de l'ordre du jour)

i. Le Groupe des Travaux Statistiques (GTS) au niveau de l'OCI

Le CRSESPI a fait une présentation sur l'initiative du Groupe des Travaux Statistiques (GTS) au niveau de l'OCI

Information de base:

1. Le développement d'un mécanisme de coordination est primordial pour la réalisation d'une plus grande synergie des statistiques dans les institutions de l'OCI et les Organisations Nationales des Statistiques (OSN) des pays membres. Une coordination rigoureuse des programmes et des activités statistiques de la part de l'OCI assurera l'uniformité des pratiques statistiques, empêchera la duplicité et assurera une meilleure interaction entre les Pays Membres.

2. Dans ce contexte, le CRSESPI et la BID ont récemment lancé le Groupe des Travaux Statistiques (GTS) au niveau de l'OCI en vue d'élaborer un cadre pour la coordination des activités statistiques dans les institutions de l'OCI, de standardiser les sources, les définitions et les méthodologies de divers indicateurs statistiques utilisés dans les bases de données et dans les publications des établissements de l'OCI, et de créer une base de données commune selon les recommandations de la réunion du groupe des experts sur le renforcement de la capacité statistique organisée par la BID et tenue le 29 avril 2007 à son siège.

3. La première rencontre du GTS a été organisée par la BID du 25 au 26 mars 2008 à son siège avec la participation du Secrétariat Général de l'OCI, le CRSESPI, la BID, la CICI et le CIDC. La réunion a confié plusieurs tâches aux institutions participantes de l'OCI et a demandé au CRSESPI, en collaboration

avec la BID, de conduire la mise en œuvre de la plupart de ces activités, notamment l'élaboration d'un questionnaire commun pour rassembler les données socio-économiques des pays membres, la sélection des sources statistiques internationales les plus fiables, l'élaboration d'un document dans le cadre de la coordination statistique dans les établissements de l'OCI et d'un autre document sur la coordination des activités des institutions de l'OCI relatives aux programmes de développement de la capacité statistique.

4. La réunion a également convenu de préparer conjointement deux documents, à savoir "la Brochure spéciale sur les Statistiques du Commerce intra-OCI" et "l'Oummah Islamique en chiffres" qui sera publié à l'occasion des Sommets de l'OCI et du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères.

Résolutions

1. **Salue et prend note de** l'établissement du groupe des travaux statistiques (GTP) au niveau de l'OCI et apprécie les efforts du CRSESPI et de la BID ainsi que des autres institutions participantes de l'OCI au sein du GTS.

2. **Appelle** les Organisations Nationales des statistiques (ONS) et les autres institutions pertinentes dans les Etats membres à coopérer activement avec le (GTS) dans les domaines de la collection des données et la coopération technique en faveur de la réalisation d'une base de données statistiques de bonne qualité dans les divers domaines socio-économiques des Etats Membres, laquelle favorisera une meilleure information cohérentes d'entre eux au niveau des besoins et des potentialités et par suite facilitera leur élaboration des projets de coopération et leur plan d'intégration

3. **Demande** au CRSESPI de soumettre un rapport sur les activités du GTS aux sessions annuelles du COMCEC et aux réunions de comité de suivi.

4. **Salue** l'offre du CRSESPI pour abriter la Deuxième Réunion du Groupe des Travaux Statistiques au Printemps 2009 à Ankara en Turquie.

5. **Demande** à toutes les institutions pertinentes de l'OCI d'informer les Points Focaux au sujet des activités liées aux travaux du COMCEC.

ii) Réseau pour les Jeunes Entrepreneurs des Pays Islamiques (RJEPI) par le FCJI-DC

Résolutions

1. **Prend note de** l'établissement d'un RJEPI par le Forum de la Conférence Islamique de la Jeunesse sur le Dialogue et la Coopération (FCIJ-DC) lequel vise à favoriser les potentialités des Jeunes Entrepreneurs, consolider les relations d'affaires entre les jeunes hommes/femmes d'affaires et intensifier les opportunités d'emploi pour les jeunes dans les Etats Membres de l'OCI.

2. **Prend note** de la présentation du FCIJ-DC sur la réunion du RJEPI tenue en marge de la 24ème session du COMCEC et **appelle** les institutions spécialisées des Etats Membres de l'OCI à coopérer avec le FCIJ-DC pour la mise en place de programmes et de projets visant le développement du RJEPI en tant que réseau pour les jeunes et ce comme délibéré dans les présentations faites par le FCIJ-DC.

RECOMMANDATION DE LA 2ème REUNION DES ETATS MEMBRES SUR LE FORUM DES BOURSES

PROPOSITIONS, RECOMMANDATIONS ET DECISIONS

Les propositions, les recommandations et les décisions adoptées lors de réunion sont comme suit :

1. La standardisation est vitale pour le développement des marchés des capitaux islamiques. Cependant, les autorités de régulation doivent être encouragées pour identifier les standards émis par les institutions telles que OCAIFI, CSFI, et les recommandations stipulées par MFII.
2. Les OCAIFI, le CSFI et le MFIS ont adhéré au Forum en tant que membres et conseillers.
3. L'établissement d'un Forum similaire entre les autorités régularisant les marchés capitaux doit être poussé au point.
4. Les institutions des services Post-commerciaux doivent être inscrites membres au Forum.
5. Les travaux du secrétariat et de coordination du Forum doivent se poursuivre et être mis en œuvre par la Bourse d'Istanbul.
6. Le nombre des comités a été réduit à un (1), intutilé « Comité de Travail » et sera chargé d'élaborer l'étude et les propositions concernant les domaines de coopération du Forum. Les Membres du Comité de Travail sont comme suit :

    1. Bourse d'Istanbul, Turquie
    2. Bourse de Téhéran, Iran
    3. Marché Financier de Dubai, EAU
    4. Bourse de Mayalsia Berhad, Malaisie
    5. Bourse d'Amman, Jordanie
    6. Marché des Sécurités Muscat, Oman
    7. Marché de Tadawul Saudi, Arabie Saoudite
    8. Bourse de Palestine, Palestine
    9. Marché de Dhaka, Bangladesh

10. Bourse Egyptienne, Egypte
11. Bourse d'Islamabad, Pakistan
12. Bourse de Chittagong, Bangladesh
13. Marché des Sécurités de Doha, Qatar

Les quatre groupes de travail suivants ont été établis, dans de cadre du comité de travail et ont groupé les membres suivants :

Groupe de Travail chargé des indices de douane, FECs et des Fonds Islamiques de Dépôts

- Bourse d'Istanbul, Turquie (*Coordinateur)
- Bourse de Mayalsia Berhad, Malaisie
- Bourse de Tehéran, Iran
- Marché des Sécurités Muscat, Oman
- Bourse d'Amman, Jordanie
- Bourse de Kyrgyz, Kyrgyzstan
- Bourse d'Islamabad, Pakistan
- Marché Financier de Dubai, EAU
- Marché des Sécurités Doha, Qatar

Groupe de Travail pour les services post-commerciaux

- Takasbank, Turquie (*Coordinateur)
- Agence Centrale d'Enregistrement (CRA), Turquie
- Marché de Tadawul Saudi, Arabie Saoudite
- Centre des Depôts Sécurisés de la Jordanie, Jordanie
- Dépôt de Muscat et compagnie d'enregistrement des Sécurités, Oman
- Marché Financier de Dubai, EAU
- Campagnie Centrale des Dépôts du Pakistan, Pakistan
- Ministres pour les Dépôts, la compensation et l'enregistrement, MDCE, Egypte
- Marché des Sécurités Muscat, Oman

Groupe de Travail pour le décernement des prix et la formation des investisseurs vis à vis des marchés des capitaux islamiques

- Bourse de Mayalsia Berhad, Malaisie (*Coordinateur)
- Bourse d'Istanbul, Turquie
- Bourse de Karachi, Pakistan
- Bourse de Kyrgyz, Kyrgyzstan
- Bourse Egyptienne, Egypte
- Bourse de Toshkent, Uzbekistan
- Bourse de Baku
- Marché des Sécurités de Doha, Qatar

Groupe de Travail pour l'étude de Faisabilité pour les Echanges Islamiques Sécurisées

- Bourse de Téhéran, Iran (*Coordinateur)
- Bourse de Dhaka, Bangladesh
- Bourse de Lahore, Pakistan
- Bourse d'Istanbul, Turquie
- Marché des Sécurités Muscat, Oman
- Marché Financier de Dubai, EAU
- Bourse de Malaysia, Malaisie

Les Bourses doivent être représentées, dans les réunions du comité de travail, par les directeurs exécutifs, et elles seront représentées, durant les réunions du Groupe de Travail par des spécialistes.

Le Groupe de Travail sur l'indice doit finaliser ses activités d'ici fin 2009 et non après.

Les Groupes de Travail doivent soumettre des rapports mi-annuels au Comité de Travail.

Le Comité de Travail et les membres du Groupe de Travail doivent tenir des réunions, au cas de besoin, et d'en faire rapport mi-annuel au Comité de Travail. Les coordinateurs des Groupes de Travail doivent convoquer à ces réunions.

7. La promotion de la privatisation à travers les boures des Pays Membres de l'OCI (à inclure dans le communiqué final)

8. L'augmentation des affections allouées aux Fonds par la BID pour réaliser l'équité des investissements sur les marchés des Bourses de l'OCI.

9. L'accroissement des affectations destinées aux Fonds dans les Pays Islamiques pour promouvoir les compagnies opérationnelles dans l'économie des membres de l'OCI et ce à travers les Fonds Islamiques de l'Equité.

10. Les pays membres de l'OCI sont appelés à examiner l'établissement d'un Fonds commun d'urgence dans le cadre de la BID.

11. L'encouragement de la coopération étroite entre les activités des groupes de travail du Forum et le programme de travail de la BID dans le domaine de la promotion des marchés des capitaux islamiques. Le Forum a apprécié, en particulier l'organisation et les recommandations du 19ème symposium annuel tenu en parallèle avec la réunion annuelle de la BID en juin 2008 à Jeddah qui visait à dynamiser les bases de développement extérieur des marchés des capitaux islamiques dans les Etats Membres de l'OCI.

12. L'établissement d'un site web pour partager les données, les informations et les meilleures pratiques entre les bourses des Etats Membres de l'OCI.

13. L'élaboration et la promotion nécessaires d'un calendrier et d'une feuille de route pour les activités et les projets déterminés. A cette fin, la bourse d'Istanbul participera aux travaux du secrétariat et fonctionnera en tant que point focal avec les membres du Forum.

14. La date de la prochaine réunion des Etats Membres de l'OCI intitulée « la réunion du Forum des Bourses » doit être annoncée et ladite réunion sera abritée à Istanbul par la Bourse d'Istanbul.

ANNEXE

8

Original : Anglais

RÉSOLUTION (2)
SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PEUPLES ET PAYS

(İstanbul, 20-24 octobre 2008)

La vingt-quatrième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC), réunie du 20 au 24 octobre 2008, à Istanbul.

Demande aux Etats Membres de communiquer au Secrétariat Général des rapports détaillés sur l'aide accordée aux autres Etats Membres de l'OCI afin qu'ils soient regroupés et soumis aux sessions annuelles du COMCEC en vue de faire le suivi des résolutions adoptées au titre de la présente résolution 2.

A. Mesures économiques en faveur de l'Etat de Palestine

Rappelant les résolutions adoptées par les Sommets de l'OCI appuyant le peuple palestinien;

Rappelant en outre les résolutions précédentes adoptées par le Comité Permanent dans ses réunions ministérielles et dans les réunions des autres comités ;

Rappelant à nouveau les résolutions de la 34ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères appuyant l'Etat de Palestine de la 23ème Session du COMCEC;

Condamnant les agressions israéliennes répétées contre le peuple palestinien et l'occupation des territoires palestiniens en violation des résolutions de la légitimité internationale et des accords signés et reconnus internationalement, demandant l'arrêt de toutes formes d'agression et de violation des lieux sacrés islamiques et chrétiens, demandant également l'arrêt immédiat de l'embargo financier imposé à l'Autorité Nationale Palestinienne et exigeant le retrait immédiat des forces d'occupation israéliennes de tous les territoires palestiniens ainsi que l'arrêt des agressions contre le peuple palestinien et sa détermination d'imposer le mur de séparation sur le territoire palestinien malgré la considérable opposition internationale;

Notant le rôle joué par l'Autorité Nationale Palestinienne dans toutes ses villes, villages et camps, y compris Jérusalem-Est, en vue d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien et de redresser l'économie nationale ;

1. **Prie** le Quartet d'envoyer des forces de maintien de paix pour assurer la mise en œuvre de la feuille de route.

2. **Note** avec une profonde appréciation l'assistance accordée par certains Etats Membres et par les institutions concernées de l'OCI.

3. **Salue** les efforts déployés par l'Autorité Nationale Palestinienne dans les territoires et les camps palestiniens afin de reconstruire ce qui a été détruit par l'occupation israélienne, ainsi que la résistance palestinienne face à l'agression israélienne, et **exhorte** les Etats Membres et les autres parties concernées à déployer davantage d'efforts et à fournir une assistance accrue pour établir, développer et consolider l'économie nationale.

4. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats Membres au peuple palestinien pour qu'il puisse établir son économie nationale et **appelle** les Etats membres et organes concernés de l'OCI à accorder, le plus tôt possible, l'assistance nécessaire et convenue pour aider l'Autorité Nationale Palestinienne et le peuple palestinien à établir leur économie nationale et à consolider leurs institutions nationales, suite à la destruction totale de l'infrastructure de ces institutions par les forces d'occupation israéliennes.

5. **Réaffirme** les précédentes résolutions visant à accorder toutes formes de soutien, d'assistance, et d'appui sur le plan économique, technique, matériel et moral pour soutenir le peuple palestinien et l'Autorité Nationale Palestinienne, tout en accordant une priorité à l'importation des produits palestiniens en matière d'exemption de taxes et de tarifs douaniers.

6. **Exhorte** les hommes d'affaires et les investisseurs des Etats Membres à contribuer à la mise en œuvre de projets économiques, industriels et agricoles et de logement dans les territoires palestiniens, en vue d'édifier l'économie nationale palestinienne et de permettre à l'Autorité Nationale Palestinienne et ses institutions nationales à mettre en œuvre leurs programmes de développement durant la prochaine période dans les divers domaines économique, social et de la santé.

7. **Appelle** les Etats Membres à assurer des opportunités d'emploi à la main-d'œuvre palestinienne, compte tenu des conditions difficiles imposées par les forces

d'occupation israélienne de sorte à améliorer la situation socio-économique du peuple palestinien et à mettre fin au chômage.

8. **Exhorte** les Etats Membres à conclure des accords bilatéraux avec l'OLP et son Autorité nationale, dans les domaines économique, commercial et social, en vue d'améliorer la situation socio-économique du peuple palestinien.

9. **Exhorte** l'ensemble des Etats Membres et des institutions affiliées de l'OCI à octroyer une aide urgente dans le but de créer une économie nationale palestinienne solide et indépendante.

10. **Demande** au Secrétaire Général de l'OCI de poursuivre ses efforts en vue de la mise en oeuvre des précédentes résolutions adoptées concernant l'assistance à l'Etat de Palestine et de présenter un rapport d'activités à la prochaine session du COMCEC à cet effet.

B. Assistance en faveur du Liban

Rappelant les solutions pertinentes de la 11ème session de la Conférence Islamique au Sommet (résolution 2/11-E(IS), de la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères (CIMAE) (résolution 3/35-E) et de la 23ème session du COMCEC.

Rappelant les agressions israéliennes au cours de l'été 2006 contre le Liban qui ont causé la destruction et la perte de vie et de biens, ainsi que leurs répercussions sur la situation politique et économique au Liban ;

Appréciant les efforts déployés par le gouvernement libanais pour assurer la sécurité et la stabilité, exercer sa souveraineté territoriale en vertu de la Résolution No.1701 (2006) du Conseil de Sécurité de l'ONU, reconstruire le pays et subvenir aux besoins des citoyens libanais dans les régions qui souffraient de l'occupation israélienne.

Prenant en considération les difficultés auxquelles se heurtent les citoyens libanais vivant dans les régions occupées par Israël;

1. **Exprime** son appréciation aux Etats Membres pour l'aide d'urgence accordée au Liban après les agressions israéliennes et se félicite de la disposition de ces pays à fournir continuellement une assistance de soulagement aux victimes des agressions, à continuer le processus de reconstruction et à soutenir le développement de l'économie libanaise.

2. **Exprime** son appréciation aux Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) et à ses organes affiliés pour les assistances accordées immédiatement au Liban en matière de soulagement des victimes et de reconstruction et **accueille favorablement** la Déclaration de Putrajaya sur la situation au Liban, adoptée le 3/8/2006 par la réunion spéciale tenue lors de la Réunion Exécutive Prolongée de l'OCI au niveau ministériel.

3. **Salue** la Conférence Internationale sur le soutien au Liban (Paris III) tenue le 25 janvier 2007, gracieusement abritée par le Gouvernement français et ayant débouché sur des résultats positifs faisant partie du document relatif à la réforme économique et sociale et au programme de développement soumis par le gouvernement libanais afin de moderniser et développer l'économie libanaise, renforcer le taux de développement durable et améliorer les conditions de vie du peuple; et exprime son appréciation pour le soutien et les fonds spéciaux accordés au Liban par les Etats Membres de l'OCI lors de la Conférence (Paris III).

4. **Condamne** les agressions israéliennes intentionnelles contre les installations publiques et les infrastructures du Liban et rend Israël responsable de ces agressions et de leurs conséquences. Il incombe aussi à Israël la responsabilité d'indemniser la République du Liban et les citoyens libanais pour les grandes pertes infligées à l'économie. C**ondamne** également Israël pour son refus de se retirer de certaines parties du territoire libanais y compris les Fermes de Chaba'a et au-delà des frontières libanaises reconnues internationalement

5. **Condamne** Israël pour son refus de remettre les cartes détaillées des mines plantées dans diverses régions agricoles du Sud et dans la vallée de la Beka'a et son refus de remettre les cartes des bombes à fragmentation posées lors de l'agression en été 2006 ce qui risque la vie des citoyens et les entrave de mener une vie normale. C**ondamne** également le fait qu'Israël continue à retenir des prisonniers libanais dans ses prisons.

6. **Réitère** ses précédentes recommandations sur la nécessité d'octroyer au Liban une aide financière, matérielle et humanitaire répondant à ses besoins dans les domaines économique, technique et de la formation. **Appelle de nouveau** les Etats membres de l'OCI ainsi que les autres institutions internationales et régionales à prendre des mesures actives et urgentes pour contribuer à la reconstruction des régions détruites par l'occupation israélienne au Liban.

7. **Encourage** les Etats Membres à examiner les moyens nécessaires à la facilitation du commerce pour les produits libanais.

8. **Prie** le Secrétaire Général de faire le suivi de cette question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

C. Assistance économique en faveur de la République d'Albanie

Rappelant les résolutions pertinentes de la 11ème Session de la Conférence Islamique au Sommet (Résolution 2/11-E(IS)), de la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères (CIMAE) et de la 23ème Session du COMCEC ;

1. **Exprime** son appui ferme au peuple albanais confronté à de grandes difficultés économiques dans la phase actuelle de sa transition vers l'économie du marché.

2. **Exhorte** les Etats membres de l'OCI, les institutions islamiques et les organisations internationales à accorder une assistance économique généreuse au gouvernement albanais afin qu'il puisse exécuter avec succès son programme de développement.

3. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

D. Assistance économique en faveur de la République de la Côte-d'Ivoire

Rappelant les résolutions pertinentes de la 11ème Session de la Conférence Islamique au Sommet (résolution 2/11-E(IS)) et la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères (CIMAE) (résolution 3/35-E) et de la 23ème Session du COMCEC.

Tenant compte en particulier de la décision de créer un Fonds Spécial pour contribuer aux efforts de reconstruction de la République de la Côte-d'Ivoire

Tenant également compte du rôle joué par la République de Côte-d'Ivoire, au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique pour instaurer la paix et la sécurité dans quelques Etats Membres et la stabilité économique dans la sous-région.

1. **Exprime** son soutien et sa solidarité vis-à-vis du peuple et du gouvernement de Côte-d'Ivoire.

2. **Demande** au Secrétaire Général de l'OCI de prendre les mesures nécessaires afin de créer d'une façon urgente un Fonds Spécial pour aider au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants dans le tissu socio-économique aussi bien qu'à la reconstruction post-crise de la Côte-d'Ivoire ;

3. **Appelle** les États membres de l'OCI et la Communauté Internationale à apporter une assistance économique et financière importante à la Côte-d'Ivoire afin de l'aider à affronter les difficultés actuelles;

4. **Demande** au Secrétaire Général de l'OCI de créer le plus tôt possible le Groupe de Contact sur la Côte d'Ivoire ;

5. **Demande** au Secrétaire général de l'OCI de faire le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine réunion du COMCEC ;

E. Mesures économiques en faveur de l'Ouganda

Rappelant les résolutions pertinentes de la 11ème Conférence Islamique au Sommet (Résolution 20/11-E(IS), de la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères (CIMA) (Résolution 3/35-E) et 23ème Sessions du COMCEC ;

Tenant en compte que le Gouvernement de la République d'Ouganda souffre actuellement d'une situation critique qui grève ses ressources naturelles déjà minimes à cause des flux de réfugiés des pays voisins ; **reconnaissant** le droit d'asile accordé à de nombreux réfugiés par l'Ouganda menacé par l'accroissement de leur nombre si l'instabilité continu toujours à persister dans les pays voisins, et reconnaissant également l'aide accordée par l'Ouganda pour alléger la souffrance des personnes déplacées intérieurement conformément à l'appel du Programme Mondial de l'Alimentation et le Gouvernement d'Ouganda. **Reconnaissant** les efforts déployés par le Gouvernement d'Ouganda pour aider au rapatriement des personnes déplacées intérieurement, à la reconstruction et au développement du Nord de l'Ouganda,

1. **Invite** les Etats membres, les institutions islamiques et les Organisations internationales à apporter d'urgence leur aide financière et économique à l'Ouganda afin de permettre à ce pays de faire face au problème des réfugiés et à ses conséquences.

2. **Invite également**, les Etats Membres à supporter le Gouvernement d'Ouganda pour exécuter le Programme de la Priorité de Réhabilitation et du Développement, consacré au Nord de l'Ouganda aussi bien que les autres programmes économiques et culturels.

3. **Exprime sa grande appréciation** quant à l'élargissement de l'aide offerte par les Etats Membres et les institutions de l'OCI.

4. **Demande** au Secrétaire Général de l'OCI d'assurer le suivi de la question et d'en faire un rapport à la prochaine réunion du COMCEC.

F. Mesures économiques en faveur de la République d'Afghanistan

Rappelant les résolutions précédentes de la 11ème Conférence Islamique au Sommet (Résolution 2/11-E(IS), de la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères (CIMA) (Résolution 3/35-E) et de la 23ème Session du COMCEC ;

Tenant compte que l'Afghanistan fait face toujours à de sérieuses contraintes en raison de deux décennies de guerre et qui ont causé la destruction de son infrastructure économique, sociale et physique.

Tenant également compte de la participation des Etats Membres et du Secrétaire Général de l'OCI à la Conférence des Donateurs tenue respectivement les 21-22 janvier 2002 à Tokyo ; en mars 2004 à Berlin, du 31 janvier au 1er février 2006 à Londres et finalement le 12 juin en 2008 à Paris;

Exprimant son appréciation du progrès réalisé par la République Islamique d'Afghanistan concernant l'application de la stratégie et des directives de la Conférence des Donateurs tenue à Tokyo en 2002, à Berlin en 2004, à Londres en 2006 et à Paris en 2008.

Appréciant profondément les efforts déployés par le Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique dans les secteurs politique, économique et social en Afghanistan et en particulier son initiative pour tenir à Djedda, la Conférence de l'Assistance des Organes de l'OCI pour la Reconstruction d'Afghanistan.

Notant que 70% à 80% de ses infrastructures économique, sociale et physique ont été détruites au cours de deux décennies de la guerre, encourage les Etats Membres de l'OCI à participer activement à la reconstruction d'Afghanistan ;

Prenant en considération l'importance du rapatriement et de la réintégration volontaire et durable des réfugiés afghans et des déplacés qui affrontent des difficultés sur les niveaux de l'alimentation, du logement, de la santé et de l'éducation.

Reconnaissant que 10 millions environ de mines plantées dans plusieurs endroits du pays, handicapent et causent annuellement la mort de milliers de gens ;

Prenant connaissance du Fonds de Crédit pour l'assistance du peuple afghan et de l'importance de la continuation de ses activités ;

Prenant note également que la République Islamique d'Afghanistan a toujours besoin d'un support et d'une assistance internationaux critique pour la stabilisation et la reconstruction du pays démoli par la guerre ;

Tenant compte que la 17ème réunion du Conseil des Ministres (CDM) de l'Organisation de la Coopération Economique (OCE) tenue à Herat, République Islamique d'Afghanistan, le 20 octobre 2007 visent à promouvoir l'économie et la coopération commerciale entre les pays membres de l'OCI et à achever le développement économique durable ;

Rappelant la Réunion conjointe du Conseil de Suivi et de Coordination (CCSC) qui a eu lieu le 5-6 février 2008 à Tokyo, Japon, pour réexaminer les réalisations achevées dans la région et les engagements remplis concernant la reconstruction d'Afghanistan ;

Examinant la grande influence de la sécheresse qui a touché plus de 40 % de la population et %30 de la richesse animale provocant ainsi la mort de 2.000 personnes et plus d'un million d'animaux.

1. **Appelle** à un effort international direct pour assurer l'aide humanitaire au peuple afghan, mentionnée dans le récent appel du gouvernement Afghan et présenté par le MNUAA (Mission des Nations Unies pour l'Assistance de l'Afghanistan)**.**

2. **Exhorte** les Etats membres qui se sont engagés à contribuer au Fonds de l'OCI pour l'Assistance du peuple afghan, à remplir leurs engagements et exhorte également tous les Etats Membres à y contribuer afin de renforcer sa capacité et assurer la poursuite de ses activités ;

3. **Exprime** son support aux résultats de la Conférence des Donateurs de Paris tenue le 12 juin 2008, pour examiner la coordination des donations allouées depuis 2002 et discuter les propositions concrètes pour une meilleure coordination des pratiques afin de soutenir la mise en œuvre de la Convention d'Afghanistan et de la Stratégie Afghane du Développement National, sous les auspices du peuple afghan.

4. **Exhorte** le Fonds de Crédit de l'OCI pour le peuple afghan, à remplir ses engagements envers le peuple afghan ;

5. **Exhorte** les Etats Membres, les institutions islamiques et les organisations internationales à assurer d'une façon urgente l'assistance humanitaire aux Afghans touchés par la sécheresse aigue et aux déplacés à l'intérieur du pays ou à l'extérieur

dans des pays voisins, notamment la République Islamique du Pakistan et la République Islamique d'Iran afin d'assurer leur rapatriement volontaire et durable, leur réintégration et stabilité dans leur propre pays.

6. **Prie** le Secrétaire général de faire le suivi de cette question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

G. Mesures économiques en faveur de la République de la Somalie

Rappelant les résolutions pertinentes de la 11ème Session de la Conférence Islamique au Sommet (Résolution 2/11-E(IS)), de la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères (résolution 3/35-E) et de la 23ème Session du COMCEC ;

Accordant un intérêt particulier à la situation critique de la Somalie et exprimant son désir de voir instaurer la paix et l'ordre dans les États Membres frères ;

Attribuant une importance aux répercussions économiques néfastes causées par la sécheresse aigue survenue en Somalie ;

1. **Exhorte** les États Membres de l'OCI à fournir une aide d'urgence matérielle et autres à la Somalie afin de mettre terme aux souffrances de ce pays musulman.

2. **Prie** le Secrétaire Général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

H. Assistance économique en faveur de la République de Kirghizistan

Rappelant les résolutions pertinentes de la 11ème Session de la Conférence Islamique au Sommet (Résolution 2/11-E(IS), la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères (CIMAE) (Résolution 3/35-E) et la 23ème Session du COMCEC.

Exprimant sa compréhension quant à la situation prévalant en République de Kirghizistan suite à son accession à l'indépendance et à la souveraineté et **Considérant** les difficultés économiques que connaît le pays au cours de cette période de transition vers l'économie du marché libre;

1. **Exprime sa profonde appréciation** pour l'assistance accordée par certains Etats membres et organes relevant de l'OCI.

2. **Lance un appel** à tous les Etats membres et à toutes les institutions financières islamiques, pour qu'ils accordent une assistance généreuse à la République Kirghizistan et l'aider à surmonter les difficultés économiques qu'elle affronte soit au plan bilatéral, soit à travers les Organisations multilatérales ou autres organisations régionales afin de lui permettre d'exécuter ses programmes économiques.

3. **Appelle également** la Banque Islamique de Développement à accroître son assistance financière et technique à la République de Kirghizistan.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

I. Mesures économiques en faveur de la République d'Azerbaïdjan

Rappelant les résolutions pertinentes adoptées par la 11ème Session de la Conférence Islamique au Sommet (résolution 2/11-E(IS) la 35ème Conférence Islamique des ministres des Affaires étrangères (CIMAE) et la 23ème session du COMCEC exprimant leur soutien et leur assistance à la République d'Azerbaïdjan ;

Réaffirmant l'entière solidarité des Etats membres de l'OCI avec le gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan en cette période critique de son histoire.

Se référant aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies sur ce conflit;

1. **Déplore** les hostilités du Mouvement des Séparatistes soutenu par l'Arménie dans la région Nagorn-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan qui ont été suivies par l'invasion et l'occupation arménienne du 20% des territoires de l'Azerbaïdjan donnant environ un million de réfugiés et de déplacés Azéris dans le concept épouvantable d'extermination ethnique.

2. **Reconnaît** le fait que les dommages économiques subis par l'Azerbaidjan à cause de l'occupation arménienne de leurs territoires ont dépassé 60 milliards USD.

3. **Accueille favorablement** et **apprécie** l'assistance accordée par les Etats membres et organes afférents de l'OCI, les institutions de l'ONU et les organisations internationales.

4. **Lance un appel** aux Etats membres et aux institutions islamiques afin d'accorder au gouvernement d'Azerbaïdjan l'assistance économique et humanitaire urgente à même d'alléger la souffrance du peuple azéri.

5. **Prie instamment** les organisations internationales de poursuivre l'octroi d'une assistance humanitaire et économique à la République d'Azerbaïdjan.

6. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC .

J. Mesures économiques en faveur de la Bosnie-Herzégovine

Guidée par les principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de la Conférence Islamique qui mettent l'accent sur la destinée, les objectifs communs et les engagements des peuples de la Oummah Islamique à consolider la paix et la sécurité internationales ;

Rappelant les précédentes résolutions adoptées par l'OCI, exprimant l'entière solidarité de ses Membres avec le Gouvernement et le peuple de la Bosnie Herzégovine ;

Tenant également compte des résolutions adoptées par les sessions extraordinaires de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères relatives à la situation en Bosnie Herzégovine tenues à Istanbul et à Djeddah, et suivie de la Réunion Ministérielle extraordinaire tenue à Islamabad et par les 21ème au 35ème Conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères de la 11ème Conférence Islamique au sommet (résolution 2/11-E(IS)) et par la 23ème Session du COMCEC ;

1. **Appelle** les Etats membres, les institutions islamiques et autres donateurs d'allouer de généreuses donations et une assistance financière pour accélérer la mise en œuvre du programme de la BID visant l'octroi d'une assistance humanitaire en faveur du Gouvernement et du peuple de la Bosnie-Herzégovine, la reconstruction du pays et la sauvegarde de l'identité islamique des habitants musulmans de la Bosnie-Herzégovine afin qu'ils jouissent de liberté et de prospérité dans une société multiethnique et multiculturelle avec les autres groupes ethniques.

2. **Exhorte** la Communauté Internationale à prendre des mesures efficaces pour assurer la réhabilitation et la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine et assurer l'aide humanitaire aux réfugiés et aux déplacés pour les rapatrier et ce dans le cadre du Fonds de Crédit de l'OCI en faveur de ce pays.

3. **Demande** aux Etats Membres de l'OCI, de consacrer la part la plus importante de leur assistance à la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine et aux régions des réfugiés.

4. **Recommande** la construction des maisons pour les fermiers, ainsi que leur soutien dans le cadre du Fonds de la Reconstruction de la Bosnie et **remercie** les États qui ont déjà contribué au Fonds à savoir le Qatar, les Emirats Arabes Unies et la Malaisie**.**

5. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

K. Assistance en faveur de la République de Guinée

Rappelant les résolutions pertinentes de la 11ème Conférence Islamique au Sommet (résolution 2/11-E(IS), de la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères (CIMAE) (résolution 3/35-E) et de la 23ème Session du COMCEC ;

Considérant le rôle joué par la République de Guinée dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique pour instaurer la paix et assurer la stabilité dans certains Etats membres, victimes des conflits armés ;

Considérant que la présence massive en Guinée de réfugiés en provenance du Liberia, de la Sierra Leone et de la Côte d'Ivoire constitue un lourd fardeau pour l'économie de la République de Guinée ;

Considérant la nécessité pour la République de Guinée de reconstruire le pays, d'assurer la survie des populations déplacées et le retour des réfugiés dans leurs pays respectifs ;

1. **Appelle** d'urgence la communauté internationale et les Etats membres à fournir une assistance financière et matérielle substantielle à la République de Guinée pour lui permettre de faire face à la situation difficile causée par les agressions contre la République de Guinée et la présence sur son territoire de centaines de milliers de réfugiés à majorité musulmane.

2. **Lance un appel** à la Banque Islamique de Développement pour accroître son assistance sous forme de subventions ou de prêts à conditions favorables à la République de Guinée pour lui permettre de réaliser l'infrastructure sociale nécessaire au profit des populations déplacées et des réfugiés et de remédier à la détérioration de l'environnement résultant de cette présence humaine massive.

3. **Appelle** la communauté internationale et les Etats membres à fournir une assistance financière et matérielle substantielle au programme de reconstruction des pays d'origine des réfugiés afin d'assurer leur rapatriement.

4. **Prie** le Secrétaire Général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

L. Assistance en faveur de la République de Sierra Léone

Rappelant les résolutions pertinentes de la 11ème Conférence Islamique au sommet (Résolution 2/11 – E(IS), de la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères (CIMAE) et de la 23ème Session du COMCEC;

Exprimant son appréciation pour l'intérêt continu des leaders de la sous-région de l'Afrique de l'ouest pour instaurer la paix dans la République de Sierra Léone ;

Exprimant son appréciation pour l'assistance fournie par le Royaume de l'Arabie Saoudite, l'Etat du Koweït, la République Islamique d'Iran, la République Arabe d'Egypte et autres nations sous la forme de donations en aliments, vêtements et médicaments pour les réfugiés et les citoyens déplacés du Sierra Léone.

Considérant les considérables dégâts du conflit armé au Sierra Léone portant atteinte à la vie et à la propriété et perturbant les activités économiques sur plusieurs années notamment dans les secteurs des mines, de l'agriculture et de l'industrie, causant des pertes considérables des revenus relatives au gouvernement et au secteur privé.

1. **Lance un appel** aux Etats membres de l'OCI et à la communauté internationale pour apporter une aide financière et matérielle substantielle à la République de Sierra Léone, qui permettra à sa population d'entreprendre le processus de réhabilitation, de reconstruction et de réinsertion d'environ 1,5 millions de personnes rapatriés ou encore déplacées.

2. **Exhorte** le Fonds de Crédit de l'OCI à faciliter le flux de l'assistance financière, vitale à la Sierra Léone en vue d'accélérer sa réhabilitation qui a suivi le conflit.

3. **Demande** au Secrétaire général de recourir à ses bons offices pour accélérer le processus d'approbation en vue de réaliser des projets déjà identifiés pour la Sierra Leone.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette résolution et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

M. Assistance économique en faveur du peuple cachemiri

Rappelant les résolutions pertinentes de la 11ème Conférence Islamique au sommet (résolution 2/11 – E(IS)), de la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères (CIMA) (résolution 3/35-E) de la trentième Session de la CIMA et la 23ème Session du COMCEC ;

Exprimant une sympathie profonde pour les victimes, leurs familles et le peuple de Jammu et Cachemire qui ont souffert d'une perte massive de vie et du dommage socio-économique et environnemental à cause du séisme destructif qui a ravagé le Sud de l'Asie le 8 octobre 2005 ;

Exprimant sa gratitude pour l'assistance, les contributions et les engagements de la communauté internationale, en faveur des victimes du séisme, et pour les Etats Membres grâce à leurs efforts de secours et de réhabilitation, qui reflètent l'esprit de solidarité et de coopération islamiques pour relever les défis et faire face aux catastrophes naturelles et sans précédentes.

Exprimant sa profonde appréciation pour l'assistance offerte Cachemire par les Etats Membres et les organes relevant de l'OCI ;

1. **Appelle** à l'exécution rapide des recommandations du rapport du Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'OCI pour Jammu et Cachemire, et de l'établissement d'un Fonds Spécial d'Assistance aux besoins de l'éducation supérieure des jeunes cachemiris et ce en leur offrant des bourses professionnelles, en leur assurant la formation pendant les vacances et en leur créant des opportunités de travail ;

2. **Appelle** les Etats Membres et les Institutions Islamiques comme le Fonds Islamique de Solidarité, la Banque Islamique de Développement et les institutions de charité à garantir une aide humanitaire généreuse au peuple cachemiri dont la crise a été aggravée à cause du séisme dévastateur d'octobre 2005.

3. **Encourage** la communauté internationale, particulièrement les pays donateurs, les institutions financières internationales et les organisations internationales affiliées au monde islamique à continuer à assurer les fonds nécessaires et l'aide supportant les travaux de réhabilitation et de reconstruction en cours dans les endroits endommagés de Jammu et Cachemire ;

4. **Appelle** les Etats membres à contribuer, au cas de besoin, à la réhabilitation des gens touchés par les dommages du séisme désastreux afin de réaliser le bien être économique et social résultant de la destruction et du dommage de tous les moyens de vivre.

5. **Invite également** les Etats Membres et les Institutions Islamiques à accorder des bourses aux étudiants cachemiris dans les différentes universités et institutions des pays de l'OCI.

6. **Prie** le Secrétaire Général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

N. Assistance économique en faveur de la République du Yémen

Rappelant les résolutions pertinentes de la 11ème Conférence du Sommet Islamique (résolution 2/11 – E(IS)), de la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères (CIMA) (résolution 3/35-E) et la 23ème Session du COMCEC ;

Tenant compte des difficultés économiques que rencontre la République du Yémen et les pertes subies dans le secteur de tourisme suite aux événements de New York de 11 septembre 2001 ;

Appréciant les efforts déployés par le gouvernement yéménite et les succès réalisés dans la mise en œuvre de la Politique de réformes économiques et du Programme de lutte contre la pauvreté;

Tenant compte des lourdes responsabilités qui incombent au gouvernement yéménite en matière d'accueil des réfugiés en provenance des pays africains voisins;

Rappelant que le Yémen est l'un des pays les moins avancés;

1. **Exprime** son appréciation des efforts que déploie le Gouvernement yéménite en vue de surmonter les difficultés économiques qu'il connaît et de mettre en oeuvre son Programme global de réforme administrative, financière et de lutte contre la pauvreté ;

2. **Réitère son appel** aux Etats Membres et à toutes les organisations régionales et internationales pour qu'ils apportent toute forme d'assistance économique nécessaire au Gouvernement Yéménite dans le but de soutenir ses efforts visant la mise en oeuvre des programmes de réforme administrative et financière pour alléger les lourdes charges qui résultent de l'accueil d'un grand nombre de réfugiés des pays

africains avoisinants ; **Remercie** les pays donateurs qui ont rempli leurs engagements à la République du Yémen lors de la Conférence des Donateurs à Londres, particulièrement le Royaume de l'Arabie saoudite et les Etats du Conseil de Coopération du Golfe.

3. **Prie** le Secrétariat Général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

O. Assistance économique en faveur du Tadjikistan

Rappelant les résolutions pertinentes de la 11ème Session de la Conférence Islamique au sommet, (résolution 2/11-E (IS), de la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères (CIMAE) et de la 23ème Session du COMCEC;

Tenant compte des principes et objectifs de la Charte de l'OCI et de l'engagement des pays membres à consolider la paix et la sécurité internationales;

Profondément préoccupée par la situation critique dans laquelle se trouve le Tadjikistan après cinq ans d'une guerre civile dévastatrice qui a entraîné des milliers de morts et de blessés, la propagation de maladies contagieuses telles que la tuberculose et la diarrhée, des milliers de personnes déplacées et la destruction de ses infrastructures économique et sociale.

Notant que le rapatriement de près de 200.000 réfugiés tadjiks nécessite une assistance financière et technique considérable

1. **Lance un appel** à tous les Etats Membres ainsi qu'aux institutions financières islamiques pour apporter leurs généreuses contributions en faveur du redressement des difficultés économiques qu'affronte le Tadjikistan, soit sur une base bilatérale, soit par le biais d'organisations régionales et multilatérales en vue de permettre au Tadjikistan d'exécuter ses programmes de réhabilitation.

2. **Exhorte** la Banque Islamique de Développement d'accroître son assistance financière et technique au Tadjikistan.

3. **Prie** le Secrétaire général de faire le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

P. Assistance économique en faveur de la Guinée-Bissau

Rappelant les résolutions précédentes de la 11ème Session de la Conférence Islamique au sommet, de la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères (CIMAE) et de la 23ème Session du COMCEC;

Prenant note de la situation politique et militaire que connait la Guinée-Bissau depuis le 7 juin 1998 jusqu'à présent, et de ses conséquences sur les activités économiques du pays à savoir la perte des produits d'exportation et d'agriculture, le déplacement massif des populations et la destruction des infrastructures socio-économiques de base telles que les écoles, les dispensaires, les hôpitaux, les marchés, les quartiers résidentiels, etc.; système de production de l'énergie électrique et distribution et eaux etc.

1. **Exhorte** les Etats Membres et la Communauté Internationale d'accorder une aide urgente à la Guinée-Bissau pour faciliter la réintégration de son peuple dans la vie active.

2. **Lance** un appel aux États Membres et aux Institutions de l'OCI afin de participer au programme de réhabilitation et de réforme économique de la Guinée-Bissau.

3. **Prie** le Secrétaire Général de faire le suivi de cette question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

Q. Assistance économique en faveur des Etats Membres victimes de la sécheresse et des catastrophes naturelles

Rappelant les résolutions pertinentes de la 11ème Session de la Conférence Islamique au sommet (résolution 2/11-E(IS), de la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères (CIMAE) et de la 23ème Session du COMCEC;

Notant avec préoccupation la grave situation découlant de la sécheresse, des catastrophes naturelles et leurs effets néfastes sur les conditions socio-économiques, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures économiques et sociales et des services publics ;

Notant avec satisfaction les efforts de certains Etats Membres et de la Banque Islamique de Développement qui ont offert et continuent à offrir une assistance technique et financière et une aide aux Etats Membres victimes de la sécheresse et des catastrophes naturelles;

Pleinement consciente du fait que les Etats Membres sinistrés, dont la majorité fait partie des Pays les Moins Avancés, ne peuvent pas supporter individuellement les coûts exorbitants des campagnes de lutte contre la sécheresse et la désertification et de la mise à exécution de grands projets connexes;

1. **Exprime** sa gratitude aux Etats Membres qui ont apporté et continuent à apporter leur assistance, ainsi que leur aide alimentaire aux Etats Membres victimes de la sécheresse et des calamités naturelles.

2. **Exprime également** sa gratitude à la BID pour son soutien continu aux Etats Membres affectés par la sécheresse et les calamités naturelles et encourage celle-ci à continuer son assistance dans ce domaine.

3. **Lance un appel** à la communauté internationale pour apporter son aide aux Etats Membres victimes de la sécheresse et des calamités naturelles.

4. **Appelle** les Etats membres et les institutions de l'OCI à accorder une assistance urgente aux Etats de l'OCI membres de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement et la Lutte Contre la Sécheresse (IGAAD) et du comité permanent inter-états pour le contrôle de la sécheresse au Sahel (CILSS) en vue de leur permettre de surmonter la situation difficile qui les menace depuis longtemps.

5. **Prend note avec appréciation de** la réunion des Pays Donateurs ainsi que des Institutions Nationales et Régionales de financement tenue au siège de la BID en juin 1998 en vue d'examiner les mécanismes appropriés pour le financement de nouveaux programmes.

6. **Se félicite** de la contribution de 30 millions US Dollars faite par l'Etat du Koweït sous forme de prêts à conditions favorables et des 20 millions US Dollars octroyés par la Banque Islamique de Développement pour le nouveau programme.

7. **Prend note également avec appréciation** que le Royaume d'Arabie Saoudite a entrepris la mise en oeuvre de son nouveau programme de lutte contre la sécheresse et la désertification dans les pays du Sahel africain.

8. **Exprime** également son appréciation à la Jamahiriya Arabe Libyenne Démocratique et Populaire pour le soutien et l'assistance qu'elle octroie aux Etats islamiques, dans le but d'améliorer leur infrastructure, d'alléger les effets de l'extrême pauvreté, de la sécheresse et des catastrophes naturelles et d'améliorer les conditions sanitaires, sociales et culturelles, par le biais de donations, de prêts à conditions favorables et d'assistance.

9. **Prie** le Secrétaire Général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine Session du COMCEC.

R. Assistance aux pays du Sahel africain affectés par la désertification, la sécheresse et l'invasion des criquets pèlerins

Ayant pris connaissance de la résolution (27/7-IS) du 7ème Sommet Islamique sur la Solidarité Islamique avec les peuples du Sahel;

Rappelant les résolutions pertinentes de la 11ème Session de la Conférence Islamique au sommet (résolution 2/11-E(IS), de la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères (CIMAE) (Résolution 3/25-E) et de la 23ème Session du COMCEC;

Notant avec préoccupation la situation difficile dont souffrent les Etats Membres du Sahel affectés par la sécheresse

Exprimant sa profonde appréciation aux Etats Membres de l'OCI qui ont contribué au financement du premier programme d'assistance pour les Etats Membres du Sahel

Prenant note également du Programme Spécial d'Aide Urgente dont le montant atteint 50 millions US Dollars initiés par la Banque Islamique de Développement en faveur des Etats Membres du Sahel;

Rappelant la résolution de la 6ème Conférence Islamique au Sommet décidant d'établir un Programme OCI/BID/CILSS spécial pour le Sahel;

Exprimant son appréciation pour la mission entreprise par le Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique de visiter les pays africains affectés par la sécheresse à Savoir le Tchad, Burkina Faso, le Mali, la Gambie, le Sénégal et le Niger du 24 au 31 Mars 2005;

Exprime son appréciation au Royaume de l'Arabie Saoudite pour son soutien continu aux Pays du Sahel Africain;

1. **Appelle** à la mise en exécution effective du Programme OCI/BID/CILSS pour le Sahel

2. **Exhorte** les Etats Membres, à même de contribuer à ce programme mais ne l'ont pas encore fait et qui n'ont pas initié un programme séparé, à contribuer au financement de ce programme.

3. **Réaffirme** la solidarité de l'Ummah Islamique avec le peuple du Sahel.

4. **Exhorte** les États membres à annoncer leurs contributions en faveur du nouveau programme des pays africains du Sahel.

5. **Prie** le Secrétariat général de l'OCI d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

S. Assistance économique en faveur de la République du Mozambique

Rappelant les résolutions pertinentes de la 11ème session de la Conférence Islamique au Sommet (résolution 2/11-E(IS), de la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères (CIMAE) (résolution 3/35-E) et de la 23ème session du COMCEC.

Appréciant les efforts du gouvernement du Mozambique dans la mise en place du programme pour éradiquer la pauvreté et assurer le développement des programmes économiques.

Regrettant les désastres naturels récents du Mozambique.

1. **Appelle** la Banque Islamique de Développement, toutes les institutions Islamiques et la Communauté Internationale en général à continuer à accorder leur assistance pour renforcer le développement socio-économique du Mozambique.

2. **Exhorte** les pays développés à annuler les dettes extérieures du Mozambique à la lumière des efforts actuels de l'éradication de la pauvreté.

3. **Appelle** les Etats membres à poursuivre leur soutien à la mise en oeuvre du programme de reconstruction du Mozambique.

4. **Exprime son appréciation profonde** pour l'assistance accordée par certains Etats membres et institutions affiliées de l'OCI.

5. **Exhorte** la communauté internationale à accorder son assistance en vue de créer des mécanismes nationaux, régionaux, sous-régionaux et internationaux de prévention, d'intervention et de gestion face aux catastrophes naturelles y compris des systèmes de pré-alertes.

6. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

T. Assistance économiques en faveur de la République du Soudan

Rappelant les résolutions précédentes de la Conférence Islamique au sommet et des réunions des ministres des affaires étrangères, des sessions précédentes du COMCEC et de sa 23ème session pour le soutien du Soudan ;

1. **Exprime sa profonde inquiétude** vis-à-vis des répercussions de la guerre dévastatrice imposée au Soudan et l'afflux des réfugiés et des déplacés en raison des conflits, des catastrophes naturelles, de la sécheresse, de la désertification et des inondations.

2. **Apprécie** les développements positifs qui ont eu lieu en République du Soudan et qui ont abouti à la signature en janvier 2005 de l'accord de paix global, **se félicite** également de la création d'un gouvernement d'union nationale ainsi qu'à la signature de l'accord de paix d'Abouja pour le Darfour et **exhorte** les autres factions qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer rapidement ; **accueille favorablement** la signature de l'Accord d'Asmara pour mettre fin au problème de l'Est du Soudan et se **félicite** de la tenue du Forum sur le peuple du Soudan pour la solution de son problème. Il se **félicite** également de l'initiative de Qatar sur Darfur et **affirme** l'aide accordée au Soudan pour l'instauration de la paix et la réalisation du développement en faveur de l'unité et de la stabilité du pays.

3. **Rend hommage** à la Banque Islamique de Développement qui a apporté son soutien au programme d'assistance d'urgence, actuellement en application, et **invite** le reste des pays et des institutions à apporter leurs aides urgentes afin de soutenir le programme visant l'élimination des effets de guerre, de sécheresse, de désertification, des catastrophes naturelles et leurs impacts sur l'infrastructure physique, sociale et économique.

4. **Prie** le Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique de suivre cette question et d'en faire rapport au COMCEC à sa prochaine session.

U. Assistance économique en faveur de la République du Tchad

Rappelant les Résolutions de la 11ème Session de la Conférence Islamique au Sommet (Résolution 2/11-E(IS)), de la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères (CIMAE) (Résolution 3/35-E3) et de la 23ème Session du COMCEC ;

Considérant la présence massive des réfugiés sur le territoire tchadien d'une part, et la persistance de la situation des populations tchadiennes déplacées vivant dans des conditions très déplorables d'autre part ;

Tenant compte des principes et des objectifs de la charte de l'OCI et l'engagement des Etats membres à consolider la paix et la sécurité internationales ;

1. **Invite** les Etats membres, les institutions islamiques et les organisations internationales à apporter d'urgence une assistance financière et économique au Tchad afin de lui permettre d'affronter les multiples problèmes des personnes déplacées et des réfugiés qui sont sur son territoire, et de réaliser des programmes socio-économiques.

2. **Appelle** les Etats membres, les Institutions Islamiques et les Organisations humanitaires à accorder l'assistance nécessaire à la population de l'Est du Tchad.

3. **Prie** le Secrétariat Général d'assurer la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

V. Assistance économique en faveur de la République de Djibouti

Rappelant les résolutions pertinentes de la 11ème Conférence Islamique au Sommet (Résolution 2/11-E(IS)), de la 35ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères (CIMAE) et de la 23ème Session du COMCEC ;

Profondément préoccupé par les récentes inondations au Djibouti qui ont causé d'importantes pertes dans les réserves vivrières, des dégâts dans les routes et les facilités médicales, menant ainsi à l'apparition des épidémies telles que le choléra et la malaria,

1. **Appelle** les Etats Membres à fournir une aide primordiale, financière et matérielle à la République de Djibouti pour consolider la paix, reconstruire le pays et mettre en application son programme d'ajustement structurel.

2. **Invite** les Etats Membres à aider la République de Djibouti pour qu'elle contourne les influences néfastes des dernières inondations aux niveaux social et économique.

3. **Demande** au Secrétaire Général de faire le suivi de l'application de cette résolution et d'en faire un rapport à la prochaine Session du COMCEC.

X. Assistance économique en faveur de la République du Togo :

Rappelant les résolutions pertinentes de la 11ème Session de la Conférence Islamique au Sommet (Résolution 2/11-E(IS)) et de la 35ème Conférence Islamique au Sommet des Ministres des Affaires Étrangères (CIMAE).

Prenant en considération les difficultés socio-économiques qu'affronte la République Togolaise en raison des contributions minimes des partenaires traditionaux qui ont actuellement suspendu leur assistance depuis 1992 à 2007 ;

Prenant note de l'ampleur des destructions survenues dans l'infrastructure des routes, ponts, réseaux électriques et hydrauliques, ainsi bien que dans les services publics fondamentaux à savoir les écoles et les hôpitaux suite aux inondations dévastatrices qui ont envahi les parties nord et sud-est du pays au cours des derniers mois ;

Appréciant les efforts déployés par le Gouvernement de la République togolaise et le succès achevé dans la mise en application de la politique de réforme politique et du programme sur la lutte contre la pauvreté ;

Rappelant également que le Togo figure parmi les pays les moins avancés ;

1. **Exprime** sa solidarité totale au Togo qui affronte des défis majeurs.

2. **Exprime** également son appréciation pour l'assistance avancée par certains États Membres et organes pertinents de l'organisation de la Conférence Islamique.

3. **Salue** les efforts déployés par le Gouvernement de la République togolaise traitant avec succès les difficultés économiques et mettant en vigueur son programme compréhensible de réforme économique et financière.

4. **Reconnaît** également le besoin d'une assistance économique et humanitaire pour alléger les impacts des inondations qui ont dévasté les parties du nord et du sud-est du pays.

5. **Appelle** tous les États Membres Islamiques et institutions, en particulier la Banque Islamique du Développement, à travers le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement, à étendre l'assistance économique et financière à la République togolaise.

6. **Demande** au Secrétaire Général de faire le suivi de la mise en application de cette résolution et d'en faire un rapport à la prochaine Session du COMCEC.

Y. Mesures économiques en faveur de la République d'Irak

Rappelant les résolutions pertinentes adoptées par la Conférence Islamique au Sommet et par les Réunions des Ministres des Affaires Etrangères au cours des précédentes sessions pour le soutien de l'Irak ;

Invitant les Etats Membres de l'OCI à n'épargner aucun effort pour soutenir et aider l'Irak afin qu'il puisse contribuer à son développement, à la solution de ses problèmes et au remède des déformations de son économie.

Prenant note du besoin du peuple irakien de mener une vie décente sur les plans économique et sécuritaire et de surmonter les répercussions de la guerre et le blocus économique dont l'Irak a souffert;

1. **Appelle** les Etats islamiques et les organisations à contribuer à la reconstruction de l'Irak en :

   a. Appelant les institutions financières islamiques et les organisations islamiques à soutenir le processus économique par le financement des programmes et des projets de développement et la développement du soutien technique et technologique offert au secteur économique de l'Irak pour sa réhabilitation ;

   b. Invitant les Etats islamiques et leurs Ministres concernés à contribuer de manière efficace à la réhabilitation des secteurs de l'électricité, l'éducation supérieure, la santé, et l'environnement en coordination avec les ministres concernés.

   c. Appelant le secteur privé des pays islamiques à contribuer activement au développement des investissements notamment dans le domaine de la reconstruction ;

2. **Demande** au Secrétaire général de suivre cette question et d'en faire rapport à la prochaine Session du COMCEC.

ANNEXE

9

Original: Anglais

CADRE DE DEVELOPPEMENT ET DE COOPERATION DANS LE DOMAINE DU TOURISME ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI 2008-2018

1. INTRODUCTION

La croissance soutenue de l'activité touristique a été l'un des phénomènes économiques et sociaux les plus marquant du dernier siècle. Le tourisme international a ainsi marqué de son empreinte la planète tout entière au plan économique, socioculturel et environnemental. Aucune région du globe ou presque n'est resté isolée. Selon les indications fournies par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le nombre d'arrivée de touristes internationaux est passé de 25,3 millions en 1950 à 846 millions en 2006, avec un taux de croissance annuel moyen de 6 , 6%. Les recettes générées par cette activité ont augmenté de 11% par an au cours de la même période. Ce taux de croissance qui est nettement supérieur à celui de la croissance économique mondiale en général, fait du tourisme international l'une des plus grandes industries et l'un des secteurs les plus performants du commerce international.

L'activité touristique international se caractérise également par une large répartition géographique et une diversification continue des destinations. Tandis que les destinations traditionnelles de l'Europe et les Amériques accaparent l'essentiel de cette activité. Une prolifération substantielle de nouveaux marchés touristiques peut être également observé dans les régions émergentes d'Asie et du Pacifique, du Moyen Orient et d'Afrique. C'est ainsi que le tourisme international est devenu l'une de principales activités économiques et un important pourvoyeur des devises et d'emplois pour plusieurs pays de ces régions, dont de nombreux membres de l'OCI.

D'un autre côté, les flux de touristes et l'interaction entre les peuples différents à travers le monde contribuent à une meilleure compréhension des autres cultures et des us et coutumes des autres nations. Cette interaction donne une dimension nouvelle au dialogue entre les civilisations et les cultures. En offrant à chacun l'opportunité de se familiariser avec le produit de la civilisation islamique et son legs à la civilisation humaine, le tourisme culturel pourrait grandement contribuer à lutte contre l'islamophobie et à redresser l'image déformée de l'islam dan les pays non membres.

C'est pourquoi le tourisme a bénéficié d'une attention particulière dans les stratégies nationales de développement de plusieurs pays en développement et a été inscrit à l'agenda de nombreuses conférences internationales consacrées au développement durable. Ne pas intégrer le tourisme parmi ces stratégies revient à faire table rase du fait que ce secteur représente l'une des activités économiques les plus dynamiques et, sans doute aussi, les plus diversifiées et les plus créatives.

Vu la richesse et la diversité de leurs atouts naturels, géographiques, historiques et culturels, les pays de l'OCI peuvent effectivement se prévaloir d'un riche potentiel de développement durable au niveau du tourisme international. Néanmoins, et à en juger

pour leur part modeste au marché du tourisme international et par la concentration de l'activité touristique dans un petit nombre de pays, il semblerait que ce potentiel de la région OCI reste très largement inexploité. Les niveaux de développement souhaitables au plan touristique sont ainsi encore loin d'avoir été atteints dans plusieurs pays de l'OCI et à l'échelle de la région OCI dans son ensemble.

Aussi et en dépit du fait que les ressources inhérentes au tourisme national soient un facteur crucial, celles-ci ne suffisent pas en soi à faire du tourisme une industrie florissante, sauf à être adéquatement planifiées et gérées. Les problèmes et challenges du tourisme et le développement d'un secteur touristique durable dans les pays de l'OCI diffèrent d'une contrée à l'autre car chacun possède ses propres caractéristiques, son propre niveau de développement et ses propres priorités et politique de développement. Mais toujours est-il que dans le cas de la plupart des pays de l'OCI, les problèmes résident, entre autres, dans le manque d'expertise technique et la médiocrité des efforts promotionnels en raison de l'insuffisance des infrastructures et des investissements liés au tourisme, la faible diversification et de l'insécurité.

A la lumière de ces indications et de la nouvelle vision de la coopération entre les Etats membres esquissés par le programme d'action décennal de l'OCI, adopté par le sommet islamique extraordinaire qui a eu lieu à Makkah al-Moukkarramah en décembre 2005. Le présent cadre de développement et de coopération dans le domaine du tourisme entre les pays membres a été mis au point par le Secrétariat général de l'OCI et le ministère turc de la culture et du tourisme, en collaboration avec les institutions de l'OCI et dûment entériné par la 2ème réunion du groupe d'experts en mai 2007 à Istanbul.

Ce cadre de développement et de coopération dans le domaine du Tourisme entre les Etats membres de l'OCI cherche à identifier les voies et moyens permettant de mettre en œuvre les quatre programmes d'action retenus par le plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale sous la rubrique « tourisme », à savoir :

1- Accentuer la sensibilisation du public dans les pays de l'OCI aux attractions touristiques existantes, aux ressources et aux facilités du monde islamique en vue d'encourager les visites touristiques dans les autres pays islamique en fournissant une information complète aux visiteurs potentiels.

2- Etablissement de contacts directs entre les parties concernées par le tourisme dans les Etats membres à propos de la promotion du tourisme dans les sous régions, les régions et l'ensemble du monde islamique.

3- Création des conditions juridiques, institutionnelles et administratives adéquates pour soutenir l'expansion de l'activité touristique.

4- Encourager et faciliter les investissements dans le tourisme et des autres investissements du secteur privé dans la mise à niveau et le développement des capacités et des activités touristiques actuelles.

5- Programmes d'action

1- accentuer la sensibilisation du public dans les pays de l'OCI au sujet des attractions existantes, des ressources et des équipements dans le monde islamique en vue d'encourager les visites des touristes dans d'autres pays islamiques en fournissant une information complète aux visiteurs potentiels.

Moyens et modalités de mise en oeuvre :

1.1 Les Etats membres sont encouragés à élaborer des plans et programmes nationaux et régionaux de développement du tourisme dans le cadre de leurs efforts de lutte contre la pauvreté et de développement économique durable. Dans ce contexte, il serait nécessaire de mobiliser des financements accrus pour le développement du secteur touristique, par le biais, entre autres, du fonds de solidarité islamique pour le développement créé par la BID à la demande du 3ème sommet extraordinaire et du programme quinquennal spécial de développement africain adopté par la 11ème session du sommet islamique à Dakar en mars 2008.

1.2 Tout en s'employant à renforcer leur coopération dans le domaine du tourisme, les Etats membres veilleront à accorder tout l'intérêt requis à la sauvegarde du patrimoine historique et des valeurs islamiques en même temps qu'à la protection de l'environnement.

1.3 Pour garantir le développement durable du tourisme et renforcer leur coopération dans ce domaine, les Etats membres devront accorder tout l'intérêt requis à ce qui suit :

a- renforcement de l'infrastructure touristique et priorité des co-projets dans ce domaine,
b- amélioration de la qualité de service et développement des ressources humaines par l'établissement et la mise en œuvre de co-projets dans ce domaine,
c- les Etats membres sont encouragés à élaborer des plans et programmes nationaux et régionaux de développement du tourisme dans le cadre de leurs efforts de lutte contre la pauvreté et de développement économique durable

1.4 Développer une stratégie de marketing par le biais de programmes communs intégrant entre autre ce qui suit :

1.4.1 Préparation par les autorités nationales compétentes du matériel promotionnel tel que brochures, affiches, guides multilingues, programmes de TV et cassettes vidéo disponibles et en quantité suffisante à l'intérieur et en dehors du pays.

1.4.1.1 Temps d'antenne gratuit pour les programmes nationaux sur satellite de TV/radio au sujet des attractions et des destinations touristiques dans les pays membres.

1.4.1.2 Prise en charge des journalistes et des correspondants ou des membres des Associations importantes de journalistes pendant leur visite des sites et monuments historiques.

1.4.1.3 Établissement d'un portail commun dédié au tourisme pour la diffusion d'informations parmi les Etats membres de l'OCI.

1.4.1.4 Adoption d'une approche régionale regroupant les pays membres selon le potentiel existant (proximité et accessibilité géographiques par liaisons aériennes et terrestres, liens sociaux/ historiques et valeurs communes etc.) afin d'accroître les flux touristiques au sein des pays membres de l'OCI.

i. mise en place d'une base de données dédiée au tourisme et mise à jour de la demande touristique et des motifs principaux de voyage dans les pays de l'OCI au moyen des sondages d'opinion et des recherches.

ii. Définition des types de tourisme qui peuvent être efficaces pour drainer le flux touristiques intra - régionaux.

1.5. Encouragement du secteur privé à proposer des packages combinés couvrant tout un groupe de pays, en évaluant les possibilités d'application d'incitations financières et améliorations à caractère juridique et administratif. A cet égard, le secteur privé pourrait être amené à jouer un rôle capital dans la mise en œuvre du cadre de développement et de coopération dans le domaine du tourisme entre les Etats membres.

1.6 Définition des stratégies de marketing dans le sens de la mise à jour des informations relatives à la demande potentielle du tourisme et aux motifs de voyage touristique et organisation d'activités promotionnelles et de marketing en commun

1.7 Mise en place de misions de marketing touristique sur une base régionale.

1.8 Organisation de voyages de découverte destinés aux tour-operators et aux medias spécialisés dans les pays membres.

1.9 Organisation de festivals culturels et gastronomiques parmi les pays membres de l'OCI et autres sur une base régionale.

1.10 Mise en place et gestion des bureaux de promotion touristique communs dans le cadre des marchés ciblé, à l'échelle régionale.

1.11 Création de centres d'appel communs et de centrales de réservation dans les pays membres de l'OCI comme dans certains pays qui ne sont pas membres de l'Organisation, afin de susciter une demande touristique dans les pays disposant d'un haut potentiel de marché émetteur comme la Chine et l'Inde.

1.12 Organisation d'activités de promotion et de commercialisation commune en direction des pays non membre de l'Organisation considéré comme des marchés émetteurs potentiels.

1.13 Etant la première agence d'information de presse dans le domaine du patrimoine culturel à l'échelle mondiale, l'Agence Iranienne du Patrimoine Culturel et du Tourisme (AIPCT) peut jouer un rôle important dans le domaine de l'édition et de l'information en matière de tourisme et de patrimoine culturel au plan international et entre les pays membres de l'OCI.

1.14 Préparation d'un matériel spécial dans les langues couramment parlées et répandues dans les pays de l'OCI afin de le distribuer aux organes officiels et de presse des pays membres.

1.15 Publication d'un "Bulletin du Tourisme" en langue anglaise, arabe et française en vue de sa diffusion dans les pays membres d'OCI.

1.16 Encouragement des préparatifs entrepris par l'IRCICA pour la création d'une banque de données concernant les œuvres d'art, les monuments et la Culture islamique dans les pays membres de l'OCI. Tous les pays membres sont invités à coopérer avec l'IRCICA en fournissant toutes les informations nécessaires pour la réalisation de ce programme.

1.17 Le soutien financier sera assuré par le secteur privé.

1.18 La République Islamique d'Iran a assuré la publication du Guide du Patrimoine. La publication du Guide du Patrimoine Culturel İslamique dans d'autres langues est ouverte aux suggestions des pays intéressés.

1.19 Les foires touristiques de l'OCI sont organisées tous les deux ans par le CIDC et les pays islamiques. La première foire fut organisée en 2005 à Istanbul en Turquie. La deuxième foire est prévue du 6 au 8 juin 2007 à Beyrouth au Liban et elle sera suivie de la troisième en Egypte et de la quatrième en Syrie.

1.20 La coopération entre la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI), le Centre Islamique de Développement du commerce (CIDC) et la Banque Islamique de Développement (BID) est requise pour préparer les programmes et les politiques destinés au développement du tourisme en dehors des foires mentionnées ci-dessus.

2- Établissement de contacts directs entre les parties concernées par le tourisme dans les pays membres à propos de la promotion du tourisme dans les sous - régions, les régions et dans l'ensemble du monde Islamique.

Moyens et Modalités de mise en oeuvre :

2.1 Organisation de réunions officielles pour favoriser les échanges de vues et d'expériences, développer les procédures de coopération entre les Etats en réponse aux besoins exprimés concernant la planification de la politique de

tourisme, la publicité, les promotions etc. Dans ce contexte, les ministres du Tourisme peuvent se réunir de temps en temps sous l'égide du COMCEC.

2.1.1 Les réunions ministérielles seront tenues tous les deux ans et les programme et projets régionaux bénéficieront de la priorité absolue.

2.1.2 Les réunions régionales et sous-régionales seront tenues annuellement et les programmes régionaux seront aussi prioritaires.

2.1.3 Un comité de Coordination sera mis en place pour assurer la conduite efficace et régulière du programme. Les Réunions du Groupe d'Experts seront tenues tous les ans. Les foires touristiques seront organisées tous les deux ans.

i. La coopération bilatérale élargie entre la République de Turquie et la République Arabe de Syrie dans le domaine du tourisme impliquant la tenue des réunions annuelles avec la participation des autorités nationales, des représentants des collectivités locales de la région frontalière et des représentants du secteur public et du secteur privé, pourrait servir de modèle pour les autres pays membres en matière de coopération régionale.

2.2 Mise en œuvre de forum d'échange à intervalles réguliers entre les représentants des entreprises privées en charge du tourisme dans les pays membres afin de faciliter les échanges de vues à propos des problèmes du secteur et afin de rechercher des solutions et de présenter des propositions aux gouvernements concernés.

2.2.1 Création d'un Conseil du Tourisme pour coordonner les relations entre les établissements et les entreprises commerciales oeuvrant dans le secteur touristique dans le cadre de la CICI (Chambre İslamique de commerce et d'industrie).

2.2.2 L'OCI et l'OMT mettront en place un Groupe d'Experts Techniques afin de mettre en œuvre les accords qu'elles ont signés.

i. L'Assemblée sectorielle du Tourisme de Turquie, qui mène ses activités sous l'égide de l'Association des Chambres et des Bourses de Turquie, fournira l'assistance technique nécessaire pour la création du « Conseil du Tourisme »

2.2.3 Publication d'un répertoire des Associations et des Agences actives dans le domaine du tourisme au niveau du monde Islamique.

2.2.4 La CICI pourrait organiser un forum portant sur le tourisme afin d'adopter des stratégies efficaces destinées à encourager les échanges entre les pays membres en matière de tourisme, en regroupant les hôteliers, les tour-operators, les représentants des agences du tourisme et les représentants des sociétés de transport.

2.2.5 Le Conseil du tourisme de la CICI essayera d'obtenir le soutien financier des pays membres et de la Banque İslamique de Développement (BID) afin de pouvoir organiser le forum évoqué ci–dessus.

2.3 Le Centre İslamique du Développement du Commerce (CIDC) organisera les foires du tourisme des pays membres de l'OCI tous les deux ans et cela d'une manière régulière et périodique.

2.3.1 En outre, le CIDC organisera des réunions périodiques, en coopération avec la CICI et la BID, pour coordonner les politiques et les programmes dans le domaine du tourisme intracommunautaire.

2.4 Organisation d'ateliers, de séminaires et de symposium pour traiter les questions urgentes afin de faciliter la coopération et d'encourager, élargir et diversifier les activités touristiques dans les pays membres et pour développer les procédés et les nouvelles approches.

2.4.1 Les réunions seront organisées dans ces 3 domaines que sont la Formation – la Recherche, le Marketing et les infrastructures.

2.4.2 Soutien aux projets statistiques communs dans les pays membres de l'OCI en coopération avec le SESRIC.

2.4.3 Encouragement du secteur privé à soutenir, au moyen de cérémonies annuelles de remise des Prix, les chercheurs, les entreprises et agences ayant réussi à s'imposer dans le domaine touristique au niveau du Monde İslamique.

2.4.4 Organisation de la 1ère réunion des associations et fédérations de l'hôtellerie des tour-operators et des guides touristiques dans les pays membres de l'OCI.

3- Création des conditions et de l'environnement juridiques, institutionnels et administratifs appropriés dans les pays membres pour soutenir l'expansion de l'activité touristique entre les pays membres

Moyens et Modalités de mise en œuvre

3.1 Le CIDC organisera, en collaboration avec la BID un programme d'assistance technique et de formation pour les pays membres en ce qui concerne leur accession à l'OMC et sur les négociations commerciales multilatérales organisées par l'OMC notamment pour le secteur des services.

3.1.1 Le CIDC a déjà présenté un rapport périodique concernant les négociations commerciales multilatérales de l'OMC et présente à d'intervalles réguliers des études analytiques concernant l'impact de ces négociations sur l'économie des pays membres.

3.1.2 Les pays membres devraient être encouragés à explorer la possibilité de conclure et de signer des accords bilatéraux, régionaux, ou généraux pour l'exemption de visa.

3.1.3 Possibilité d'assurer l'intégration des formalités de visa destinées à certains marchés potentiels au niveau des pays membres d'OCI.

3.1.4 Facilitation ou exemption de visas pour les réunions, les promotions, les conférences et expositions, les hommes d'affaires, les étudiants, les employés et les partenaires de l'Industrie touristique, les agences de tourisme, les hôteliers et les participants aux festivals culturels et touristiques.

3.1.5 Mise en œuvre des mesures d'annulation de la taxe de visa au plan bilatéral, régional ou collectif entre les pays l'OCI.

3.1.6 Les ministères de tutelle et les institutions responsables du tourisme dans les pays membres seront incités à assurer la coordination et à présenter un rapport à la réunion suivante des ministres du Tourisme.

3.1.7 Des comités de suivi suivront le dossier pendant les intersessions de la CIMT.

3.2 Création d'un environnement fiable pour conduire toutes les activités concernant le tourisme.

3.3 Simplification des formalités de délivrance des visas.

B) Simplification des formalités douanières pour les touristes :

3.3.1. Simplification des procédures et des formalités concernant le visa, les douanes et le change pour les touristes en provenance des autres pays de l'OCI dans le cadre du principe de réciprocité.

3.3.2. Création de comites spéciaux d'Experts dans certaines régions, à la suite des discussions concernant les mécanismes régionaux destinées à simplifier et à faciliter les opérations et les formalités douanières en attendant d'en informer la réunion des ministres du Tourisme.

3.3.3 Mise en œuvre de mesures et de mécanismes appropriés pour faciliter les opérations et les formalités douanières de manière à permettre aux touristes originaires des pays membres et notamment aux touristes voyageant en compagnie de leurs familles de se déplacer avec leurs effets personnels.

3.4 Facilitation et encouragement des échanges touristiques entre les pays membres en accordant l'importance nécessaire à l'exactitude des informations publicitaires et des excursions et adaptées à demande des clients et aux normes internationales et à l'application de tarifs spéciaux par les transporteurs nationaux.

Le Secrétariat Général de l'OCI et les institutions qui en relèvent devront encourager les pays membres de l'organisation, individuellement ou sur le plan collectif, à prendre les mesures nécessaires pour utiliser les services des compagnies Low Cost desservant les pays étrangers.

i. Adoption d'une recommandation visant à inciter les autorités de l'aviation civile à adopter une attitude positive à l'égard des touristes voyageant à travers les Etats membres.

3.5 Mise à niveau des Services de transport aérien entre les pays membres.

i. Les accords conclus entre la République de Turquie, la République Arabe Syrienne et la République arabe d'Egypte peuvent servir de modèle pour les autres pays membres afin de lancer une coopération efficace dans le but d'augmenter le nombre de touristes en provenance des pays principaux.

3.6 Amélioration de la coopération régionale entre les Etats membres pour créer l'environnement et les conditions juridiques, institutionnels et administratifs appropriés dans les pays membres afin de stimuler les flux touristiques entre les pays membres.

i. L'accord signé entre la République de Turquie, la République Arabe Syrienne et la République Arabe d'Egypte visant à développer des produits communs pour les proposer aux marchés émetteurs et augmenter les flux des touristes à partir des principaux marchés émetteurs peut servir de modèle pour initier une coopération élargie et efficace entre les autres Etats Membres et en termes de coopération régionale.

4. Faciliter et encourager les investissements du secteur privé dans le tourisme et les autres investissements dans des installations conformes aux normes de qualité et de service appropriés pour améliorer et élargir les activités et les capacités des pays membres.

Moyens et Modalités de mise en œuvre

4.1 Encourager les séminaires et les ateliers afin de promouvoir et d'identifier les projets de développement régionaux et de promouvoir l'échange d'expériences entre les pays membres de l'OCI pour soutenir les projets de développement régional et de développement du tourisme, notamment ceux liés au renforcement des capacités et à la promotion des investissements.

4.1.1 Dans ce contexte, les membres de l'OCI expriment leur appui au projet transfrontalier mis en œuvre par neuf pays d'Afrique de l'Ouest et qui constitue un bon exemple pour les projets régionaux de ce type.

4.2. Examen de la possibilité de développer des mesures d'encouragement susceptibles d'accroître le rôle et la participation du secteur privé dans les activités touristiques au sein des pays membres, sur la base du principe de la réciprocité.

4.2.1 Mise en place de bureaux conjoints dans les pays membres et adoption des mesures nécessaires pour s'accorder des facilités réciproques.

4.2.2 Priorité accordée aux activités et aux investissements touristique dans le cadre de la réglementation régissant les investissements extérieurs dans les pays membres.

4.2.3 Autorisation accordée réciproquement pour la création de représentations et d'agences de Tourisme dans les pays membres.

4.2.4 Affectation de terrains à construire ou d'autorisation de location pour les installations touristiques en faveur des investisseurs du secteur privé pour les nationaux et les ressortissants des pays membres.

4.2.5 Appel lancé aux pays membres pour qu'ils accueillent les réunions permettant aux investisseurs du secteur public et privé de se rencontrer, en coopération avec la Chambre İslamique de commerce et d'industrie (CICI), le Centre İslamique de Développement du Commerce (CIDC) et la Banque İslamique de Développement (BID). A cet égard, les membres apprécient hautement l'initiative de la République İslamique d'Iran d'accueillir la première réunion de ce genre.

4.3 Encourager les pays membres à développer et à mettre en œuvre des projets de tourisme culturel susceptibles de combattre l'Islamophobie et de corriger les opinions erronées à propos de l'Islam et des Musulmans. A cet effet, les membres peuvent solliciter l'aide des institutions concernées de l'OCI telles que l'ISESCO.

4.4 Adoption de mesures d'encouragement appropriées en faveur des investisseurs et des professionnels du tourisme sous forme de priorité ou de possibilité d'aide aux projets de facilités d'importation relatives au tourisme, de transfert de technologie et de rapatriement des bénéfices.

4.4.1 Octroi de crédits à intérêt réduit aux investisseurs et opérateurs des pays membres.

4.4.2 Simplification des formalités et des procédures douanières concernant l'importation des machines, des équipements et des technologies pour les investissements touristiques dans les pays membre d'OCI.

4.4.3 Les institutions régionales du développement sont invitées à soutenir les investissements touristiques dans les pays membres.

5. Encouragement des activités relatives au développement du capital humain nécessaire afin de fournir le personnel de gestion et de service requis conformément aux normes internationales en vigueur.

Moyens et Modalités de Mise en œuvre

5.1 Modernisation, élargissement et expansion des établissements de formation technique et professionnelle dans le domaine du tourisme au niveau du monde islamique afin de répondre aux besoins de l'Industrie touristique en terme de travailleurs qualifiés.

5.1.1 Les pays membres sont invités à évaluer les relations employeurs employés, la situation actuelle de la main d'œuvre et les motivations professionnelles afin de créer un climat de travail plus appropriée et plus gratifiant dans le domaine du tourisme.

5.1.2 Les activités touristiques sont saisonnières et nécessitent la mise en œuvre d'une réglementation susceptible de faciliter l'embauche du personnel à temps partiel pour rendre cette industrie plus rentable.

5.1.3 Promotion des Normes de Compétence et de savoir-faire professionnel en Tourisme (TOSS) en tenant compte des besoins de l'Industrie touristique dans le monde Islamique

i. Le projet de TOSS sera préparé par la République Islamique d'Iran conformément aux normes internationales actuellement en vigueur.

5.2 Promotion des établissements d'enseignement technique supérieur de manière à former le personnel à embaucher pour assumer la gestion des installations touristiques et répondre aux besoins des établissements d'enseignement technique en matière d'enseignants.

5.2.1 Encourager les pays membres à renforcer leur coopération dans le domaine de la formation et de l'enseignement professionnel par l'octroi de bourses d'études, l'échange de publications et d'expériences et l'organisation de workshop et de recherches consacrées au tourisme.

5.2.2 L'UIT, le CIDC, la SESTRICIC, la BID et toutes les institutions de l'OCI sont ouverts à toute initiative susceptible de développer et d'encourager la coopération entre les établissements nationaux et les institutions des pays membres d'OCI pour ce qui concerne la formation et la recherche dans le domaine du tourisme.

5.3 Adoption de programmes de coopération technique entre les Etats membres avec l'aide des organisations compétentes de l'OCI et des autres organisations internationales comme l'OMT et le Conseil mondial de voyage et du tourisme, en vue de faciliter :

5.3 (a) l'accès des étudiants et des enseignants originaires des pays membres aux établissements formateurs au sein des pays membres (b) échange de personnel qualifié et de gestionnaires entre les pays membres (c), arrangements entre les pays membres pour harmoniser les possibilités de formation professionnelles dans les pays islamiques.

5.3.1 Mise en place d'un réseau Internet dédié à la formation en matière de tourisme dans les pays d'OCI, tout en tenant compte des réseaux OCI préexistants.

i. La République Islamique d'Iran a assuré la conception du réseau conformément à la proposition de projet ci-joint.

ii. La République Islamique d'Iran a pris en charge la mise en place du réseau. Les pays membres et les établissements concernés sont invités à soutenir le projet en fournissant l'aide requise et en faisant profiter les autres de leurs expériences et de leur savoir-faire.

iii. La République islamique d'Iran préparera un formulaire relatif au projet en question à remplir par les pays membres.

iv. La République Islamique d'Iran préparera les cahiers de charges techniques concernant le réseau de formation en matière de tourisme, en coopération avec les institutions spécialisées de l'OCI, telles que l'UIT. La BID sera pressentie pour évaluer la possibilité de considérer le Réseau de Formation Touristique comme faisant partie du réseau de l'OCI.

5.3.2 Mise en place d'un mécanisme spécial permettant d'organiser l'échange d'étudiants et d'enseignants conformément à la proposition présentée par la République d'Azerbaïdjan au Secrétaire Général de l'Organisation.

i. En cas de création d'un tel mécanisme, le Ministère du Tourisme et de la Culture de la République de Turquie organisera les séminaires de formation professionnelle, destinés aux gestionnaires et au personnel des restaurants et débits de boissons et ce dans les spécialistes suivantes :

- Gestion hôtelière et Programmes des Agence de Voyage
- Stages de formation des formateurs
- Cours de formation sur place (Service boisson – alimentation et production alimentaire)
- Séminaire concernant le savoir-vivre

ii. De même, le Ministère du Tourisme et de la Culture de la République de Turquie fournira toute l'aide technique requise pour l'organisation des activités destinées à faire comprendre l'importance du tourisme, telles que séminaires, réunions, conférences et ateliers.

6. Pour assurer la standardisation dans le domaine de l'investissement, ainsi que l'amélioration et le développement en conformité avec nos objectifs. Nous devons engager un dialogue avec le secteur privé. D'une manière générale, nous sommes dans l'obligation d'assurer une coopération à long terme avec le secteur public et le secteur privé.

Modalités de mise en œuvre

6.1 Créer des Conseils de Consultation sous-régionale avec la participation des pays constituant la sous région et des représentants des instances publiques et du secteur privé.

6.2 Organiser un forum régional des représentants du secteur privé présidé par le Secrétariat Général, et la CICI.

6.2.1 A cette fin créer une base de données concernant les acteurs, les tours-opérateurs, les agences de voyage, les compagnies aériennes, les établissements d'enseignement et les agences immobilières.

6.2.2 S'assurer que cette base de données est diffusée à grande échelle et accessible au plus grand nombre de gens.

6.2.3 Présenter des politiques publiques, financières et administratives d'incitation conformes aux objectifs fixés pour atteindre les objectifs fixés.

6.3 Mettre en œuvre les mécanismes nécessaires sous la direction de la Banque islamique de Développement (BID) pour faciliter et utiliser les dons accordés aux Associations, assurer la participation volontaire et répondre aux besoins financiers du secteur.

6.4 Designer dans chaque sous région une institution privée de pointe pour assurer le suivi du Plan d'action et du Plan stratégique des institutions publiques et assurer la médiation entre les institutions.

7. Développement du tourisme de jeunes dans les Etats membres de l'OCI

Moyens et Modalités de mise en œuvre

7.1 Approuver la mise en œuvre du projet intitulé « Développement du Tourisme de la Jeunesse dans les pays d'OCI » mis au point par ICYF-DC et défini comme un des domaines prioritaires des activités d'OCI sur le plan du tourisme.

7.2 Inviter les pays membres à accorder leur plein appui à ICYF-DC pour une bonne conduite du projet dans le cadre de la réalisation des objectifs indiqués ci – dessous :

7.2.1 Mise en place d'un réseau de l'OCI sur les facilités d'hébergement de la jeunesse dans les auberges de jeunesse.

7.2.2 Mise en place d'un réseau des principales organisations de la jeunesse de l'OCI devant servir de points focaux, nationaux pour coordonner l'échange de tours organisés à l'intention des jeunes touristes.

7.2.3. Mise en place d'un réseau de l'OCI regroupant les agences de voyage, et les principales compagnies de transport et agences de voyage des pays de l'OCI soutenant le programme tourisme la jeunesse de l'OCI pour faciliter le programme de l'OCI sur le tourisme des jeunes.

7.2.4 Encourager et faciliter la coopération entre les secteurs privés dans le domaine du tourisme de la jeunesse ainsi que les activités de publicité et de marketing concernant les possibilités d'investissement et les initiatives dans le domaine du tourisme de jeunesse.

7.2.5 Faciliter les procédures de visa pour encourager le voyage des jeunes tout en respectant les dispositions de la réglementation nationale.

7.2.6 Préparation de cartes de voyage pour les jeunes de l'OCI dans le cadre de la coopération entre les Gouvernements des pays membres et les instituts de l'OCI afin de faciliter le voyage de la jeunesse entre les pays membres de l'Organisation.

7.3 Encourager la Banque islamique de Développement à appuyer l'ICYF-DC, à mettre en œuvre cette initiative et assurer le financement nécessaire à l'établissement de réseaux de facilités d'hébergement de la jeunesse, des organisations nationales de la jeunesse et des Agences de voyages et organiser la première réunion sur l'établissement de réseaux des organisations nationales de la jeunesse en 2008 à Bakou en Azerbaïdjan.

3. DUREE DU CADRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DU TOURISME ENTRE LES PAYS MEMBRES DE L'OCI

Ce cadre couvre une durée de 10 (dix) ans à partir du 1er novembre 2008.

4. COORDINATION ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Secrétariat Général de l'OCI est chargé d'assurer la mise en œuvre du Plan d'action. La BID est appelée à contribuer au financement des projets indiqués ci-dessus.

Les mesures suivantes sont approuvées pour la mise en application de ce Cadre pour le développement de la coordination dans le domaine du Tourisme dans les pays membres de l'OCI :

1. Un Comité de coordination sera créé par les pays membres. Ce Comite de Coordination se constituera des membres suivants :
   - La République de Turquie - Président
   - Deux représentants du groupe africain de l'OCI
   - Deux représentants du groupe Arabe de l'OCI
   - Deux représentants du groupe Asiatique d'OCI
   - Le Secrétaire général de l'OCI ou son représentant.

   Le pays assumant la présidence de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme et le pays appelé à abriter la Conférence suivante seront membres exofficio du Comité de coordination.

   Les représentants des Organes subsidiaires, des institutions spécialisées et des institutions affiliées concernées de l'OCI, participeront aux réunions du Comité de coordination.

2. Le Comité de Coordination agira comme Conseiller auprès de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme du COMCEC et du Secrétaire général de l'OCI par la mise en œuvre du plan d'action.

3. Le Comité de coordination est chargé de préparer des plans et programmes détaillés et chiffres pour la mise en œuvre du cadre de développement et de coopération dans le domaine du tourisme entre les Etats membres de l'OCI. Ce plan devra, entre autres, prendre en compte les objectifs suivants :

   a) Dégager une vision commune et des objectifs concrets communs en matière de coopération entre les Etats membres dans le domaine du tourisme.

   b) Véhiculer une image vraie de l'Islam et du monde islamique.

   c) Développer de manière substantielle les flux de touristes des pays non membres de l'OCI vers les Etats membres de l'OCI afin d'augmenter rapidement la part des Etats membres dans le tourisme mondial. Encourager ainsi les Etats membres à l'ouvrir davantage sur le monde extérieur.

   d) Adapter, chaque fois que les circonstances l'exigeront, les politiques et programmes communs en matière de développement du tourisme aux mutations et changements internationaux comme l'augmentation des prix de l'énergie et / ou des produits de consommation.

4. Le Comité de coordination effectuera l'évaluation de la mise en œuvre du Cadre de développement et de coopération dans le domaine du tourisme entre les Etats membres de l'OCI tous les deux ans et soumettra son rapport d'évaluation à la Conférence islamique des Ministres du Tourisme et au COMCEC par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'OCI.

5. Le Cadre entrera en vigueur après son adoption par la Conférence islamique des Ministres du Tourisme et son approbation par le COMCEC.

Adopté à Damas, République Arabe Syrienne, ce jour 28 Djoumada al-Thani 1429H (2 juillet 2008) par la 6eme Conférence islamique des Ministres du Tourisme.

ANNEXE

10

Original: Anglais

RAPPORT DU 13ème COMITE DE SESSION DU COMCEC
(İstanbul, le 19 octobre 2008)

1. Le 13e Comité de Session du COMCEC a été tenu le 19 octobre 2008 avant la 24e Réunion du Comité de Suivi du COMCEC,

2. La Réunion a été présidée par M. Ferruh TIĞLI, président du Bureau de Coordination du COMCEC.

3. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC), les Institutions de l'OCI suivantes ont assisté à la Réunion;

- Le Centre de Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI)
- Centre de Recherches sur l'histoire, l'art et la culture (IRCICA)
- Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
- La Banque Islamique de Développement (BID)
- La Corporation Internationale pour le Commerce et le Financement (CICF)
- La Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI)

Certaines Institutions Turques initiateurs, des projets de coopération proposés du COMCEC ont pris part à la Réunion.

La Réunion a accepté de considérer les points suivants de l'ordre du jour:

1. Examen des Projets de Coopération Proposés du COMCEC.
2. Questions Diverses.

Au titre du point 1 de l'Ordre du jour:

4. Le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC) a fait un exposé sur les récents développements relatifs aux propositions de projet. Les initiateurs et les coordinateurs des propositions de projet ont ensuite discuté les récents développements y ayant trait.

5. Le Comité a fait les recommandations suivantes au sujet des Projets:

Concernant le projet intitulé "la Coopération Technique entre les Bureaux de Brevet des Etats Membres de l'OCI", les représentants de l'Institut de Brevet Turc (IBT) et du CIDC ont mis au point les derniers progrès réalisés dans ce projet depuis la dernière réunion du Comité de Session.

Le CICD a informé le comité qu'il créera en coopération étroite avec l'Institution Marocaine de Brevet (OMPIC), un portail pour les Informations sur la propriété intellectuelle (PI) dans les Etats membres de l'OCI. Le CICD a demandé l'aide de la BID à cet égard. Le comité a demandé à la BID d'examiner de manière positive la demande du CIDC.

Le représentant de l'ITB a informé la réunion que deux ateliers sur les "Politiques de la Propriété Industrielle" et "l'innovation et la Promotion" seront formés et tenus en 2009 respectivement à Riyad et à Kuala Lumpur.

En ce qui concerne le projet intitulé " Entraînement sur la Gestion des Incubateurs entre les Etats membres de l'OCI", les représentants de l'Organisation Turque pour le développement des petites et moyennes Industries (KOSGEB) et la CICI (le coordinateur du projet), ont informé le comité que l'atelier sera tenu à Ankara le premier trimestre de 2009. Il a été convenu que le Secrétariat Général de l'OCI, le KOSGEB et la CICI déploient plus d'effort afin de faire progresser ce projet dans les Etats membres concernés. Il a été également convenu d'utiliser tous les canaux pour mobiliser les Etats membres afin d'activer leur participation à ce projet. Le comité a également demandé aux pays membres d'étendre leur soutien à ce projet.

En ce qui concerne le projet intitulé " la Coopération dans le domaine du Développement Technique des lignes aériennes d'avions à Turbines à moyenne portée régionales" le comité a accepté d'organiser une réunion de coordination en marge de la Commission Islamique à Djeddah en 2009 où toutes les institutions concernées dont COMSTECH doivent y être invitées pour discuter. Il a été également notifié qu'il y avait un autre projet dans le cadre du COMSTECH. Dorénavant la Réunion de Coordination pourrait discuter des moyens à entreprendre afin d'éviter la duplicité.

Concernant le projet intitulé « Application du Système à Coût Réduit basé sur les Cartographies pour faire le suivi des Changements Naturels et Anthropologiques sur les Côtes des Etats membres de l'OCI », il a été convenu que les méthodes seraient examinés conformément aux nouvelles technologies récentes. Le sponsor et le coordinateur doivent être consultés à l'égard de ce projet étant donnés que tous les deux n'étaient pas présents.

Concernant les projets intitulés « Centre de Contrôle et de Surveillance Satellitaire » (CCSS) et « Satellite Orbitaire à Basse Altitude » proposés par la Satellite de Communication et d'Opération de câble de TV de Turquie (TURKSAT), le comité a recommandé d'adresser des requêtes aux sponsors.

Concernant le projet intitulé « Développement Durable dans un Réseau de Parcs Transfrontaliers et de Réserves Naturelles en Afrique de l'Ouest », le comité a appelé la CICI à examiner avec les parties concernées les moyens nécessaires pour l'accélération de l'envoi d'appels d'offres pour étudier la faisabilité du projet en

collaboration avec l'Organisation Mondiale du Tourisme et l'Unité de Coordination. Le comité a également appelé l'unité de coordination du projet à demander à la BID d'entamer l'assistance technique en vue d'élaborer ce projet.

Conformément au projet intitulé « Coopération Technique dans le Domaine de la Préservation du Patrimoine » proposé par la Jordanie et l'IRCICA en sa qualité de coordinateur du projet, le comité a été informé par le représentant de l'IRCICA du progrès réalisé dans ce projet en élaborant nombreux programmes de liaison entre les pays membres pour la préservation du patrimoine dans les pays respectifs. Le comité a également été informé de la création d'un site web rassemblant les sites de patrimoine des pays membres.

Le comité de session a également examiné le progrès réalisé dans la mise en œuvre du projet de la ligne de chemin de fer de l'OCI-Dakar-Port Sudan. Le Secrétariat Général de l'OCI a fait savoir que la onzième session de la Conférence Islamique au Sommet (Session de la Oummah Islamique du 21ème siècle), tenue à Dakar, République du Sénégal, du 6 au 7 Rabiul Awal 1429H (les 13 et 14 mars 2008) a adopté la résolution sur la ligne de chemin de fer de l'OCI-Dakar-Port Sudan, présenté par le Gouvernement du Soudan. Le Secrétariat Général a fait savoir qu'en vertu de la présente résolution, un comité (un comité de projet) groupant les représentants du Secrétariat Général de l'OCI, la BID et les Etats qui seront traversés par la ligne de chemin de fer proposée (à savoir le Soudan, le Tchad, le Niger, le Nigéria, le Mali, le Burkina Faso et le Sénégal) a été formé en vue d'entamer les étapes d'élaboration du projet. De plus, la Conférence Islamique au Sommet a également décidé d'inclure la République de Djibouti dans l'étude de faisabilité de la ligne de chemin de fer proposée.

Le Secrétariat Général a souligné que vu l'importance significative dudit projet pour les Etats Africains Membres de l'OCI, la 35ème session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI (Session sur la prospérité et le développement), tenue à Kampala, République de l'Ouganda, du 18 au 20 juin 2008, a décidé d'inclure la République de Guinée, la République du Cameroun, la République de l'Ouganda et la Gambie dans l'étude de faisabilité de la ligne de chemin de fer proposée.

Le Comité a é té également informé que conformément aux résolutions de la 11ème réunion de la conférence islamique au Sommet et la 35ème réunion du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, S.E., le secrétaire général a pris l'initiative de tenir la première réunion du comité de projet les 19 et 20 Juillet 2008 au siège de l'organisation à Jeddah. Durant la réunion les représentants des neufs États Membres concernés, le secrétariat général de l'OCI et la BID ont révisé le projet de document initial préparé par le gouvernement du Soudan. Le Comité après avoir examiné le document et les délibérations compréhensives sur ce sujet a décidé de :a) établir un comité exécutif de projet composé des membres du bureau(les représentants du

Soudan, Nigeria, Niger, le Sénégal, le secrétariat général de l'OCI et la BID) ;b)Préparer un projet de document concernant le projet de la ligne ferroviaire Dakar Port Soudan basé sur les données fournies par les États Membres concernés ;c)Préparer les termes de référence pour son étude de faisabilité. Le document est quasiment élaboré et sera distribué dans un bref délai aux membres du Comité exécutifs du projet. Le Secrétariat Général de l'OCI consulte actuellement avec le gouvernement de la République du Soudan au sujet de la tenue à Khartoum de la réunion du groupe d'Experts et la première réunion ministérielle des Etats Membres par lesquels passera la ligne ferroviaire proposée avant la fin de cette année.

6. Après les présentations faites, le Comité a tenu une discussion générale sur la façon convenable pour réformer les délibérations du Comité de session en vue de les rendre plus compréhensives et à résultat orienté .La réforme a été nécessaire et les projets devaient être réexaminés tout en prenant en considération la situation globale et la position des pays islamiques vis-à-vis de ce scénario. Les projets plus pertinents et ayant trait aux besoins urgents des États Membres doivent être considérés.

7. Au niveau des projets restants, le Comité a demandé aux États Membres d'adopter une approche plus proactive et a appelé les points focaux à contacter respectivement les propriétaires de projet et les coordinateurs, dans le plus bref délai, en vue de la mise en application des projets .Le Comité a également envisagé d'abandonner les projets auxquels aucun État ne s'est intéressé.

Au titre du point 2 de l'Ordre du jour: Questions diverses

8. Le Représentant de la CICI a été informé de la tenue en Août 2008, de la 6ème Réunion du Groupe de Travail de l'OCI sur les PMEs en coopération avec la BID, l'Association Islamique Thaïlandaise pour le Commerce et l'Industrie et l'Université Assomption. Le Comité a été informé que le Groupe de Travail a avancé plusieurs recommandations, lesquelles comprennent un Plan d'Action Stratégique identifiant les activités spécifiques sous chaque élément stratégique en matière des délais et des institutions concernées. Le Comité a pris note du Rapport et a approuvé que les Hauts Fonctionnaires soient également informés.

9. Le Comité a ensuite conclu ses travaux par des propos de remerciement.

LISTE DES PROPOSITIONS DE PROJETS

No de	Propositions de Projets /Idées	Proposé Par	Pays Intéressé	Coordinateur
1.	Coopération technique entre les Bureaux de brevets dans les Etas Membres de l'OCI	Turquie	Kazakhstan, Syrie, Maroc, Bangladesh,	CIDC
2.	Entraînement sur la gestion des incubateurs	Turquie		CICI
3.	Coopération dans le domaine du Développement technique des lignes aériennes d'avions à turbines à moyenne portée régionales.	Turquie	Kazakhstan	CRSESPI
4.	Applications du système à coût réduit basé sur les cartographies pour faire le suivi des changements naturels et anthropologiques sur les côtes des Etats Membres de l'OCI	Turquie	Bangladesh/ Turquie	UIT
5.	Centre de contrôle et de surveillance satellitaire (SATCMC)	Turquie	Turquie	
6.	Satellite orbitaire à basse altitude	Turquie	Turquie	
7.	Création d'un réseau de parcs de réserves naturelles transfrontalières en Afrique de	Guinée	Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie,	CIDC/CRSESPI
8.	Coopération technique dans le domaine de la préservation du patrimoine	Jordanie		IRCICA
9.	Projet du chemin de fer Dakar-Port Soudan	Soudan	Soudan	Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Djibouti, Gambie, Guinée, Mali, Niger,

ANNEXE

11

Original : Anglais

PROJET DE FEUILLE DE ROUTE POUR ATTEINDRE LES VOLUMES CIBLES D'ECHANGES INTRA-OCI

Secteur	Action recommandée	Résultat souhaité	Partenaires
1. Financement du commerce	1.1 Concevoir et introduire de nouveaux mécanismes/instruments pour augmenter le financement destiné aux PMEs et aux PMAs.	Permettre aux PMEs d'accéder au financement dans de meilleures conditions	SIFC, SIACE
	1.2 Intensifier la présence de la SIFC sur le terrain	Sensibiliser davantage et rapprocher la SIFC des PMs	SIFC
	1.3 Offrir de nouveaux produits de financement du commerce	Répondre aux besoins des clients pour ce qui est des confirmations de LC, etc.	SIFC, SIACE
2. Facilitation du commerce	2.1 Accélérer la ratification du PRETAS par les PMs	Assurer une plus grande libéralisation du commerce	OCI, PM, COMCEC
	2.2 Organiser des réunions annuelles sur les questions spécifiques d'infrastructure qui auront un impact direct sur la facilitation du commerce	Faciliter la réalisation de projets spécialisés	COMCEC, SID
	2.3 Augmenter le partenariat avec les OPC dans les PMs	Favoriser l'échange d'informations relatives aux échanges commerciaux	SIFC, CIDC, CICI
	2.4 Continuer à tenir des réunions annuelles pour les OPC dans les PMs		SIFC, CIDC, CICI
	2.5 Facilitation par les PMs du processus d'obtention de visa pour les hommes d'affaires des autres pays membres.	Faciliter les voyages d'affaires	PM, COMCEC
	2.6 Accords de reconnaissance mutuelle (ARMs) des instances de certification et d'analyse		PM, COMCEC, CICI

Secteur	Action recommandée	Résultat souhaité	Partenaires
3. Renforcement des capacités	3.1 Multiplier les programmes de formation pour les PMs/entreprises dans les secteurs liés au commerce	Répondre à la demande de produits islamiques financiers	BID, SIFC, CIDC, SESRIC, CNUCED, CCI
	3.2 Organiser des séminaires de 'meilleures pratiques' pour les PMs	Migration des meilleures pratiques	SIFC, CICI, OPC, CCI
	3.3. Systèmes de partage des coûts pour le marketing et la promotion des exportations		PM, OPC
4. Promotion des échanges commerciaux	4.1 Renforcer la notoriété des marques et promouvoir les produits manufacturés dans les PMs de l'OCI	Augmenter les exportations des PMs	PM, CICI, CIDC
	4.2 Encourager les PMs à utiliser la plate-forme existante au sein des organes de l'OCI tels que le réseau commercial du CIDC (TINIC)	Sensibiliser davantage et multiplier les opportunités	PM, CIDC
	4.3 Les OPCs devraient encourager et faciliter les rencontres annuelles entre acheteurs et vendeurs (jumelage des entreprises et rapprochements commerciaux)	Elargir les opportunités commerciales	SIFC, CICI, OPC, CCI
	4.4 Encourager les PMs à intensifier la participation aux foires commerciales et autres activités organisées par le CIDC		COMCEC, CIDC, SIFC
5. Développement de produits stratégiques	5.1 Créer les fonds pour l'investissement dans l'agriculture et autres produits stratégiques	Relever le niveau d'autosuffisance alimentaire	PM, BID, Institutions financières et fonds spécialisés
	5.2 Accélérer la mise en oeuvre du Plan d'action pour le développement du coton et élaborer d'autres Plans pour le développement d'autres produits stratégiques	Augmenter la quantité et la qualité des produits et la marge des PMs	OCI, PM, COMCEC, BID, CCI, ONUDI

ANNEXE

12

Original : Anglais

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE D'ORGANISATION POUR LA MISE EN APPLICATION DU PROGRAMME DE COOPERATION DE L'OCI DANS LE DOMAINE DU COTON

(Antalya, le 12 Mai, 2008)

1. La Première Réunion du Comité d'organisation pour la mise en application du Programme de Coopération de l'OCI dans le domaine du Coton a été tenue le 12 Mai 2008 à Antalya, en République de Turquie, avant la 24e Réunion du Comité de Suivi du COMCEC (du 13 au 15 Mai 2008).

2. La Réunion a été présidée par M. Mehmet Vehbi GÜNAN, Président du Comité de Suivi. (Directeur Général de l'Organisation, Ministère du Commerce et d'Industrie de la République de Turquie).

3. Les Etats membres de l'OCI ayant assisté à la Réunion en tant que membres du Comité d'Organisation sont:

- La Burkina Faso,
- La République Islamique du Pakistan,
- La République de Turquie,

4. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC), les Institutions suivantes de l'OCI ont assisté à la Réunion en leur qualité de membres du Comité d'Organisation ;

- Le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSESPI)
- La Banque islamique de développement (BID)
- La Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI)
- Le Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)

(La Liste des Participants figure en Annexe I)

5. La réunion a commencé par un discours de bienvenue prononcé par le Président du Comité d'Organisation, M. Mehmet Vehbi GÜNAN, (Directeur

Général de l'Organisation, Ministère du Commerce et d'Industrie de la République de Turquie). Le représentant de l'OCI, l'ambassadeur Nabika DIALLO, conseiller du Secrétaire Général et M. Ferruh TIĞLI, Président du Bureau de Coordination du COMCEC, ont également prononcé des allocutions. L'ambassadeur DIALLO a informé la réunion de la contribution des Etats Membres de l'OCI, du Secrétariat Général de l'OCI et ses institutions concernées pour activer le commerce et l'industrie dans le secteur du coton et du textile dans les Etats Membres. Il a souligné dans ce contexte l'intérêt particulier qu'accorde le Secrétaire Général de l'OCI, Prof. Ekmeleddin IHSANOGLU au programme qu'il a initié lors de ses visites à certains Etats Membres Africains en Mars 2005.

6. La Réunion a adopté et examiné les Points suivants de l'Ordre du jour :

1- Date de la Réunion du 1er Comité de Projets (les propositions de projet jusqu'ici présentées),

2- Formulation des propositions de projet,

3- Approbation, financement et procédures de la mise en application des propositions de projet (à l'exception de l'approbation des projets urgents),

4- Portail Web (activation, renforcement, traduction, financement)

5- Centres d'Excellence et leurs procédures d'examen (recommandations du Centre Nazilli pour la Recherche sur le Coton en sa qualité de Coordinateur des Centres d'Excellence),

6- Préparation de la Mise en Application du Plan du Programme de Coopération de l'OCI dans le domaine du coton,

7- Foire du Coton de l'OCI 2008 (L'offre du Bénin d'abriter la première foire),

8- Forum du Coton de l'OCI 2009 (Désigner un pays d'accueil).

7. Le Ministère du Commerce et d'Industrie de Turquie a informé la Réunion de l'arrière-plan du Programme de Coopération de l'OCI dans le domaine du Coton.

Sous le titre 1 de l'Ordre du jour:

8. La Réunion a décidé que la BID organisera la Première Réunion du Comité de Projet. Les membres du Comité de Projet se réuniront avant la 24e Session du COMCEC, sous la présidence de la BID. Le lieu et la date de la Réunion du Comité de Projet seront déclarés, à point nommé, par la BID. Les propositions de projet jusqu'ici présentées seront discutées par la Première Réunion du Comité de Projet.

9. La Réunion a décidé que le Comité de Projet sera convoqué chaque année, sous les auspices de la BID, avant la réunion du Comité d'Organisation pour en faire rapport.

10. La Réunion a souligné la nécessité que les Etats Membres, le secteur privé, les Centres d'Excellence et les Institutions de l'OCI initient les propositions de projet et les soumettent au Comité de Projet pour qu'ils soient examinés. Les projets choisis seront transmis au Comité d'Organisation pour l'approbation finale.

Sous le titre 2 de l'Ordre du jour:

11. La Réunion a discuté la nécessité de déterminer une formulation de projet en vue de simplifier le processus de la soumission des propositions de projet et celles d'approbation. La Réunion a demandé à la BID de formuler une proposition de projet avant la Première Réunion du Comité de Projet. La BID diffusera la formulation de projet aux Etats Membres ainsi qu'aux institutions pertinentes par le biais du Secrétariat Général de l'OCI et invite les pays à présenter les propositions de projet avant la Réunion du Comité de Projet.

Sous le point 3 de l'Ordre du jour:

12. La Réunion a décidé que la proposition de projet, l'approbation, le financement et les processus de mise en application seront les suivants; le Comité de Projet doit préciser le processus de soumission des propositions de projets lors de la première réunion du Comité de Projet. Celui-ci discutera les propositions présentées au cours de la Réunion, les propositions de projets choisies seront plus tard présentées au Comité d'Organisation pour être approuvées. L'approbation des projets proposés par le Comité d'Organisation se fera de préférence par consensus. Les projets approuvés seront soumis à la BID et aux autres institutions financières

pertinentes via le Secrétariat Général de l'OCI pour obtenir l'assistance financière. Les projets, financés, seront exécutés par les initiateurs de projet, lesquels soumettront régulièrement les Rapports de Progrès sur la mise en application de leurs projets au Comité d'Organisation.

13. La Réunion a décidé que les procédures mentionnées au titre de ce point de l'Ordre du jour peuvent ne pas être applicables vis à vis de quelques décisions et propositions de projet importantes et urgentes lesquels sont au profit d'un nombre significatif de pays membres. De tels projets seront approuvés directement par le Président et les membres du Comité d'Organisation à travers les correspondances avant la réunion annuelle du Comité, en consultation avec le Secrétariat Général de l'OCI et le Président du Comité de Projet. Dans ce cas, le Président soumettra un rapport sur tels projets à la suivante réunion du Comité d'Organisation.

Au titre du Point 4 de l'Ordre du jour:

14. La Réunion a décidé que le Secrétariat Général de l'OCI informera le Comité d'Organisation sur les administrateurs web et les coordonnées concernant les points focaux dans les pays membres.

15. La Réunion a discuté l'importance du Portail Web en tant qu'outil de base pour la communication et l'information entre les pays membres. Le projet relatif au développement du Portail Web est en cours de préparation par le Ministère de l'Industrie et de Commerce de la République de Turquie. Le projet du Portail Web sera soumis à la BID en sa qualité de Président du Comité de Projet, et ce pour évaluation et financement probable.

16. La Réunion a appelé les Pays Membres et les Institutions de l'OCI à contribuer à la modernisation du matériel présent dans le Portail Web et ce par la fourniture de toutes les données et informations relatives au Secteur du Coton.

17. La Réunion a suggéré que le portail web doit être nommé de façon appropriée pour devenir une fenêtre sur le Secteur du Coton dans les Pays de l'OCI et pour fournir un lien aux sites web des institutions de l'OCI.

Au titre du point 5 de l'Ordre du jour:

18. Tous les Centres d'Excellence représentant les trois régions de l'OCI ont été déterminées comme suit:

1. Région asiatique: La Turquie (l'Institut Nazilli pour les Recherches sur le Coton) et le Pakistan (l'Institut Central de Recherches sur le Coton)
2. Région arabe: L'Egypte (le Centre de Recherches sur le Coton) et la Syrie (l'Institut de Recherches sur le Coton)
3. Région africaine: Le Nigéria (le Centre de Recherches agricoles de l'Université Ahmadou Bello), le Sénégal (l'Unité Expérimentale de Velingara)

19. En sa qualité de coordinateur des Centres d'Excellence, l'Institut Nazilli de Recherches sur le Coton de Turquie a élaboré un exposé sommaire sur les activités de l'Institut dans divers domaines relatifs au coton ainsi qu'une proposition sur un mécanisme de coopération entre les Centres d'Excellence. L'Institut a également exprimé sa volonté d'abriter une réunion pour les Centres d'Excellence afin de parvenir à un ensemble de propositions pour un projet spécifique à être mis en application dans les Pays Membres.

20. L'Institut Nazilli a recommandé l'organisation, à son siège en collaboration avec le CRSESPI, le CIDC et la BID, d'une réunion rassemblant les six Centres d'Excellence et les représentants des Centres de R&D des autres Pays Membres affiliés à ce présent programme. Au cours de cette réunion, les besoins et les capacités des Pays Membres ainsi que les propositions de projet possibles seront donc discutés. D'autre part, sera également décidé quels pays seront sous la responsabilité de quel Centre d'Excellence afin de faciliter la communication et la coordination. Il a été également proposé que la Réunion des Centres d'Excellence, vu leurs expériences, pourraient contribuer à l'élaboration d'autres projets pour les soumettre au Comité du Projet.

21. La Réunion a appelé les Pays Membres ainsi que les Centres d'Excellence pour améliorer et renforcer leur coopération avec l'Institut Nazilli pour les Recherches sur le Coton.

Au titre du Point 6 de l'Ordre du jour:

22. La Réunion a décidé que le Comité d'Organisation préparera un Plan de Mise en application et ce en collaboration avec l'Institut Nazilli, le CIDC ainsi que d'autres institutions internationales relatives tel que l'OAA, le CIT et autres. La BID est appelée à formuler une proposition de projet pour l'inclure au Plan de Mise en application.

23. Le Plan de Mise en application doit spécifier la période de la mise en oeuvre du point de vue à court, long et moyen terme et mentionner les agences d'exécution si c'est possible.

Au titre du Point 7 de l'Ordre du jour

24. La Réunion a décidé que la Foire du Coton sera organisée en 2009 . La Réunion a demandé au Secrétaire Général de l'OCI d'entreprendre des contacts auprès du gouvernement de Bénin pour confirmer l'offre faite par ce dernier pour abriter la première Foire du Coton en 2009. Le CIDC, en collaboration avec la BID, est invité à organiser la foire parallèlement à l'atelier des acheteurs/vendeurs sur le coton et le textile à la date et au lieu convenables. Le CIDC informera les membres du Comité d'Organisation de la date de la foire.

Au titre du Point 8 de l'Ordre du jour

25. La Réunion a demandé au Secrétaire Général de l'OCI d'appeler les Etats Membres Producteurs du Coton à organiser le 2e Forum du Coton de l'OCI en 2009. Le Secrétaire Général de l'OCI informera le Comité d'Organisation de l'éventuel nom du pays hôte ainsi que de la date prévue.

Questions diverses

26. La Réunion a décidé que le Comité d'Organisation pourrait tenir, si besoin est, une réunion préparatoire avant la 24e Réunion du COMCEC en Octobre 2008.

27. La Réunion a décidé que le rapport du Comité d'Organisation sera soumis au 24e Comité de Suivi du COMCEC du 13 au 15 Mai 2008 à Antalya .

28. La Réunion s'est terminée par les remerciements adressés par le Président pour les membres du Comité d'Organisation aussi bien que pour le bureau de coordination du COMCEC pour leur hospitalité.

ANNEXE

13

Original: Anglais

B. MİSE EN ŒUVRE Du PROGRAMME DE L'OCI-PFP

B.1 Gouvernement du Programme de l'OCI-PFP

On l'envisage que le programme de **l'OCI-PFP** sera mis en application par la structure suivante de gouvernement:

B.1.1 Comité de Contrôle et de Restructuration (MAC)

Le Comité de Contrôle et de Restructuration (MAC) sera responsable de rédiger et d'adopter les règles et les règlements, et pour surveiller la mise en œuvre globale du programme. Son travail commencera avant la mise en œuvre réelle du programme. L'adhésion du MAC comportera des représentants de Pays Membres, des établissements de l'OCI et des experts principaux tirés du domaine de la formation professionnelle dans les pays membres de l'OCI. Des parties additionnelles peuvent être invitées pour joindre le MAC sur une base provisoire ou à plus long terme à la discrétion du MAC. Le MAC se réunira régulièrement, de préférence une fois par an, ou quand il est nécessaire.

Le MAC va:

- identifier les objectifs de projet, les rôles et les responsabilités de l'organe d'exécution de l'OCI (OE), les Autorités Nationales et les Points Focaux Nationaux (PFN) et les bénéficiaires;
- formaliser les règlements macro et meso liés au management de programme et installer les dispositions contractuelles entre l'Organe d'Exécution et les PFN;
- aider l'Organe d'Exécution en rédigeant et en adoptant le mécanisme approprié de la mise en œuvre du programme de l'OCI-PFP;
- suivre le processus pour développer et mettre en application les applications initiales;
- passer en revue et approuver le plan de travail du programme, la chronologie et les nouvelles activités, et s'assurer que les buts et les objectifs peuvent être fournis avec succès;
- spécifier les priorités, les cibles, les critères pour le programme et la procédure de sélection des projets;
- clarifier tous les aspects techniques, administratifs et financiers nécessaires (y compris, les manuels administratifs et financiers et les guides opérationnels pour les OE, les PFN, les demandeurs et les bénéficiaires de programme) du programme selon les besoins et les capacités des Pays Membres de l'OCI;
- noter les rapports sur l'état d'avancement réguliers soumis par l'Organe d'Exécution, et prendre toutes les modalités de reprise requises pour garder le programme en voie;
- prendre les décisions par un consensus du MAC, et par une voix où un consensus n'est pas possible …;

B.1.2 Organe d'Exécution de l'OCI (EO)

L'Organe d'Exécution de l'OCI (EO) aura la responsabilité de direction pour la mise en œuvre et
le management appropriés du programme conformément aux décisions prises par le MAC. L'Organe d'Exécution dirigera la livraison du plan de travail, dépistera le progrès contre les chronologies et les objectifs de programme, surveillera des attributions de budget et des rapports contractuels, et identifiera tous les risques ou les questions qui peuvent affecter l'accomplissement réussi du programme.

L'Organe d'Exécution portera également la responsabilité globale de la surveillance et de la coordination des PFN, qui sont des agences qui ont été indiqués et installés par les administrations nationales responsables des affaires du PFP dans chaque pays de programme. L'Organe d'Exécution coopérera de prés avec les PFN et surveille leurs activités.

L'OE va:

- prendre la responsabilité de direction pour la livraison réussie du programme et soumettre les rapports sur l'état d'avancement réguliers au MAC;
- diriger la livraison du plan de travail comprenant des priorités, et le progrès de voie contre les chronologies et les objectifs de projet;
- surveiller les attributions de budget, la distribution des fonds parmi les activités de programme, et les rapports contractuels avec les PFN;
- assurer l'uniformité interne dans le cadre des programmes de l'OCI-PFP;
- préparer les dispositions pour le contrôle et évaluer le programme et les actions et pour la diffusion et le transfert des résultats ;
- identifier tous les risques ou questions qui peuvent affecter l'accomplissement réussi du programme et rapporter ces derniers au MAC;
- coordonner et minuter toutes réunions du MAC.

En outre, elle fournira le soutien pour aider l'accomplissement des normes de qualité dans la gestion des projets et pour fournir le support technique à tous les acteurs impliqués dans les projets. Elle entreprendra les activités de soutien suivantes:

- fournir l'aide pour projeter des instigateurs, des organisations et des participants sur leur demande ;
- soutenir d'obtention du visa et les outils de diffusion des pratiques pour aider les instigateurs du PFP à surmonter les obstacles liés à la mobilité transnationale;
- fournir l'aide par la gestion des crises;
- fournir les ressources, l'information et la formation et la filature du travail des PFN.

B.1.3 Points Focaux Nationaux (PFN)

La mise en œuvre du programme de **l'OCI-PFP** sera principalement décentralisée, le but étant de travailler aussi de prés que possible avec les bénéficiaires et de s'adapter à la diversité des systèmes et des situations nationaux dans le domaine du PFP. Chaque pays membre en participation identifiera un PFN par lequel toutes les communications et correspondances entre les pays membres et l'Organe d'Exécution seront effectuées ; de préférence affilié aux Ministères de l'Éducation ou aux Instituts de Planification d'État. Ces PFN favoriseront et mettront en application le programme et agiront en tant que lien entre l'Organe d'Exécution, les instigateurs de projet et les bénéficiaires eux-mêmes.

Des propositions de projet soumises par des demandeurs (les organisations et/ou les établissements nationaux qui ont un statut juridique national dans des pays membres de l'OCI) pour l'aide financière dans le cadre du programme de **l'OCI-PFP** seront expédiées/dirigées vers les PFN appropriés dans chaque pays membre. Les PFN seront responsables d'effectuer des activités appropriées suivantes en coopération avec l'Organe d'Exécution.

- collecter et fournir des informations sur le programme de **l'OCI-PFP**;
- administrer un processus de sélection transparent et équitable pour que les applications de projet soient placées au niveau décentralisé;
- fournir des processus administratifs efficaces et décisifs;
- chercher la coopération avec les structures externes afin d'aider à mettre en application le programme;
- évaluer et contrôler la mise en œuvre du programme;
- fournir le soutien aux demandeurs et aux instigateurs de projet dans tout le cycle de vie de projet;
- former avec toutes les Points focaux nationaux et l'Organe d'Exécution un bon réseau de fonctionnement;
- améliorer la visibilité du programme;
- favoriser la diffusion et la valorisation des résultats du programme au niveau national.

En outre, les PFN joueront un rôle important en tant que structure intermédiaire pour le développement de la compétence et des qualifications par l'intermédiaire :

- la création des occasions de partager des expériences;
- la fourniture de la formation et des expériences des études non-formelles;
- la favorisation des valeurs comme l'inclusion sociale et la diversité culturelle;
- la stimulation de l'identification de l'étude non-formelle par des mesures appropriées;

En conclusion, les **PFN** fourniront la formation et les informations sur des possibilités de formation pour la préparation et la mise en œuvre des projets. Chaque PFN;

- offrir un ensemble de formations, de conférences et d'ateliers nationaux et internationaux aux gens qui sont intéressés ou déjà impliqués dans des projets de l'OCI-PFP;
- donner les conseils, l'information et l'aide aux participants, coordonnateurs de projet, associés réels ou potentiels et bénéficiaires dans tout le processus de lanification et la mise en œuvre des projets;
- aider à établir, développer et consolider des partenariats transnationaux entre les divers joueurs dans le programme;
- fournir un ensemble d'informations sur le programme, ses règles et son pratique;
- organiser des conférences, des réunions, des séminaires et d'autres événements pour informer la cible, le public au sujet du programme, pour améliorer son management et présentation, pour disséminer les résultats et la bonne pratique.

B.2 Participation au Programme de l'OCI-PFP

Le programme de l'OCI-PFP s'adressera aux personnes qui sont légalement résidentes dans un **des pays de programme** (les pays membres de l'OCI).

Le **groupe cible principal** du programme sera des **professionnels, des jeunes ouvriers et des étudiants**.

Les participants des pays de programme pourront participer à tous les projets du programme de
l'OCI-PFP.

Le programme sera ouvert à toutes les personnes éligibles indépendamment de leur niveau d'éducation ou base sociale et culturelle.

La plupart des types de projets financés dans le cadre du programme de **l'OCI-PFP** exigeront qu'un partenariat soit établi entre deux associés ou plus.

Procédures de sélection générales

Les instigateurs et les personnes de projet intéressés en ce qui concerne l'installation d'un projet accompliront les formulaires de demande appropriés et suivront les procédures d'application qui sont décrites brièvement ci-dessous.

La conformité aux critères formels et de qualité et aux objectifs, ainsi que les priorités du programme de **l'OCI-PFP** et ses projets, servira de base à chaque décision de récompense de concession.

Les procédures spécifiques d'application, l'acceptabilité, les critères de sélection et d'attribution, le type de financement, et l'engagement contractuel varieraient selon différents types de projets qui seraient identifiés à l'étape initiale du programme par les réunions du MAC.

Les applications sera traitée par les PFN. Des projets seront choisis par les panneaux nationaux de sélection, qui se composeront des personnes qui sont au courant du domaine des PFP et des activités du PFP, par exemple les membres des organisations nationaux de formation professionnelle. Des sélections seront faites selon les directives de l'Organe d'Exécution.

Dates limites d'application

Il y aura plusieurs dates-limites d'application pendant une année pour des projets qui sont choisis par les PFN.

Critères d'acceptabilité

Pour être éligible, une requête de concession sera soumise sur la forme appropriée par la date-limite appropriée, par une personne juridique.

L'application respectera les critères d'acceptabilité concernant l'action concernée :

- des critères d'acceptabilité décrits dans cette section;
- des critères spécifiques d'acceptabilité qui seraient discutés et encore plus approuvés par le MAC concernant le programme approprié (par exemple, la nature de l'activité prévue, le nombre de participants).

Critères de sélection

Une application répondant aux critères d'acceptabilité doit également être vérifiée contre les critères
de sélection suivants:

- le demandeur doit avoir des ressources stables et suffisants pour maintenir l'activité tout au long de sa durée ou de l'année où la concession est attribuée, et pour participer à son subvention;
- le demandeur doit avoir les capacités et la motivation suffisantes et appropriées pour accomplir l'activité proposée.

Critères d'attribution

Les applications ayant répondu aux critères de sélection seront alors évaluées contre les critères d'attribution, en vue de déterminer les projets ou les corps qui visent à maximiser l'efficacité globale du programme, en plus de l'acquiescement aux objectifs et aux priorités du programme, garantissant la visibilité du financement par les pays membres et proposant des activités appropriées pour assurer des résultats sont exploités aussi largement comme possible.

B.3 Financement du Programme de l'OCI-PFP

Le financement du programme de **l'OCI-PFP** sera par l'approche décentralisée où le Pays Membres de l'OCI couvriront les charges de leurs propres demandeurs/bénéficiaires au lieu d'être contraints aux cotisations financières obligatoires périodiques. En plus de ça, les établissements de finances de certains pays de l'OCI, tels que la BID peuvent fournir le financement pour certains pays membres de l'OCI, notamment les PMA.

Le financement des projets de **l'OCI-PFP** sera comme le suivant:

Règles financières générales

Les cotisations financières attribuées dans le cadre du programme de **l'OCI-PFP** seront sujets aux règles des pays membres intéressés.

Type de concessions

Les PFN fourniront des concessions pour les projets choisis par un contrat signé entre les PFN et les bénéficiaires Le programme de **l'OCI-PFP** soutient deux types de concessions :

- concessions pour des projets (par exemple, pour soutenir un projet d'échange transnational sous OCIPET-P);
- concessions pour le budget de fonctionnement d'un corps actif dans le domaine du PFP (par exemple, soutenir les projets innovateurs transnationaux sous l'OCI-PIT).

Pas de double financement

Chaque bénéficiaire individuel sera payé sous forme des acomptes et autorisé à recevoir un, et seulement un, concession sur le budget pour le même projet. Les projets qui prévoient d'obtenir, ouont déjà reçu une autre concession seront considérés inéligible.

Un bénéficiaire peut être attribué seulement une concession opérante par exercice budgétaire.

Quantité de la concession

La quantité accordée par le contrat sera considérée comme un maximum qui ne peut pas être augmenté sous aucune circonstance.

Cependant, la quantité finale sera accordée seulement après que l'analyse du rapport final, qui sera fourni par le bénéficiaire à la fin du projet, et peut être réduite sur l'inspection de la mise en œuvre réelle du projet (par exemple, les concessions finales basées sur des montants fixes seront calculées sur la base du nombre réel de participants et pas sur le nombre prévu de participants).

Aucun profit

Les concessions attribuées ne doivent pas avoir le but ou l'effet de produire un bénéfice pour le bénéficiaire. En pratique ceci signifie que:

- si le revenu global d'un projet est plus haut que tous les coûts finaux du projet, la concession sera en conséquence réduite après l'analyse du rapport final. Des cotisations d'un montant forfaitaire et des balances des prix de revient unitaires ne seront pas affectées par cette règle;
- on ne permet pas à des organisations recevant une concession d'opération d'avoir un équilibre en surplus sur le budget de fonctionnement.

L'existence d'un bénéfice peut provoquer le rétablissement des montants précédemment payés.

Cofinancement

La concession peut ne pas financer les coûts entiers du projet. Les instigateurs doivent montrer leur engagement au projet en trouvant des sources de financement autres que la concession. Ceci peut être fait, par exemple, en gérant des activités de mobilisation de fonds, en ajoutant des ressources propres, ou en demandant des concessions d'autres organisations (par exemple des municipalités ou toutes autres autorités locales ou régionales). L'épreuve du cofinancement doit être comprise dans le rapport final.

Période d'acceptabilité

Les **dates de projet** couvriront toute la période de préparation initiale à l'évaluation finale. Les **dates d'activité** se rapportent à la période où l'activité réelle a eu lieu (par exemple le jour le participant arrive dans le pays d'accueil jusqu'au jour où il/elle part, le premier et le dernier jour d'un échange transnational, etc.). Les projets choisis commenceront dans une période spécifique déterminée par l'Organe d'Exécution.

Non rétroactivité

Aucune concession ne peut être attribuée rétrospectivement pour des projets déjà accomplis. Une concession peut être attribuée pour un projet qui a déjà commencé seulement où le demandeur peut démontrer la nécessité de lancer le projet avant que l'accord ait été signé. Dans ces cas-là, la dépense éligible au financement ne peut avoir être engagée qu'avant la date de soumission de l'application de concession.

Annulation

Si les participants sont empêchés de la participation au projet (par exemple à cause de maladie), ils doivent informer le PFN de leur pays le plus tôt possible et, où le retrait est à brève échéance, informent également le PFN dans le pays d'accueil. Puisque seulement les PFN peuvent nommer des participants, les participants qui se retirent du projet doivent permettre à leur PFN de trouver un replacement. En aucun cas peut un candidat nommer une autre personne pour prendre sa place.

On s'attend à ce que les participants qui ne peuvent pas participer au projet prévu remboursent n'importe quelle cotisation financière reçue du PFN. En aucun cas peut la concession être transférée à un tiers, même si cette personne est susceptible de prendre la place du participant original.

Retrait

Les participants doivent être présents depuis le commencement de la visite jusqu'à ce qu'elle finisse. Le paiement de la concession place des participants sous une obligation pour participer au cours de la période du projet. Si les participants se laissent tomber hors de la visite avant qu'elle soit accomplie, ils seront requis de rembourser la totalité de la cotisation financière au PFN.

Néanmoins, si les participants doivent avoir la visite d'étude courte dû aux circonstances indépendantes de leur volonté ils ne seront pas requis de rembourser la cotisation financière en sa totalité. Dans ce cas-là ils seront requis de fournir des preuves au soutien (par exemple, un certificat médical) et le remboursement, pour l'absence de chaque jour de visite, la partie correspondante de la cotisation allouée à leurs allocations journalières.

Interprétation

L'adhésion de chaque groupe est arrangée de façon pour s'assurer qu'elle a une langue de travail commune. Si cette langue n'est pas la langue du pays d'accueil, le PFN prendra des mesures nécessaires pour permettre la communication entre le groupe et les personnes de ressource qu'il rencontre.

B.4 Moyens de Subsistance de l'OCI

Les moyens de subsistance du programme de **l'OCI-PFP** se composera de guider les utilisateurs du programme par toutes les phases, du premier contact avec le programme par le procédé d'application à la réalisation du projet et de l'évaluation finale. Le Soutien de l'OCI du programme de l'OCI-PFP sera coordonné par l'OE et l'objectif pour contribuer pour développer la qualité des systèmes de support pour des activités de PFP et des possibilités des organisations dans le domaine du PFP et sera l'élément de noyau d'une approche logique de qualité du programme, qui peut inclut des mesures de communication, l'identification des activités de l'éducation non-formelle, la coopération de tous les acteurs et les activités de recherches éducatives et de formation appliquées.

Le soutien de l'OCI-PFP sera l'instrument principal du programme pour le renforcement de capacité soutenable des professionnels et des jeunes ouvriers et d'autres acteurs principaux. La stratégie de la formation fournira le soutien pour que les acteurs principaux traitent des attitudes et des compétences nécessaires

Cependant, ce principe ne devrait pas être en contradiction avec les procédures de sélection justes et transparentes. Cependant, afin de garantir l'égalité des chances à tout le monde, il est nécessaire de donner plus d'aide à quelques groupes de gens en conseillant, en délibérant, en contrôlant, et en donnant les leçons particulières des systèmes.

ANNEXE

14

RECOMMANDATIONS POUR LES PAYS MEMBRES DE l'OCI ET LES INSTITUTIONS SUR L'AMELIORATION DU CLIMAT DE L'INVESTISSEMENT

Atelier du 22-23 Juillet
2008
Jeddah, Arabie
Saoudite

No.	Recommandation	Responsabilité		Délai		
		Pays	Institution	C	MT	LT
	Assistance Technique			√	√	√
1.	Des exemples de succès emmenant des pays membres de l'OCI doivent être partagés entre les pays membres. La Turquie a développé un programme de formation qui reflète son succès dans le domaine. Ce programme peut être utilisé par les autres pays moyennant l'aide de la BID (ITAP). *			√		
2.	Le Groupe BID devrait collaborer avec les organes concernés de l'OCI pour organiser une réunion des experts en investissement pour les pays membres.		BID Institutions intéressées de l 'OCI	√		
3.	Afin de rendre possible la création de compagnies d'aviation de liaisons régionales et créer des centres liant les marchés et les peuples des pays membres, une association similaire au OISA devrait être établie.		Sec. Général de l'OCI /OISA		√	√

* Les Pays membres de L'OCI devraient s'engager dans un dialogue entre le secteur public et le secteur privé (à travers le comité de conseil en investissement) afin d'effectuer les reformes de climat de l'investissement grâce à des discussions en table ronde, à des représentations au sein des conseils d'administration des agences de promotion des investissements etc.….Des cas de Best Practice "Meilleures pratiques" dans les pays membres de l'OCI ainsi que parmi les membres de la Table Ronde Africaine des Affaires, a l exemple du Yoikk Turque, le conseil présidentiel de la promotion des investissement au Sénégal doivent être adoptés par les pays membres.
Les réformes du climat des investissements doivent être adoptées au plus haut niveau du gouvernement afin que leur succès soit assuré.

	Présence sur le Web					
4.	Aider les organes intéressés de l'OCI à redoubler leurs efforts pour établir un portail sur le web relatif aux opportunités d'investissement dans les pays membres. (Avec accès gratuit pour les pays membres)		BID/ICDT/ SESRIC	√		
	Agriculture					
5.	Préparation d'une liste d'investissements potentiels dans le secteur Agro alimentaire ainsi que de l'Assistance Technique partageant les meilleures pratiques.		Institutions OCI		√	
	Infrastructure					
6.	Mettre en place et améliorer la qualité de l'infrastructure hysique et technologique. La présence d'une telle infrastructure est essentielle pour attirer des investissements de 'étranger ainsi que locaux. Les institutions intéressées de l'OCI doivent faciliter le flux de l'information et le partage des meilleures pratiques telles que sur les zones Industrielles et les techno-parcs couvrant l'infrastructure physique et humaine. Encourager la BID à jouer un rôle catalyseur pour attirer des co-financements dans les financements des projets de secteur privé entre pays membres de l'OCI	PM	organisations Internationales et régionales Institutions de Développement		√	√
	Education					
7.	Organiser des programmes de formation pour apprendre et partager les meilleures pratiques dans le domaine des PPP (Partenariats Publiques Prives)		ITAP/BID/OCI institutions intéressées	√		

8.	Des efforts concertés doivent être entrepris au sein des pays de l'OCI afin d'élever le niveau d'éducation de leur forces de travail respectives. La formation professionnelle est importante pour développer les talents nécessaires, pour encourager l'investissement interne ainsi que pour attirer les investissements étrangers. Des cursus nationaux doivent être développés en matière de gestion des affaires pour encourager l'entreprenariat dans les pays membres. Un schéma de PPP peut être adopté sous cette initiative.	PM	Institutions Intéressées de l'OCI		√	√
	L'Infrastructure de la Finance Islamique					
9.	Les pays membres doivent être encouragés à développer/améliorer leu cadre légal pour les mécanismes de finance Islamique qui sont nécessaires pour attirer les nouveaux investissements, ainsi que l'assistance technique vers les pays membres dans ce domaine.	PM	BID		√	√
10.	Un Task Force (Groupe de Travail) ad hoc (spécial) doit être établi pour réviser et renouveler l'accord de la protection de l'investissement de l'OCI		Secrétariat Général de l'OCI/ Bureau de Coordination de COMCEC / Institutions intéressées de l'OCI	√		
11.	Mettre en place des niveaux cibles d'investissement entre les pays islamiques avec un calendrier semblable à celui des niveaux cibles agréespour ce qui est du commerce entre les pays membres de l'OCI.	PM	Institutions concernées	√		

12.	- ITAP (IDB) et ICDT peuvent examiner les possibilités d'organiser les conférences suivantes: - Une conférence régionale sur Les Opportunités d'investissement au sein des pays OCI au niveau sectoriel - Des sessions de formation jointes notamment sur les traités d' investissements bilatéraux et les traités de non double taxation ainsi qu'uneautre conférence sur les nouvelles approches et moyens de la promotion de l'investissement. - une étude jointe sur les opportunités de l'investissement dans les pays de l'OCI qui serait soumise à une conférence de l'OCI sur ce thème		ITAP/ICDT/ institutions intéressées de l'OCI	√		
	Cibler le progrès/Volonté Politique					
13.	Les pays membres devront œuvrer à utiliser les indicateurs internationaux et les benchmarks comme le "Doing Business". Des cibles à atteindre doivent être établies pour chaque domaine de la réforme du climat de l'investissement afin que des efforts appropriés puissent être déployés. Des programmes de formation devraient être mis en place pour les pays membres sur le thème de l'amélioration du climat de l'investissement.	PM			√	

14.	Envigorer le régime des droits de propriétés intellectuelles dans les pays membres de l'OCI. Ces pays doivent améliorer leur coopération dans le domaine des IPR (Intellectual Property Rights) notamment à travers une participation active au projet "coopération techniques entre les offices de brevets des pays OCI" co-gérée par l'ICDT et l'Institut Turc des brevets.	PM			√	
15.	Expédier les efforts pour mettre en place des zones de libre commerce à caractère sous régionaux entre les pays de l'OCI, afin d'attirer plus d'investissements.				√	
	Finance					
16.	Les pays membres de l'OCI doivent adopter une stratégie pour travailler de plus près avec les Fonds Souverains d'Investissements.	PM	Institutions intéressées	√		
17.	Les pays membres doivent être encouragés à développer des stratégies d'investissements sectoriels pour améliorer le climat de l'investissement domestique et afin d'attirer les IDE. Les pays membres doivent disposer d'une banque de projets disponible dans chaque secteur, ciblant des investisseurs potentiels.	PM		√	√	

18.	Les pays membres sont encouragés à utiliser les moyens d 'assurance de crédit à l'export et l'assurance à l'investissement étranger qui sont mises à disposition par des agences ainsi que la SIASE, permettant de jouer l'effet de levier en finance. Davantage de pays membres doivent être encouragés à devenir membres de la SIASE.			√	√	
	Réformes / l 'Environnement Légal					
19.	Soutien de l'initiative prise par le ICCI en vue de simplifier les procédures de visa et de voyages pour les hommes d'affaires voyageant entre les pays membres de l'OCI.	PM		√	√	

ANNEXE

15

Original : Anglais

MESSAGE DE S.E. PROF. DR. EKMELEDDİN İHSANOĞLU SECRETAIRE GENERAL DE L'OCI

(İstanbul, Turquie, 24 octobre 2008)

Bismillahi arrahmani arrahim

Excellence,
Excellences Messieurs les Ministres,
Honorables délégués,
Mesdames et Messieurs,

Assalamou allaykoum wa rahmatou llahi wa barakatou

Permettez-moi d'exprimer ma profonde appréciation pour l'achèvement réussi de la 24ème Session du COMCEC. A cet effet, je souhaite adresser mes sincères remerciements à S.E. Abdullah Gul, Président de la République de Turquie, Président du COMCEC et au gouvernement de Turquie pour leur soutien permanent aux activités de l'OCI.

Durant les cinq jours de Sessions, les délégations ont examiné les questions économiques de l'ordre du jour de l'OCI, indispensables au renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres. Le COMCEC a particulièrement examiné des questions telles que l'augmentation des cours de l'énergie et des marchandises, la crise financière mondiale et ses implications sur les économies des Etats Membres durant les sessions, outre les points permanents de l'ordre du jour. Les délégations ont déployé de grands efforts afin de trouver les solutions à ces questions et sont parvenus à un nombre de décisions importantes.

Il est communément admis qu'à la lumière de la crise qui a frappé le monde sur le plan financier, agricole et énergétique, les Etats Membres devraient urgemment entreprendre des actes islamiques communs et activer les ressources disponibles en faveur de la Umma. Les pays de l'OCI sont dotés de ressources naturelles, humaines et financières qui les rendent capables de relever les défis actuels. Ces derniers ont donné une opportunité aux Etats Membres de l'OCI pour augmenter les investissements directs concernant l'alimentation, l'agriculture et les autres secteurs de l'économie des Etats Membres. Raison pour laquelle, nous devrions saisir l'occasion et conjuguer

nos efforts pour assurer le profit de la Umma islamique et exécuter toutes les décisions et résolutions adoptées durant cette Session.

J'ai le plaisir de souligner que nous avons entrepris au cours de cette session un pas important vers la libéralisation du commerce intra-OCI. L'Etat du Qatar, le Sultanat d'Oman, le Royaume du Maroc ont signé le protocole sur le schéma de tarif préférentiel (PRETAS). C'est un effort déployé pour relancer et faire aboutir le protocole à sa date butoir. D'autre part, le Royaume du Maroc et le Sultanat d'Oman ont signé les Règles d'Origine SPC-OCI ce qui donnera aux Etats Membres qui n'ont pas encore signé le Protocole et les Règles d'Origine une force d'impulsion qui les encouragera à y adhérer le plus tôt possible.

Tous ces développements contribueront davantage à favoriser l'atmosphère positive et réaliseront nos aspirations de nouer des relations économiques et commerciales intensifiées entre nos pays frères. Dans ce contexte, je voudrais souligner que tous les Etats Membres de l'OCI doivent adhérer à ce système dès que possible. Par conséquent, je suis convaincu que toute la famille de l'OCI sera apte à démarrer les discussions des moyens et des modalités susceptibles d'établir une zone de libre échange entre ses membres dans le futur proche. C'est l'un des objectifs primordiaux du COMCEC et du Programme Décennal de l'OCI.

Avant de conclure, je voudrais exprimer, une fois de plus, mes remerciements à S.E. Abdullah Gul, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC pour ses efforts appréciables, son charisme, sa sagesse manifestés au cours des délibérations, lesquels ont abouti à des résultats fructueux durant les Sessions du COMCEC.

Je voudrais également exprimer mon appréciation et mes félicitations au Bureau de Coordination du COMCEC, pour leurs précieux efforts déployés dans l'organisation méticuleuse des travaux de la session, aux organes subsidiaires de l'OCI, aux institutions spécialisées et affiliées pour leurs grands efforts et leur soutien afin de couronner de succès les activités du COMCEC. Je tiens toujours à exprimer mes remerciements aux interprètes, aux traducteurs et à tous ceux qui ont contribué au succès de notre conférence.

En fin de compte, de prie Dieu, le Tout Puissant, pour guider nos pas en vue de réaliser la prospérité et le bien être de la Oummah Islamique. Je vous souhaite tous une bon retour à vos pays respectifs.

Wassalamaou alaykoumwa rahmatoullahi wa barakatouhou.

ANNEXE

16

Original : Turc

ALLOCUTION DE CLÔTURE
DE S.E. KÜRŞAD TÜZMEN
MINISTRE D'ETAT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE

(İstanbul, 24 octobre 2008)

Honorables Ministres,
Distingués délégués,

Nous avons conclu la 24ème réunion du COMCEC avec succès et un programme de travail concerté.

Au cours de cette réunion, nous avons étudié des questions d'une importance majeure sur les potentialités économiques et commerciales des pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

Figurent parmi les questions principales discutées par nos délégations lors des sessions d'échange de vues :

- L'impact des cours élevés de l'énergie et des marchandises sur l'économie des Etats Membres de l'OCI,
- La crise alimentaire mondiale et la sécurité alimentaire renforcée dans les Etats Membres de l'OCI,
- L'Impact de la crise alimentaire mondiale sur les pays islamiques,
- L'Opérationnalisation du Système de Préférences Commerciales entre les pays islamiques,
- Les Applications de l'E-gouvernement et leur impact sur les pays islamiques,
- Les programmes d'allégement de la Pauvreté,
- L'amélioration du climat d'investissement entre les Etats Membres de l'OCI,
- L'élaboration des standards des aliments Halals de l'OCI

Le commerce mondial est récemment en pleine expansion. Le total du commerce mondial en 2007 a augmenté de 15% battant un record de 13.6 milliards de Dollars. La part des marchandises mondiales des pays en développement a battu le record, s'élevant à 34%. Cela signifie que non seulement l'Amérique du Nord et l'Europe sont les principales forces motrices dans le monde, mais également les zones à l'extérieur de ces continents.

La part des pays de l'OCI dans l'exportation mondiale a connu une augmentation de 9.8%. Cette augmentation, résultant de la hausse des prix de l'énergie, des aliments et des matières premières, a un double impact sur les économies islamiques.

Bien que ce phénomène accroisse les revenus de certains pays islamiques exportateurs d'énergie et de matières premières, il augmente les dépenses des pays islamiques importateurs des mêmes produits.

Les Etats Membres de l'OCI sont grièvement affectés par la diminution de la production alimentaire et par l'augmentation des prix alimentaires résultant des changements qui sévissent dans le monde entier.

La pénurie alimentaire et le boom des prix dans les pays islamiques à majorité populaire démunie, augmentent le nombre des familles défavorisées.

Parallèlement aux fluctuations des prix de l'énergie, les défis vécus ont presque commencé à menacer la vie des peuples défavorisés. A cet effet, une discussion à fond de cette question à la 24ème Session du COMCEC par les pays membres s'avère bénéfique.

Nous encourageons la poursuite des travaux sur cette question et l'organisation d'une réunion ministérielle en vue de parvenir à des solutions aux problèmes des pays les moins avancés, à majorité non exportateurs d'aliments.

Dans les circonstances actuelles et parallèlement au Programme d'Action Décennal de l'OCI, il est indispensable d'accorder une prime importance à la mise en œuvre des plans d'action des secteurs-spécifiques, adoptées par les points de l'ordre du jour du COMCEC.

Dans ce contexte, la lutte contre la pauvreté dans le cadre de la Banque Islamique du Développement pourrait être considérée comme instrument décisif. Je voudrais inviter les Etats Membres à contribuer davantage à ce Fonds.

Honorables Ministres,
Distingués délégués,

Récemment une tendance ascendante dans le commerce entre les pays islamiques attire fortement l'attention. Le volume du Commerce Intra-OCI estimé à 160 milliards de dollars en 2006, a atteint 200 milliards de dollars en 2007.

L'accélération de cette tendance ascendante et l'augmentation du niveau de commerce intra-OCI à 20 % d'ici 2015 ne seront possibles qu'à travers la mise en application du Système de Préférences Commerciales et l'alignement aux règlements du commerce.

Raison pour laquelle, nous devons, par tous les moyens rendre operationel le Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (SPC-OCI) au début de l'an 2009 comme déjà ciblé.

Nous avons parcouru un long chemin dans ce sens grace aux persévérants et récents travaux du Comité de Négociations Commerciales , lequel a accéléré la finalisation des régulations du Protocol sur les préférences commerciales (PRETAS) et les Règles d'Origine.

Les nouvelles signatures obtenues durant notre réunion permettront de mieux remplir d'une façon étroite nos objectifs. Je voudrais bien féliciter le Maroc, le Qatar qui ont signé ces accords.

Nous espérons que les autres Etats membres, qui n'ont pas encore pris part à ces accords, entreprennent une action rapide en faveur de la signature et la ratification des Accords du SPC-OCI dans les meilleurs délais.

Jusqu'à présent, 6 pays y compris la Turquie, ont ratifié le PRETAS. La ratification de cet Accord par quatre autres pays rendra opérationnel le Système de Préférences Commerciales au début de 2009.

Les pas décisifs qui seront entrepris à ce propos au cours des deux prochains mois nous permettra de parvenir à une fin heureuse.

Dans ce contexte, je voudrais adresser mes propos aux représentants distingués des pays membres qui ont déjà signé le PRETAS ;

Dés que vous achevez la ratification dans les meilleurs délais, nous ouvrirons ensemble une nouvelle page du commerce intra-OCI.

Le Système de Préférences Commerciales dont l'opérationnalisation commencera bientôt, in chaa allah, sera un point de démarrage pour nous, afin d'accomplir notre objectif concernant l'établissement d'une zone de libre échange entre les Pays Islamiques. Une fois convaincus qu'il suffit de démarrer, le reste nous sera facile.

Ce système nous permettra d'établir une infrastructure du commerce prenant en considération les tarifs à règles harmonisées.

Nous devrions également continuer à soutenir les activités concernant l'organisation des Foires de la promotion du commerce entre les pays islamiques et les réunions du secteur privé.

Dans ce cadre, la 12ème Foire Internationale de l'Association des Industriels Indépendants et des Hommes d'Affaire, tenue simultanément avec la 24ème Réunion du COMCEC, est une activité significative vu qu'elle groupe ensemble 2200 hommes d'affaire de 62 pays dont la plupart sont des Pays Membres de l'OCI et entraîne l'établissement d'une coopération importante entre les compagnies.

Les résultats des négociations d'affaire entretenues entre les compagnies avant l'ouverture de la Foire montrent que nous avons déjà recueilli leurs fruits.

Il est d'une importance vitale que nous contribuons financièrement à la promotion du commerce entre les pays Islamiques.

Dans cette perspective, nous avons appris avec plaisir que la feuille de route sur la Corporation Internationale Islamique du Financement du Commerce qui a démarré ses activités en janvier 2008, a été adoptée.

A la lumière des conditions actuelles du secteur financier, je pense que la Corporation Internationale Islamique du Financement de Commerce a réalisé un développement louable en consacrant un crédit de 60 millions de dollars aux quatre banques afin qu'il soit exploité par les PMEs.

D'autre part, l'établissement des standards communs des Aliments Halals dans le cadre des Etats Membres de l'OCI qui s'avère dernièrement une nécessité pour les consommateurs et les producteurs desdits Etats traitant avec le commerce international, a été inscrit comme point de l'ordre du jour de la 24ème Réunion du COMCEC.

Nous sommes heureux de constater que, suite au premier pas entrepris à cet égard lors de la 23ème Réunion du COMCEC, la Réunion du Groupe d'Experts de Standardisation de l'OCI s'est attaquée aux procédures et a réalisé du progrès au fil des années.

Nous nous attendons à ce que le Groupe d'Expert poursuive résolument ses travaux et réussisse à établir les normes des Aliments Halals de l'OCI d'ici la 25ème Réunion du COMCEC.

Honorables Ministres,
Distingués Délégués,

Là, je voudrais vous parler brièvement du commerce turc mené avec les pays islamiques frères, ces dernières années.

Dans le cadre des stratégies régionales turques dont la mise en exécution a démarré en 2002, nous avons accordé une grande importance à la promotion de notre commerce bilatéral avec les Etats Membres de l'OCI.

A la lumière des programmes spéciaux que nous avons appliqués, le volume de notre commerce extérieur avec les Etats Membres de l'OCI s'est élevé de 11 milliards de dollars en 2002 à 42 milliards de dollars environ en 2007.

Nous prévoyons que ce montant porté à 43.2 milliards de dollars dans les huit premiers mois de 2008, avec une augmentation de 40% en comparaison avec la même période l'année dernière, poursuivra sa croissance pour atteindre plus de 55 milliards de dollars d'ici la fin de l'année.

Dans le secteur de la construction, la valeur des projets outre-mer entrepris par des entrepreneurs turcs en 2007 a atteint 19.5 milliards de dollars contre un total qui dépasse 110 milliards de dollars.

Les 14.5 millions de dollars qui constituent 75% des projets entrepris en 2007, sont avec des Etats Membres de l'OCI.

Notre secteur des services de construction a réalisé un progrès non seulement sur le plan quantitatif mais aussi qualitatif.

Nos compagnies ont exécuté des projets colossaux dans plusieurs domaines exigeant un niveau élevé d'expertise se chargeant de la construction d'aéroport, du métro souterrain, des raffineries pétrolières et des projets gigantesques des autoroutes.

Cette grande performance des compagnies d'outre-mer turques a été également confirmée dans les publications académiques réputées.

La revue «Engineering News Record» publie chaque année une liste de 225 compagnies de construction les plus célèbres sur le plan international. En 2008, 23

compagnies turques ont été ajoutées à la liste. A cet égard, la Turquie a été classée troisième après la Chine et les Etats-Unis sur le marché international d'entreprise.

Il est communément connu que l'amélioration du climat de l'investissement constitue une importance vitale vu qu'elle augmente la compétitivité sur les marchés internationaux et accélère la croissance économique éventuelle dans le secteur privé. Raison pour laquelle, il est nécessaire de traiter la question de l'amélioration du climat de l'investissement des Etats Membres de l'OCI lors de la Session d'Echange de vues de la 24ème réunion du COMCEC.

Dans le but d'encourager les investissements étrangers, les pays qui ont renforcé leur infrastructure légale et économique, ont de même intensifié leurs efforts de développement.

Dans ces circonstances, qui reflètent les effets positifs des investissements internationaux sur le développement économique, les principales obligations des Etats Membres de l'OCI devraient se concentrer sur la suppression des barrières légales et bureaucratiques s'opposant aux investissements étrangers, la fourniture d'un environnement propice aux investissements, la prise des mesures susceptibles d'assurer la continuité des investissements du secteur privé et le développement des stratégies qui soutiennent la qualité et le marquage.

Au terme de mon discours, je voudrais remercier tous les délégués, les représentants, les membres de presse, le Secrétariat Général de l'OCI, la Banque de Développement Commerciale, le Centre de Casablanca et d'Ankara et les autres institutions de l'OCI pour leur importante contribution au succès de la présente réunion.

Je voudrai également remercier le personnel du Bureau de Coordination du COMCEC qui ont déployé de grands efforts, les organisateurs, les traducteurs et les interprètes qui ont contribué à la réussite de cette réunion, grâce à leurs efforts dévoués et ardus.

Je vous souhaite tous, un agréable séjour à Istanbul et un bon retour, convaincus que nous avons favorisé davantage notre coopération.